



UNIVERSITÉ
LAVAL

RAPPORT À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ÉDUCATION

2002 – 2003

*En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire*

30 septembre 2003



Coordination du projet
Lise Boudreault
Jacques Turcotte

Bureau de planification et d'études institutionnelles
Vice-rectorat exécutif
Université Laval

30 septembre 2003

Le 30 septembre 2003

Monsieur Louis Gendreau
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Sous-ministre adjoint,

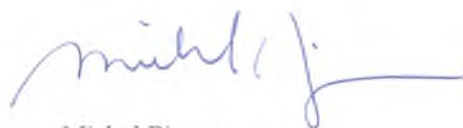
Vous trouverez ci-joint trois exemplaires du rapport de l'Université Laval pour l'année financière 2002-2003, tel que requis par la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Tel que demandé dans la lettre du 18 juillet dernier, la disquette comportant l'état des traitements a été transmise à monsieur Guy Major, de la Direction générale de financement et de l'équipement, et 67 exemplaires du rapport ont été transmis à la Direction des ressources matérielles.

Le Conseil d'administration de l'Université Laval a adopté ce rapport à sa séance du 24 septembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-ministre adjoint, l'expression de mes sentiments distingués.

Le recteur,



Michel Pigeon

P.-J.

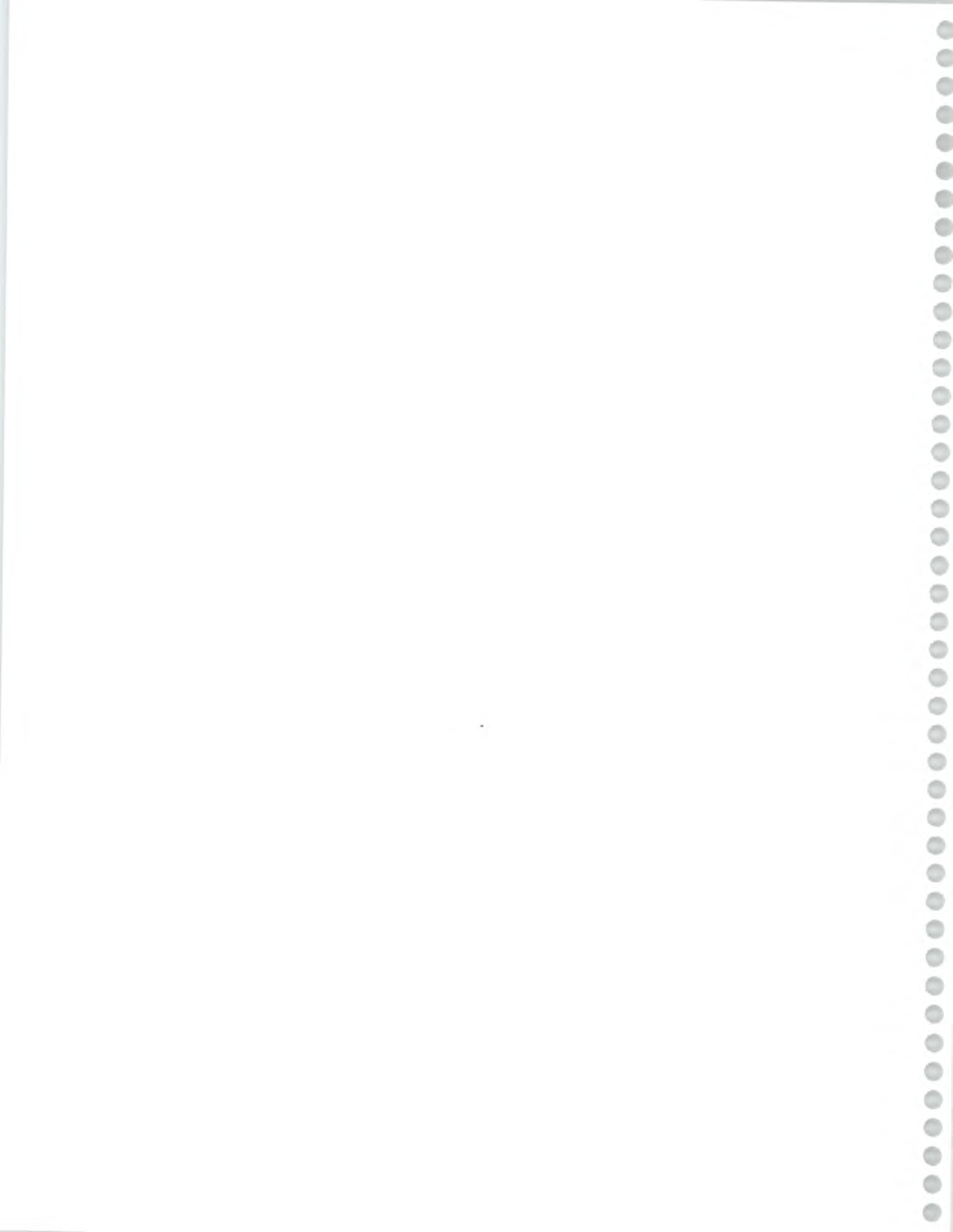


TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : LES TRAITEMENTS

- 1.1 État des traitements
- 1.2 Lettre des vérificateurs
- 1.3 Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman
- 1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)

SECTION 2 : LA PERFORMANCE

- 2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Tableaux

A- Obtention d'un grade universitaire

B- Par secteur d'études

B-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

B-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

B-3 Maîtrise

B-4 Doctorat

C- Par programme

C-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

C-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

C-3 Maîtrise

C-4 Doctorat

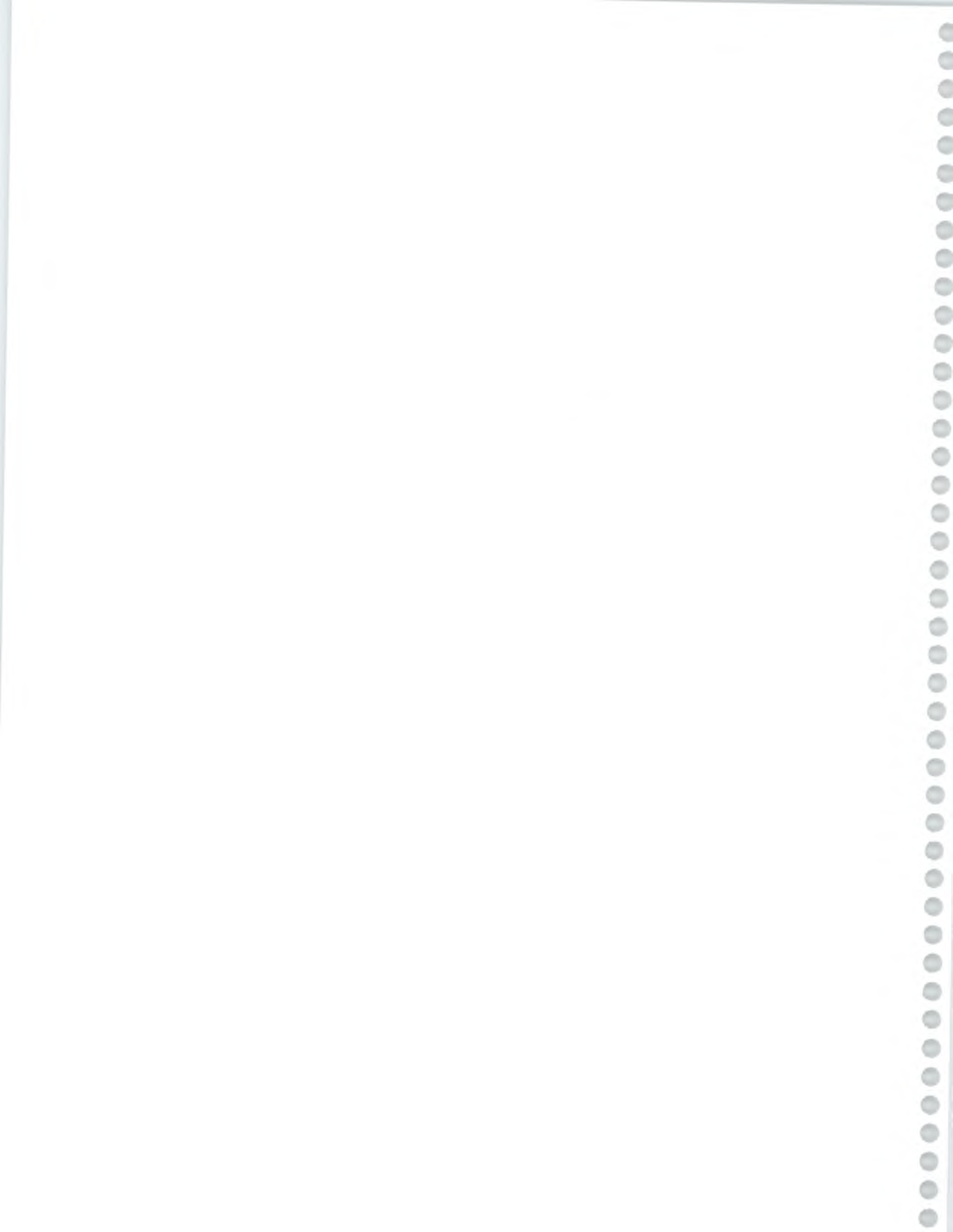
- 2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants. Section 2.2-1
- 2.3 Programmes d'activités de recherche Section 2.3

Tableaux

Subventions et contrats de recherche

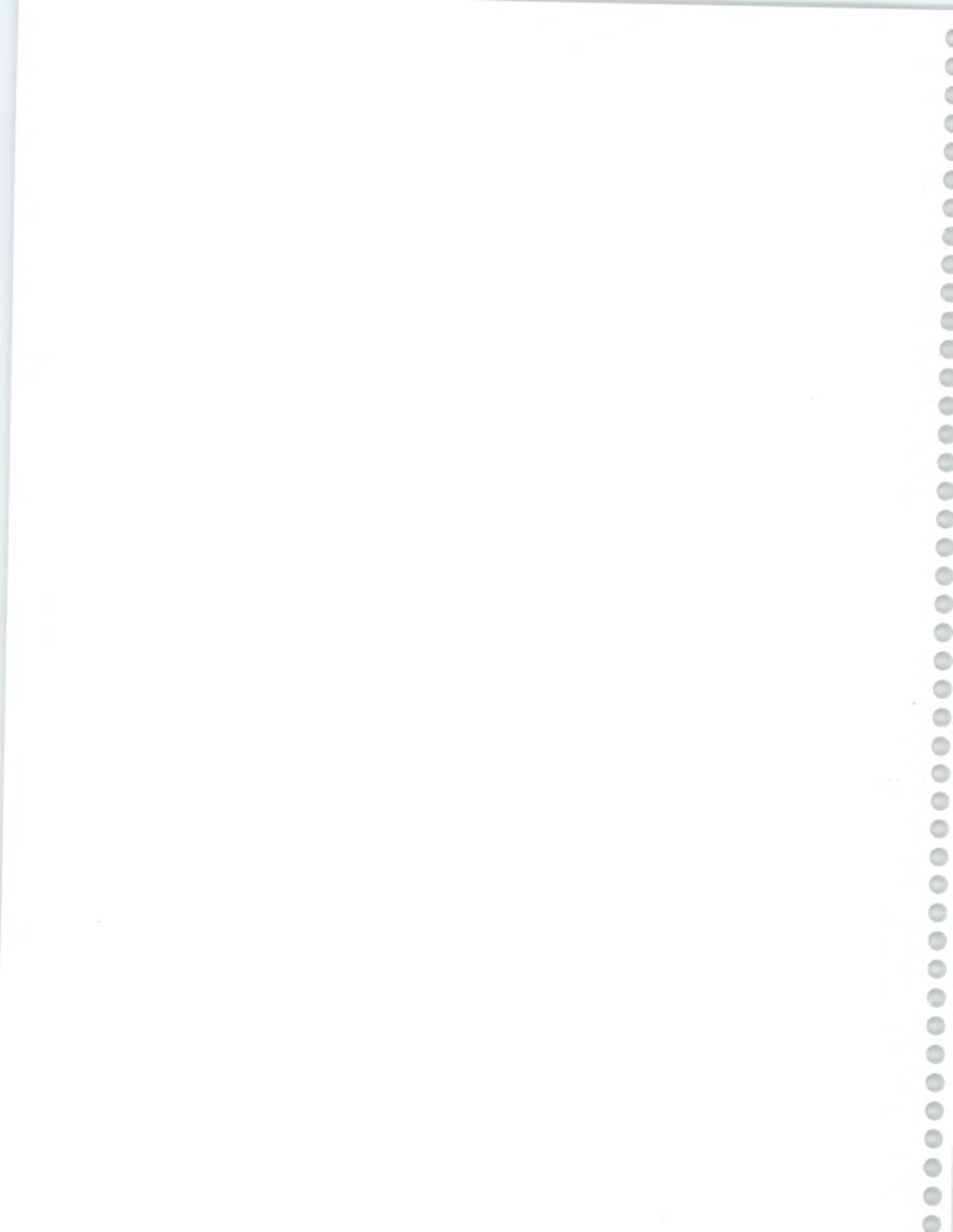
SECTION 3 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- 3.1 DISCOURS DE LA RENTRÉE 2003-2004 DU RECTEUR , MONSIEUR MICHEL PIGEON



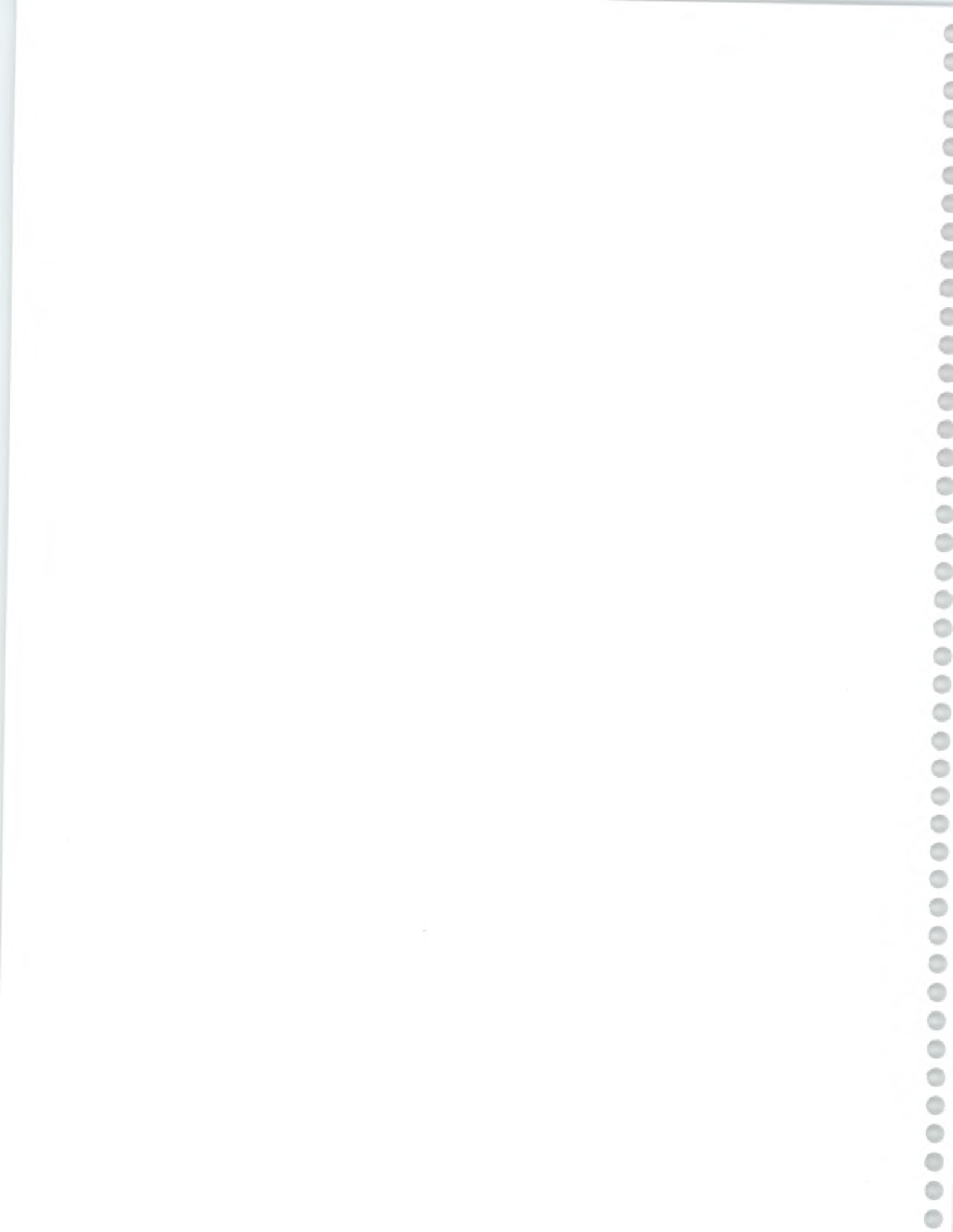
SECTION 1 : LES TRAITEMENTS

- 1.1 État des traitements
- 1.2 Lettre des vérificateurs
- 1.3 Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman
- 1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)



1.1 État des traitements

Source : Service des finances

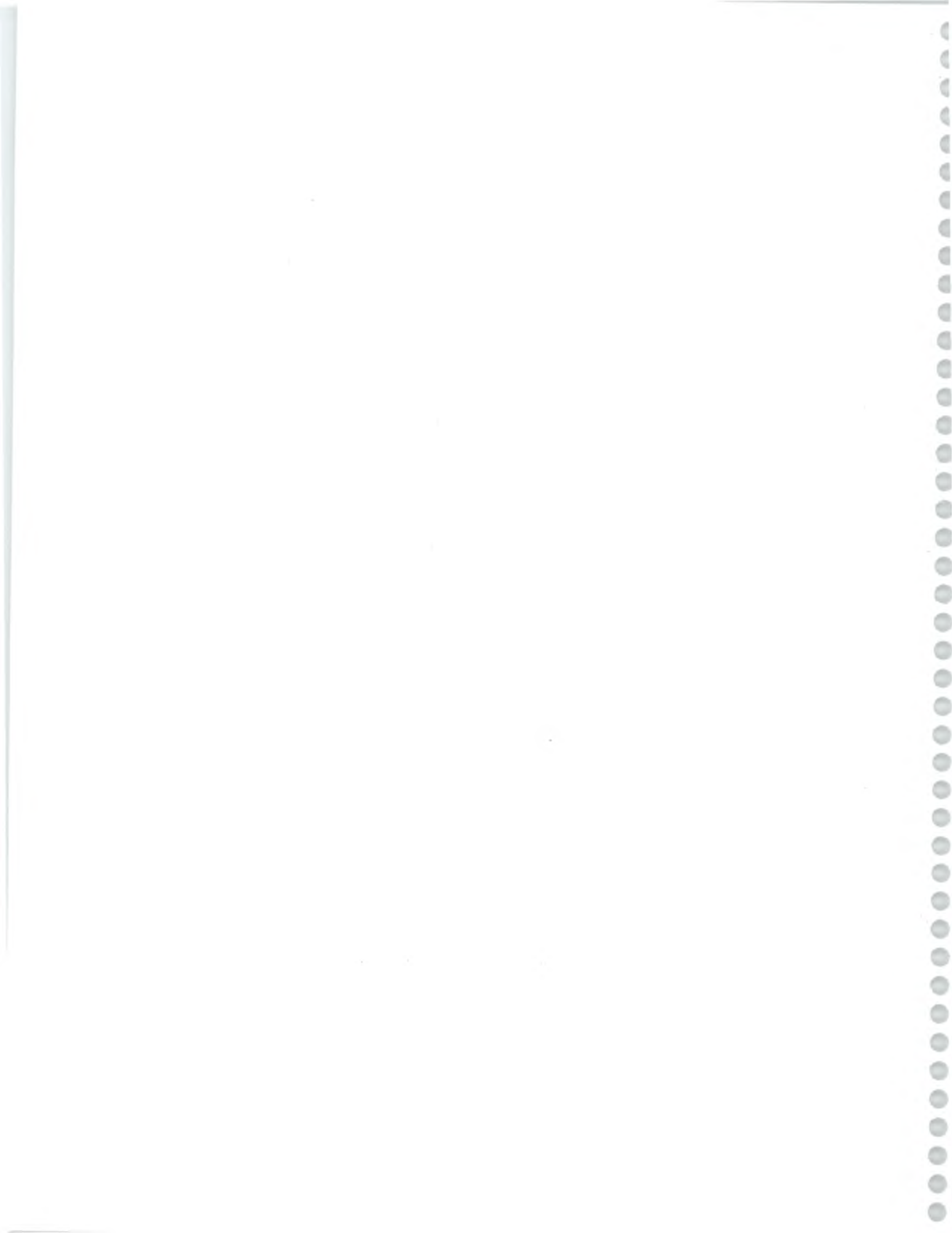




Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

**Documents officiels
transmis au Conseil d'administration de l'Université Laval**

2002-2003



Nom de l'université: **UNIVERSITÉ LAVAL**

Numéro de l'université: **975003**

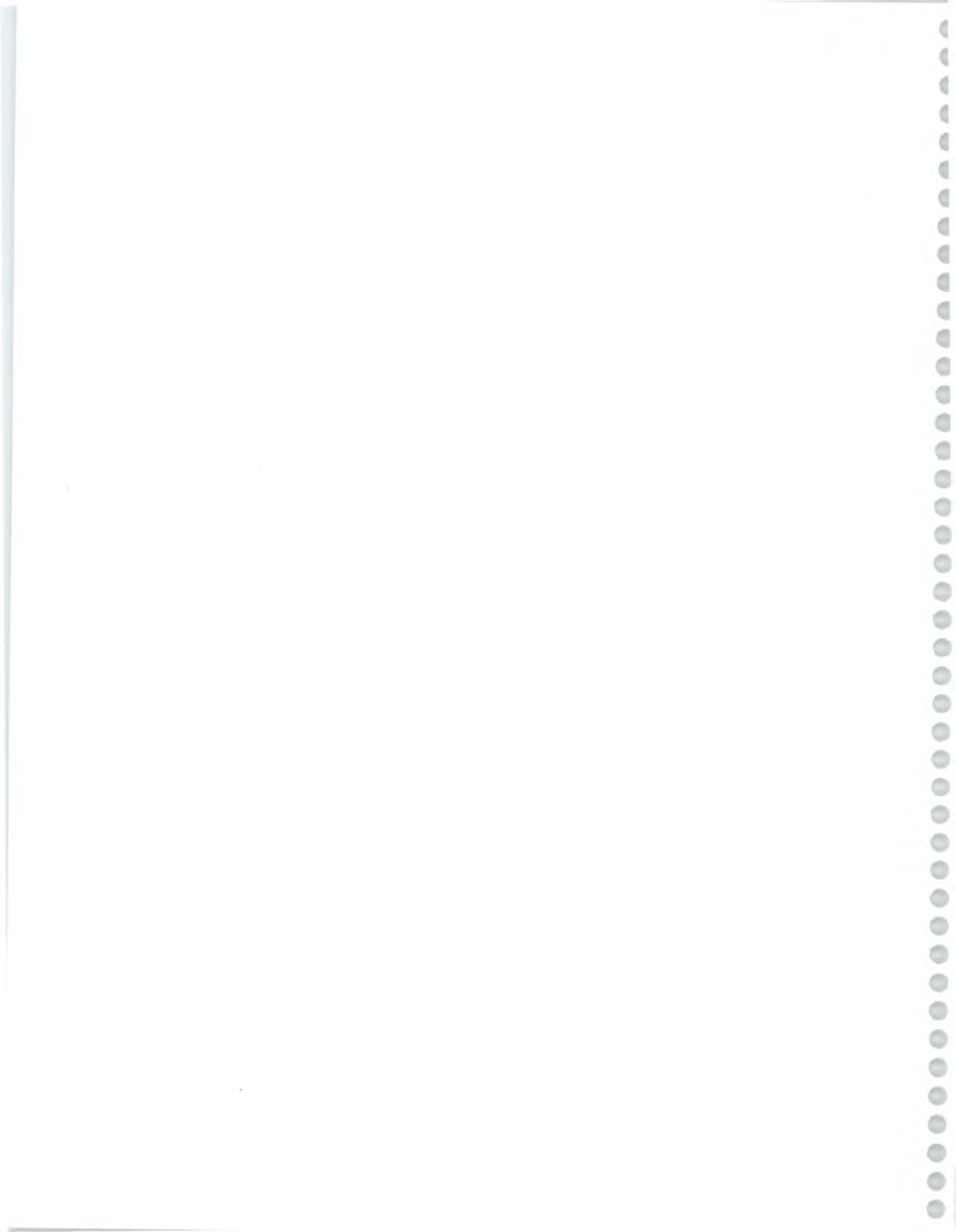
ÉTAT DU TRAITEMENT

2002-2003

Approuvé par le Conseil d'administration

Date: 24 septembre 2003

Administrateurs :



État du traitement

Établissement:

Université Laval - 975000

Année financière:

2002-2003

Page:

1 de 7

1. Personnel de direction supérieure

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Audet, Michel	Doyen	120 999 \$	1 444 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Beauchamp, Claude	Doyen	124 993 \$	1 248 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Brière, Denis	Doyen	112 826 \$	30 089 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Clément, Clément	Vérificateur interne	90 000 \$	2 211 \$	0 \$	0 \$	10,7	90%
Côté, André C.	Secrétaire général	132 585 \$	2 596 \$	0 \$	0 \$	2,1	18%
Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines	148 688 \$	52 \$	0 \$	0 \$	5,6	47%
Dubé, Claude	Doyen	114 106 \$	1 219 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Dufour, Jean-Claude	Doyen	115 869 \$	1 245 \$	0 \$	0 \$	9,6	79%
Durand, Pierre Jacob	Doyen	131 704 \$	57 012 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Faillie, Jacques	Vice-recteur à l'administration et aux finances et Vice-recteur aux ressources humaines	158 688 \$	8 337 \$	96 206 \$	0 \$	6,4	53%
Filion, Louise	Vice-rectrice à la recherche	148 688 \$	785 \$	0 \$	0 \$	0,5	4%
Gagnon, Jean-Claude	Doyen	118 353 \$	819 \$	0 \$	0 \$	1,0	8%
Gagnon, Pierre	Doyen	130 783 \$	30 \$	0 \$	0 \$	5,6	47%
Garnier, Bernard	Doyen	119 176 \$	1 583 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et Vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes	158 688 \$	680 \$	0 \$	0 \$	1,2	10%
Godbout, Claude	Recteur	174 688 \$	550 \$	0 \$	0 \$	3,3	28%
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et Vice-recteur à l'administration et aux finances	170 000 \$	340 \$	0 \$	0 \$	7,5	63%
Kirouac, Gilles	Secrétaire général	134 000 \$	530 \$	0 \$	0 \$	9,9	81%
Lachapelle, Diane	Doyenne	111 305 \$	1 276 \$	0 \$	0 \$	6,4	53%
Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement	148 688 \$	55 \$	0 \$	0 \$	5,6	47%

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2002-2003 apparaît aux notes complémentaires.

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
 Année financière: 2002-2003
 Page: 2 de 7

1. Personnel de direction supérieure (suite)

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Laforest, Jean-Paul	Doyen	107 795 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2,4	20%
Langlois, Luc	Doyen	94 501 \$	1 293 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	148 688 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3,2	27%
Lemieux, Pierre	Doyen	111 160 \$	1 934 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Lepage, Linda	Doyenne	106 852 \$	1 258 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Loranger, Michel	Doyen	124 993 \$	530 \$	0 \$	0 \$	4,4	37%
Martin, Denys	Vérificateur interne	90 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1,2	10%
Mathieu, Jacques	Doyen	125 834 \$	1 251 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Paradis, Claude	Vice-recteur adjoint	130 000 \$	1 101 \$	6 669 \$	0 \$	12,0	100%
Pelchat, Marc	Doyen	111 351 \$	1 271 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Piché, Christiane	Vice-rectrice adjointe	119 327 \$	717 \$	6 669 \$	0 \$	6,4	53%
Piché, Christiane	Vice-rectrice aux études	148 688 \$	55 \$	0 \$	0 \$	5,6	47%
Pigeon, Michel	Doyen	128 835 \$	1 025 \$	0 \$	0 \$	4,5	37%
Pigeon, Michel	Recteur	195 000 \$	270 \$	0 \$	0 \$	7,5	63%
Richer, Monique	Doyenne	83 058 \$	1 229 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Ringuelette, Raymond	Doyen	109 036 \$	412 \$	0 \$	0 \$	0,5	4%
Robardet, Patrick	Ombudsman	97 708 \$	2 188 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Serodes, Jean-Baptiste	Doyen	131 103 \$	2 210 \$	0 \$	0 \$	7,5	63%
Simard, Claude	Doyen	119 686 \$	5 827 \$	0 \$	0 \$	11,0	92%
Simard, Gilles****	Doyen	96 891 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11,5	96%
Tavenas, François	Recteur	195 000 \$	1 724 \$	0 \$	0 \$	1,2	10%
Trahan, Luc	Vice-recteur à la recherche	133 819 \$	630 \$	8 760 \$	0 \$	6,0	49%
Trudel, Marc J.	Vice-recteur au développement	148 688 \$	8 341 \$	98 021 \$	0 \$	6,4	53%

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2002-2003 apparaît aux notes complémentaires.

****Prêt de service entre le ministère du Conseil exécutif et l'Université Laval pour la période du 17 juin 2002 au 30 juin 2006.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2002-2003
Page: 3 de 7

Indemnités de départ qui auraient été versées si les personnes concernées
avaient cessé d'être à l'emploi de l'Université Laval le 31 mai 2003

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Indemnité de départ</u>
Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines	7 657 \$
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et vice-recteur à l'administration et aux finances	8 755 \$
Kirouac, Gilles	Secrétaire général	9 648 \$
Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement	7 657 \$
Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	4 535 \$
Paradis, Claude	Vice-recteur adjoint	6 695 \$
Piché, Christiane	Vice-rectrice aux études	7 657 \$
Pigeon, Michel	Recteur	13 260 \$
Robardet, Patrick	Ombudsman	29 313 \$

État du traitement

Établissement:
Année financière:
Page:

Université Laval - 975000
2002-2003
4 de 7

2. Autres catégories de personnel de direction

Catégorie	Effectif total de la catégorie (**)	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	100,86	Le plus élevé	124 269 \$	86 029 \$
		Moyenne	98 673 \$	5 417 \$
		Le moins élevé	77 092 \$	91 \$
Personnel de direction des services	61,58	Le plus élevé	117 681 \$	36 309 \$
		Moyenne	86 907 \$	4 150 \$
		Le moins élevé	58 600 \$	43 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	n/a	Le plus élevé	n/a	n/a
		Moyenne	n/a	n/a
		Le moins élevé	n/a	n/a

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement

Établissement:
Année universitaire:
Page:

Université Laval - 975000
2002-2003
5 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure	Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
			Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Audet, Michel	Doyen		12,0	3 288 \$
Beauchamp, Claude	Doyen		12,0	884 \$
Brière, Denis	Doyen		12,0	29 994 \$
Clément, Clément	Vérificateur interne		10,7	4 097 \$
Côté, André C.	Secrétaire général		2,1	48 \$
Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines		5,6	1 700 \$
Dubé, Claude	Doyen		12,0	19 030 \$
Dufour, Jean-Claude	Doyen		9,6	9 730 \$
Durand, Pierre Jacob	Doyen		12,0	5 962 \$
Faillie, Jacques	Vice-recteur à l'administration et aux finances et Vice-recteur aux ressources humaines		6,4	2 154 \$
Filion, Louise	Vice-rectrice à la recherche		0,5	49 \$
Gagnon, Jean-Claude	Doyen		1,0	2 798 \$
Gagnon, Pierre	Doyen		5,6	4 638 \$
Garnier, Bernard	Doyen		12,0	7 694 \$
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et Vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes		1,2	302 \$
Godbout, Claude	Recteur		3,3	4 200 \$
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et Vice-recteur à l'administration et aux finances		7,5	2 508 \$
Kirouac, Gilles	Secrétaire général		9,9	6 873 \$
Lachapelle, Diane	Doyenne		6,4	7 347 \$
Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement		5,6	5 520 \$
Laforest, Jean-Paul	Doyen		2,4	1 695 \$
Langlois, Luc	Doyen		12,0	3 916 \$

État du traitement

Établissement:

Université Laval - 975000

Année universitaire:

2002-2003

Page:

6 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés (suite)

Personnel de direction supérieure	Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
			Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
	Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	3,2	4 684 \$
	Lemieux, Pierre	Doyen	12,0	5 596 \$
	Lepage, Linda	Doyenne	12,0	12 398 \$
	Loranger, Michel	Doyen	4,4	3 440 \$
	Martin, Denys	Vérificateur interne	1,2	4 402 \$
	Mathieu, Jacques	Doyen	12,0	5 949 \$
	Paradis, Claude	Vice-recteur adjoint	12,0	6 408 \$
	Pelchat, Marc	Doyen	12,0	8 158 \$
	Piché, Christiane	Vice-rectrice adjointe	6,4	248 \$
	Piché, Christiane	Vice-rectrice aux études	5,6	939 \$
	Pigeon, Michel	Doyen	4,5	347 \$
	Pigeon, Michel	Recteur	7,5	14 285 \$
	Richer, Monique	Doyenne	12,0	5 067 \$
	Ringuette, Raymond	Doyen	0,5	1 332 \$
	Robardet, Patrick	Ombudsman	12,0	15 784 \$
	Serodes, Jean-Baptiste	Doyen	7,5	2 381 \$
	Simard, Claude	Doyen	11,0	3 811 \$
	Simard, Gilles	Doyen	11,5	362 \$
	Tavenas, François	Recteur	1,2	1 934 \$
	Trahan, Luc	Vice-recteur à la recherche	6,0	7 839 \$
	Trudel, Marc J.	Vice-recteur au développement	6,4	5 431 \$

État du traitement

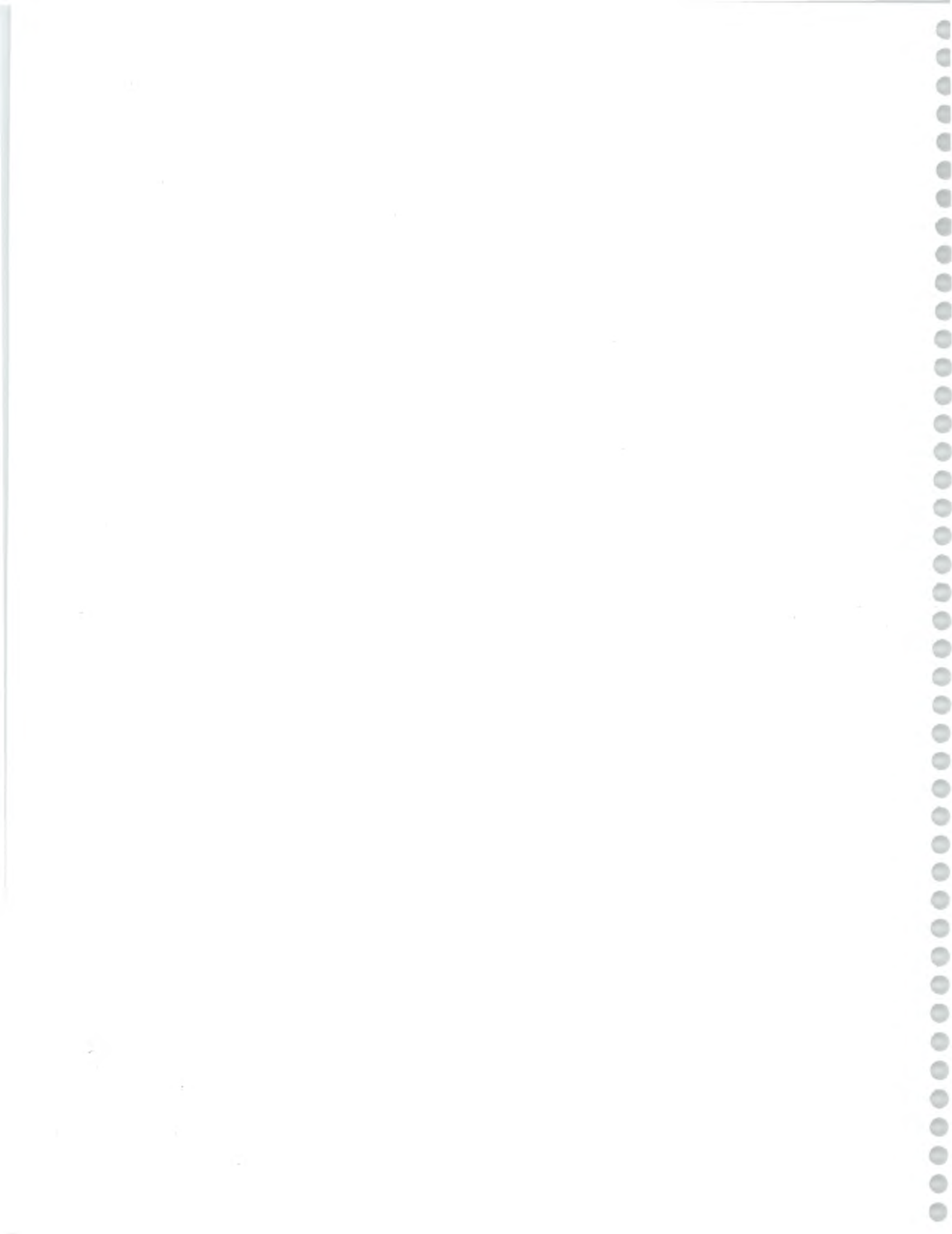
Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2002-2003
Page: 7 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Autres catégories de personnel		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Catégorie	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé	100,86	40 248 \$
	Moyenne		3 027 \$
	Le moins élevé		14 \$
Personnel de direction des services	Le plus élevé	61,58	58 469 \$
	Moyenne		3 651 \$
	Le moins élevé		22 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé	n/a	n/a
	Moyenne		n/a
	Le moins élevé		n/a

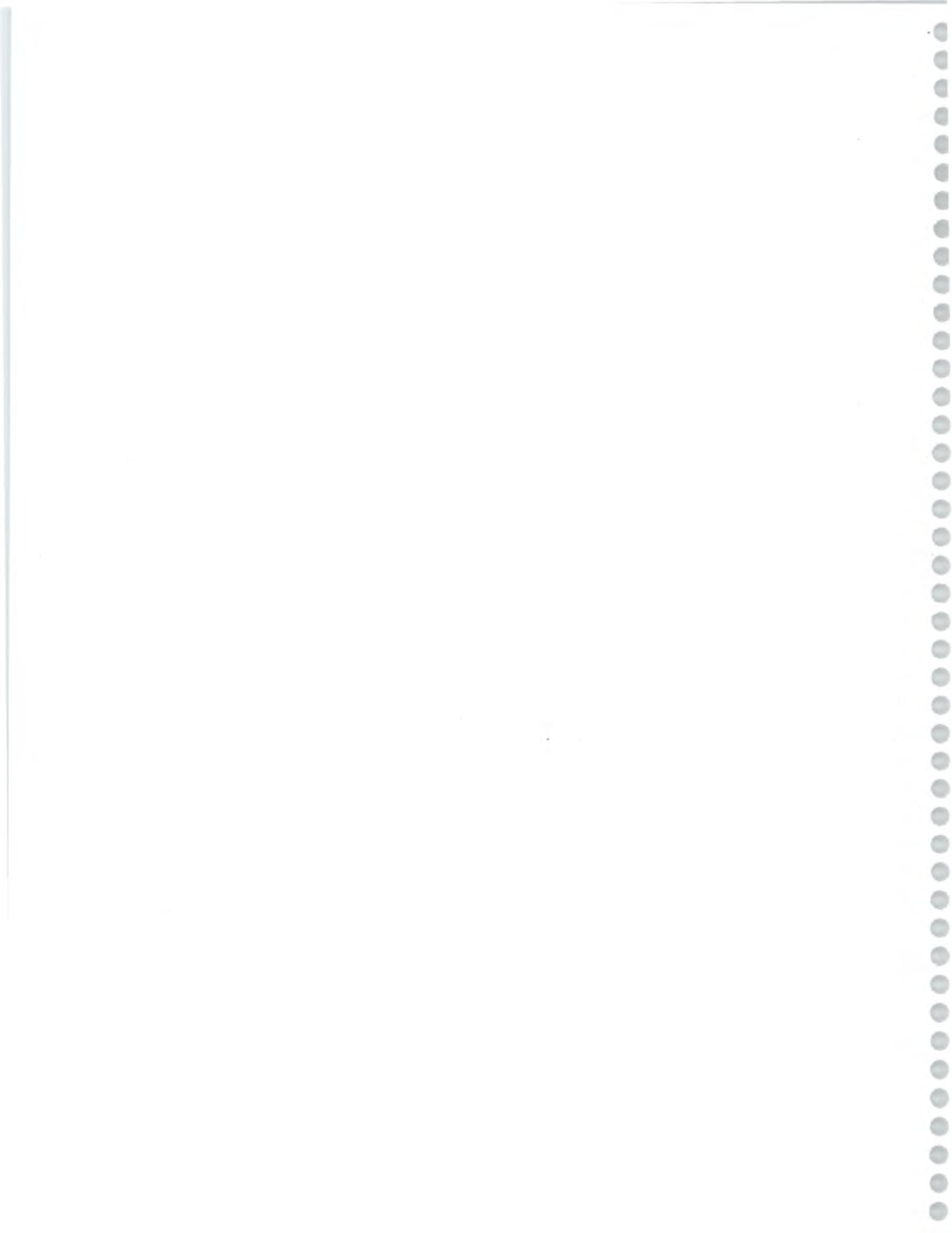
(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou des allocations.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.



1.2 Lettre des vérificateurs

Source : Raymond Chabot Grant Thornton,
comptables agréés



Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration de
Université Laval

Nous avons vérifié les relevés de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 31 mai 2003, lesquels ont été établis conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. La responsabilité de ces informations financières incombe à la direction de l'Université. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation du Québec dans le Mandat de vérification externe des universités québécoises et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

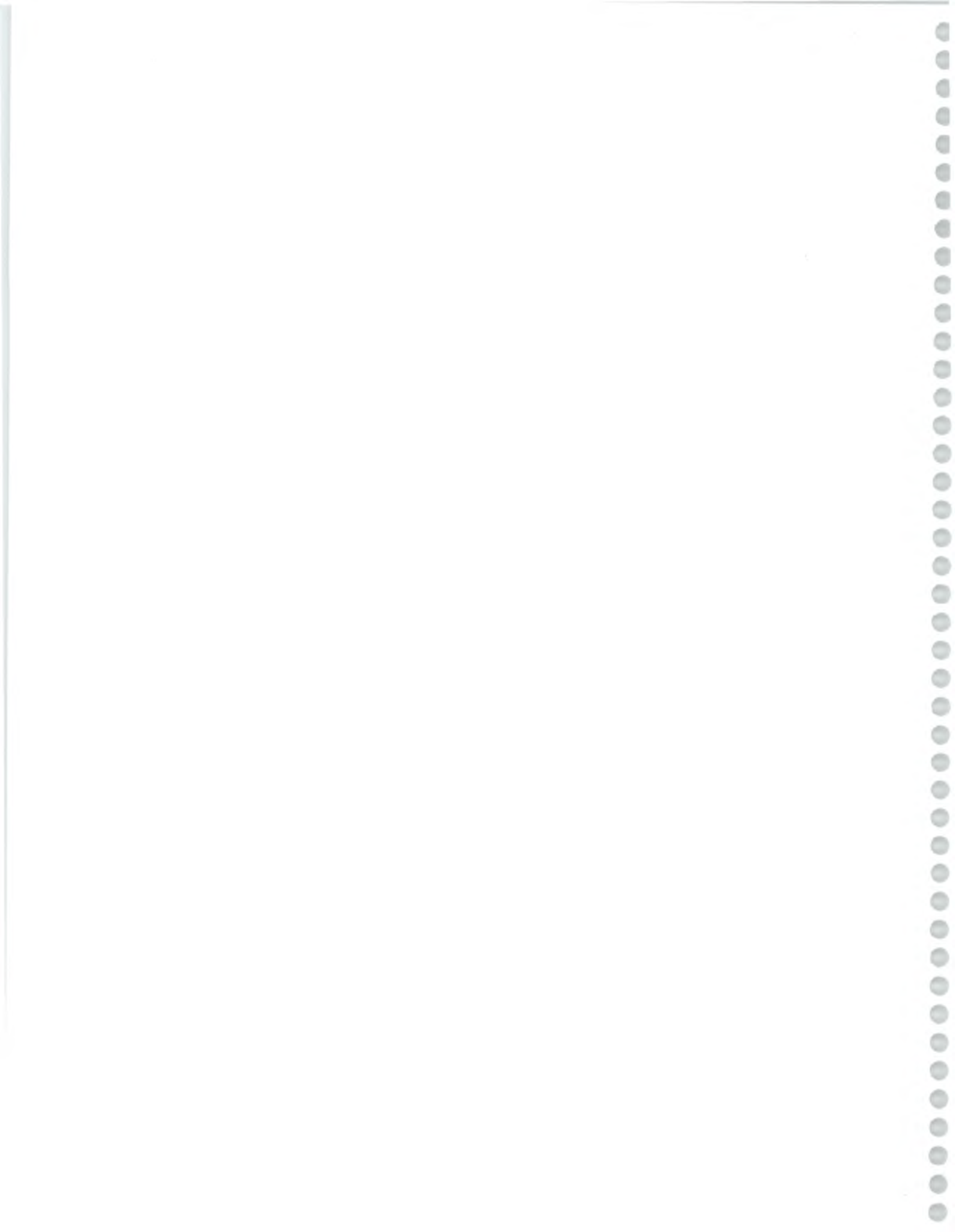
À notre avis, ces relevés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des informations financières portant sur la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 31 mai 2003 selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Québec

Le 3 septembre 2003



1. 3 Règlement sur les conditions d'emploi :

- du recteur,
- des vice-recteurs,
- des vice-recteurs adjoints,
- du secrétaire général,
- du vérificateur interne et
- de l'ombudsman

Source : Bureau du secrétaire général

RÈGLEMENT

sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs,
des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général,
du vérificateur interne et de l'ombudsman

TEXTE MODIFIÉ PAR LES RÉSOLUTIONS :

CA-94-267

CA-94-268

CA-97-13

CA-98-52

CA-98-80

CA-00-93

CA-02-67

2002-07-25

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Article 1	Définitions.....1
Articles 2 à 4	Conditions d'emploi du RECTEUR.....2 à 6
Articles 5 à 7	Conditions d'emploi des VICE-RECTEURS.....7 à 12
Articles 8 à 10	Conditions d'emploi des VICE-RECTEURS ADJOINTS et du SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....13 à 18
Articles 11 et 12	Conditions d'emploi du VÉRIFICATEUR INTERNE19 et 20
Articles 13 à 15	Conditions d'emploi de l'OMBUDSMAN.....21 à 23
Article 16	Code de conduite.....24
Article 17	Indemnisation.....24
Article 18	Dispositions transitoires.....25
ANNEXE A	Échelle de traitement du recteur.....26
ANNEXE B	Échelle de traitement des vice-recteurs.....27
ANNEXE C	Échelle de traitement des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général.....28
ANNEXE D	Échelle de traitement du vérificateur interne29
ANNEXE E	Échelle de traitement de l'ombudsman.....30

Article 1

Définitions

Dans le présent règlement, les expressions et mots suivants désignent respectivement :

- a) **Université :** l'Université Laval créée par l'article 2 de la Charte de l'Université Laval ;
- b) **Recteur :** le recteur de l'Université Laval visé à l'article 8 de la Charte de l'Université Laval ;
- c) **Vice-recteur :** l'un des vice-recteurs de l'Université Laval visé à l'article 9 de la Charte de l'Université Laval ;
- d) **Vice-recteur adjoint :** un vice-recteur adjoint de l'Université Laval visé à l'article 141 (3^e alinéa) des Statuts de l'Université Laval ;
- e) **Secrétaire général :** le secrétaire général de l'Université Laval visé à l'article 152 des Statuts de l'Université Laval ;
- f) **Vérificateur interne :** le vérificateur interne de l'Université Laval visé par la résolution CA-97-134 du Conseil d'administration du 17 décembre 1997 ;
- g) **Ombudsman :** l'ombudsman de l'Université Laval visé à l'article 238 des Statuts de l'Université Laval ;
- h) **Membre de l'Université :** un membre selon l'article 4 de la Charte de l'Université Laval ;
- i) **Candidat de l'intérieur :** personne qui a un lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction ;
- j) **Candidat de l'extérieur :** personne qui ne possède aucun lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction ;
- k) **Conseil d'administration :** le Conseil d'administration de l'Université Laval visé à l'article 7 de la Charte de l'Université Laval ;
- l) **Comité exécutif :** le Comité exécutif de l'Université Laval visé à l'article 10 de la Charte de l'Université Laval ;
- m) **Comité :** Comité permanent sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général visé par la résolution CA-91-91 du Conseil d'administration de l'Université Laval.

RECTEUR

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 2Les conditions de rémunération
du recteur

- 2.1 Le recteur bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE A. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du recteur à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur a droit à des frais de fonction déterminés annuellement par le Comité, pour les frais inhérents à l'exercice de sa charge. L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

- 2.3 Le recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque le recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine. Lorsque le recteur participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de recteur.

Article 2Les conditions de rémunération
du recteur

- 2.1 Le recteur bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE A. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du recteur à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur a droit à des frais de fonction déterminés annuellement par le Comité, pour les frais inhérents à l'exercice de sa charge. L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

- 2.3 Le recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les professeurs titulaires à l'Université.

Lorsque le recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

- 2.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à son élection; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 3

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 3.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

Article 3

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 3.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

3.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat .

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

3.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat .

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

3.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débiter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

3.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant des conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 4

Indemnité de départ

4.1 Si le recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel

3.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débiter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

3.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant des conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 4

Indemnité de départ

4.1 Si le recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que le recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande du recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 4.2 Si le recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.
- 4.3 Si le recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que le recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande du recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 4.2 Si le recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.
- 4.3 Si le recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

VICE-RECTEURS

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 5

Les conditions de rémunération des vice-recteurs

5.1 Les vice-recteurs bénéficient d'un traitement se situant à l'intérieur des échelles de traitement figurant à l'ANNEXE B. Ces échelles de traitement sont indexées annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le vice-recteur exécutif reçoit un montant de 10 000 \$ annuellement en supplément afin d'assumer ses tâches supplémentaires.

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

5.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, les vice-recteurs ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives. Le vice-recteur exécutif a droit à une compensation supplémentaire de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

Article 5

Les conditions de rémunération des vice-recteurs

5.1 Les vice-recteurs bénéficient d'un traitement se situant à l'intérieur des échelles de traitement figurant à l'ANNEXE B. Ces échelles de traitement sont indexées annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le vice-recteur exécutif reçoit un montant de 10 000 \$ annuellement en supplément afin d'assumer ses tâches supplémentaires.

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

5.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, les vice-recteurs ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives. Le vice-recteur exécutif a droit à une compensation supplémentaire de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

- 5.3 Un vice-recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque le vice-recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine. Lorsque le vice-recteur participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

- 5.3 Un vice-recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les professeurs titulaires à l'Université.

Lorsque le vice-recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

- 5.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 6

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

6.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

6.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Article 6

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

6.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

6.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Pour ceux dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

6.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débiter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

6.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Pour ceux dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

6.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débiter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

6.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 7
Indemnité de départ

- 7.1 Si un vice-recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 7.2 Si un vice-recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 7.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

Article 7
Indemnité de départ

- 7.1 Si un vice-recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 7.2 Si un vice-recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 7.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

7.3 Si un vice-recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

7.3 Si un vice-recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

***VICE-RECTEURS ADJOINTS
et SECRÉTAIRE GÉNÉRAL***

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 8

Les conditions de rémunération
des vice-recteurs adjoints
et du secrétaire général

- 8.1 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE C. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs adjoints ou celui du secrétaire général à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 8.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit à une compensation pour les frais inhérents à sa fonction jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

- 8.3 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de leur corps d'emploi d'origine à l'Université.

Article 8

Les conditions de rémunération
des vice-recteurs adjoints
et du secrétaire général

- 8.1 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE C. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs adjoints ou du secrétaire général à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 8.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit à une compensation pour les frais inhérents à sa fonction jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

- 8.3 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit aux avantages sociaux dont bénéficient soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

- 8.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 9Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

9.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

9.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

Article 9Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

9.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

9.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

9.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débiter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

9.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

9.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débiter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

9.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 10Indemnité de départ

- 10.1 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants.

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur adjoint ou du secrétaire général et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou un à congé de perfectionnement ultérieur.

Article 10Indemnité de départ

- 10.1 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants.

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur adjoint ou du secrétaire général et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

10.2 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 10.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

10.3 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

10.2 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 10.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

10.3 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

VÉRIFICATEUR INTERNE

CONDITIONS D'EMPLOI DU VÉRIFICATEUR INTERNE	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 11

Les conditions de rémunération du vérificateur interne

- 11.1 Le vérificateur interne bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE D. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du vérificateur interne à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 11.2 Le vérificateur interne a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vérificateur interne prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

Article 11

Les conditions de rémunération du vérificateur interne

- 11.1 Le vérificateur interne bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE D. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du vérificateur interne à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 11.2 Le vérificateur interne a droit aux avantages sociaux dont bénéficient soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université tels que définis dans la lettre d'engagement.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vérificateur interne prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

- 11.3 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour

CONDITIONS D'EMPLOI DU VÉRIFICATEUR INTERNE	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

11.4 Le Comité peut mettre fin à cette nomination en tout temps au cours de la première année du mandat.

11.4 Le Comité peut mettre fin à l'engagement en tout temps au cours de la première année du mandat.

Article 12

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le vérificateur interne bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

Article 12

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le vérificateur interne bénéficie de la sécurité d'emploi. Sa rémunération demeurera celle qu'il avait à titre de vérificateur interne durant les deux années qui suivront la fin de son mandat si son salaire est supérieur à celui qui correspond aux fonctions qu'il assumera. Il sera ensuite rémunéré selon les fonctions qui lui seront attribuées, conformément au groupe d'emploi dont il fera partie.

OMBUDSMAN

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 13

Les conditions de rémunération de l'ombudsman

- 13.1 L'ombudsman bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE E. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement de l'ombudsman à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 13.2 L'ombudsman a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque l'ombudsman participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsque l'ombudsman participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste d'ombudsman.

Article 13

Les conditions de rémunération de l'ombudsman

- 13.1 L'ombudsman bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE E. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement de l'ombudsman à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 13.2 L'ombudsman a droit aux avantages sociaux dont bénéficient, soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université tels que définis dans la lettre d'engagement.

Lorsque l'ombudsman participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

- 13.3 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 14Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, l'ombudsman bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

Article 14Avantages à la fin d'un mandat

Ne s'applique pas.

Article 15Indemnité de départ

- 15.1 Si l'ombudsman quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que l'ombudsman occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Article 15Indemnité de départ

- 15.1 Si l'ombudsman quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que l'ombudsman occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande de l'ombudsman et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 15.2 Si l'ombudsman quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 15.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

- 15.3 Si l'ombudsman quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction d'ombudsman, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande de l'ombudsman et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 15.2 Si l'ombudsman quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 15.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

- 15.3 Si l'ombudsman quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction d'ombudsman, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

Article 16
CODE DE CONDUITE

Article 17
INDEMNISATION

Article 18
DISPOSITIONS TRANSITOIRES

**CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS,
DES VICE-RECTEURS ADJOINTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET DE L'OMBUDSMAN**

Article 16
Code de conduite

Le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint, le secrétaire général, le vérificateur interne et l'ombudsman sont assujettis au *Code de conduite à l'usage des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et à l'expiration de leur mandat*, adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval.

Article 17
Indemnisation

- 17.1 L'Université Laval indemnise, à même ses fonds, l'administrateur, ainsi que, le cas échéant, ses mandataires, ses héritiers, ayants droit ou représentants légaux, de tous les frais, charges et dépenses encourus par cette personne :
- a) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative instituée par un tiers contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, y compris les sommes versées pour transiger sur un litige ou pour exécuter un jugement, sauf, dans tous ces cas, si cette personne a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude; l'Université Laval peut verser des avances à l'égard de tous frais, charges et dépenses ainsi encourus, à charge pour cette personne de les rembourser si elle a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude; et
 - b) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative, instituée contre cette personne par l'Université Laval, ou par quiconque agit pour cette dernière et en son nom, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par cette personne dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, sauf si l'Université Laval obtient gain de cause; si l'Université Laval n'obtient gain de cause qu'en partie, le tribunal peut déterminer le montant des frais, charges et dépenses dont cette personne sera indemnisée; et
 - c) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature pénale ou criminelle, instituée contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, si cette personne a été libérée ou acquittée ou si elle avait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était conforme à la loi;
- 17.2 L'Université Laval assume les obligations prévues à l'article 17.1 à l'égard de l'administrateur qui, à sa demande, agit en ces qualités pour une personne morale dont l'Université Laval est actionnaire ou créancier;

**CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS,
DES VICE-RECTEURS ADJOINTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET DE L'OMBUDSMAN**

- 17.3 Le présent règlement constitue un engagement exécutoire et ses dispositions sont au bénéfice de chacun des administrateurs de l'Université, lesquels, par l'acceptation de leur poste, expriment leur consentement aux présentes;
- 17.4 La modification ou la révocation du présent règlement ne peut avoir pour effet de priver un administrateur alors en fonction des bénéfices conférés par le présent règlement et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de cet administrateur.

Article 18

Dispositions transitoires

Les conditions d'emploi stipulées à l'article 6.2 s'appliquent rétroactivement aux vice-recteurs dont le mandat n'a pas été renouvelé en juin 1992.

ANNEXES

Échelle de traitement du recteur

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	132 000 \$	133 980 \$	137 330 \$	140 763 \$	144 282 \$
Médiane	165 000 \$	167 475 \$	171 662 \$	175 953 \$	180 352 \$
Maximum	198 000 \$	200 970 \$	205 994 \$	211 144 \$	216 423 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 2.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement du recteur est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Échelle de traitement des vice-recteurs

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	99 200 \$	100 688 \$	103 205 \$	105 785 \$	108 430 \$
Médiane	124 000 \$	125 860 \$	129 007 \$	132 232 \$	135 537 \$
Maximum	148 800 \$	151 032 \$	154 808 \$	158 678 \$	162 645 \$

Note : Le vice-recteur exécutif reçoit un montant de 10 000 \$ annuellement en supplément afin d'assumer ses tâches supplémentaires.

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 5.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement d'un vice-recteur est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

*Échelle de traitement des vice-recteurs adjoints
et du secrétaire général*

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	88 000 \$	89 320 \$	91 553 \$	93 842 \$	96 188 \$
Médiane	110 000 \$	111 650 \$	114 441 \$	117 302 \$	120 235 \$
Maximum	132 000 \$	133 980 \$	137 330 \$	140 763 \$	144 282 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 8.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement d'un vice-recteur adjoint et du secrétaire général est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Échelle de traitement du vérificateur interne

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	65 856 \$	66 844 \$	68 515 \$	70 228 \$	71 984 \$
Médiane	74 722 \$	75 843 \$	77 739 \$	79 682 \$	81 674 \$
Maximum	83 587 \$	84 841 \$	86 962 \$	89 136 \$	91 364 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 11.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement du vérificateur interne est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Échelle de traitement de l'ombudsman

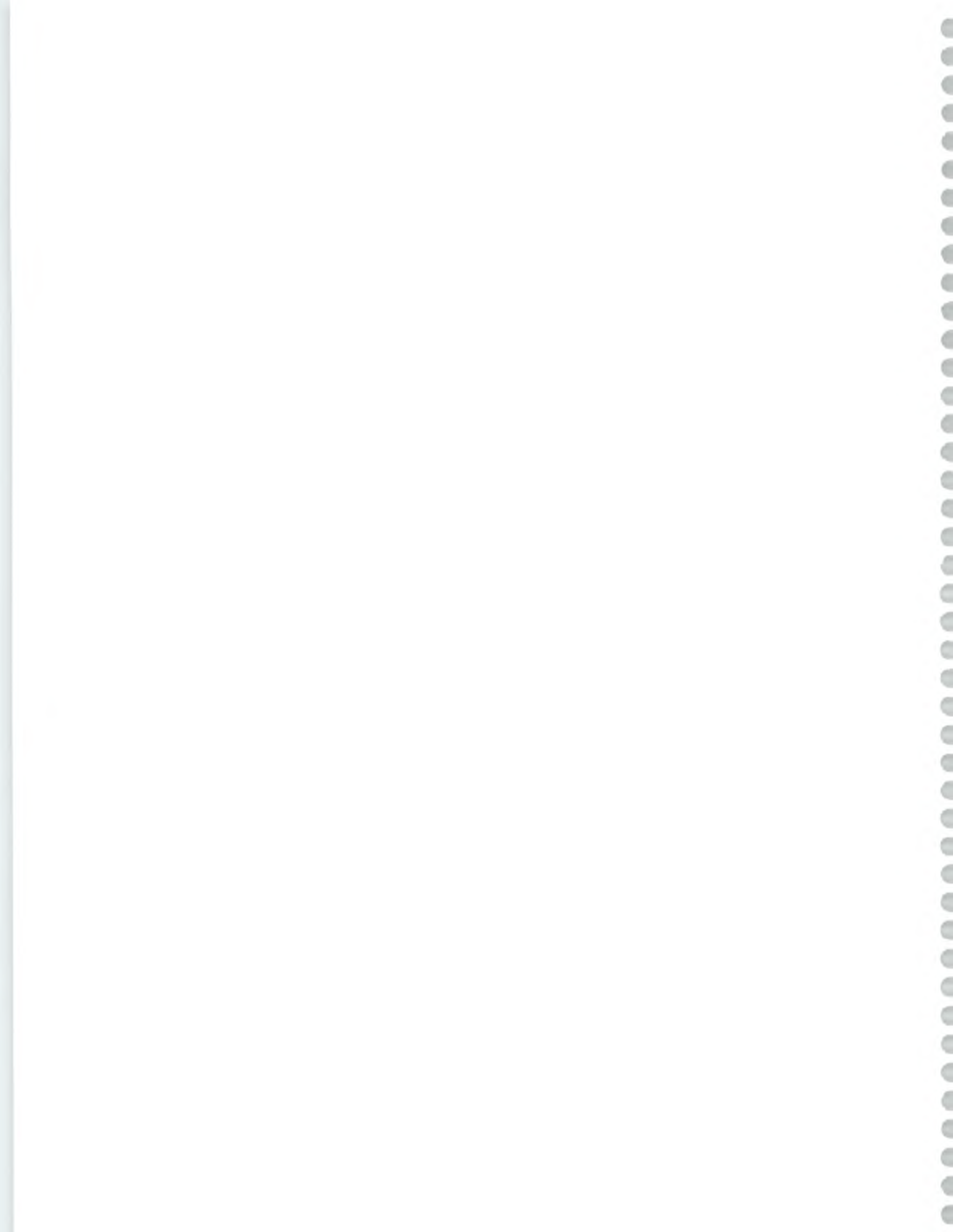
	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	56 926 \$	57 780 \$	59 224 \$	60 705 \$	62 223 \$
Médiane	73 463 \$	74 565 \$	76 429 \$	78 340 \$	80 298 \$
Maximum	90 000 \$	91 350 \$	93 634 \$	95 975 \$	98 374 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 13.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement de l'ombudsman est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).



1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)

Source : Service des finances





UNIVERSITÉ
LAVAL

Service des finances

Le 9 septembre 2003

Monsieur Louis Gendreau
Sous-ministre adjoint à l'enseignement
Ministère de l'Éducation du Québec
1035, De la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

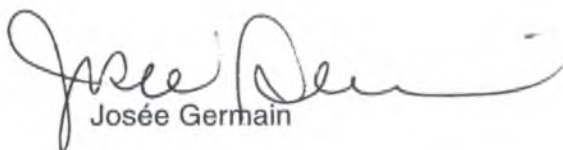
**Objet : Rapport 2002-2003 en application du premier alinéa de l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire**

Monsieur le Sous-ministre adjoint,

Compte tenu de l'annonce de la prolongation du délai de transmission du rapport financier SIFU par votre ministère, cela fait en sorte que nous ne pourrions transmettre les pages 1 à 8 de ce rapport.

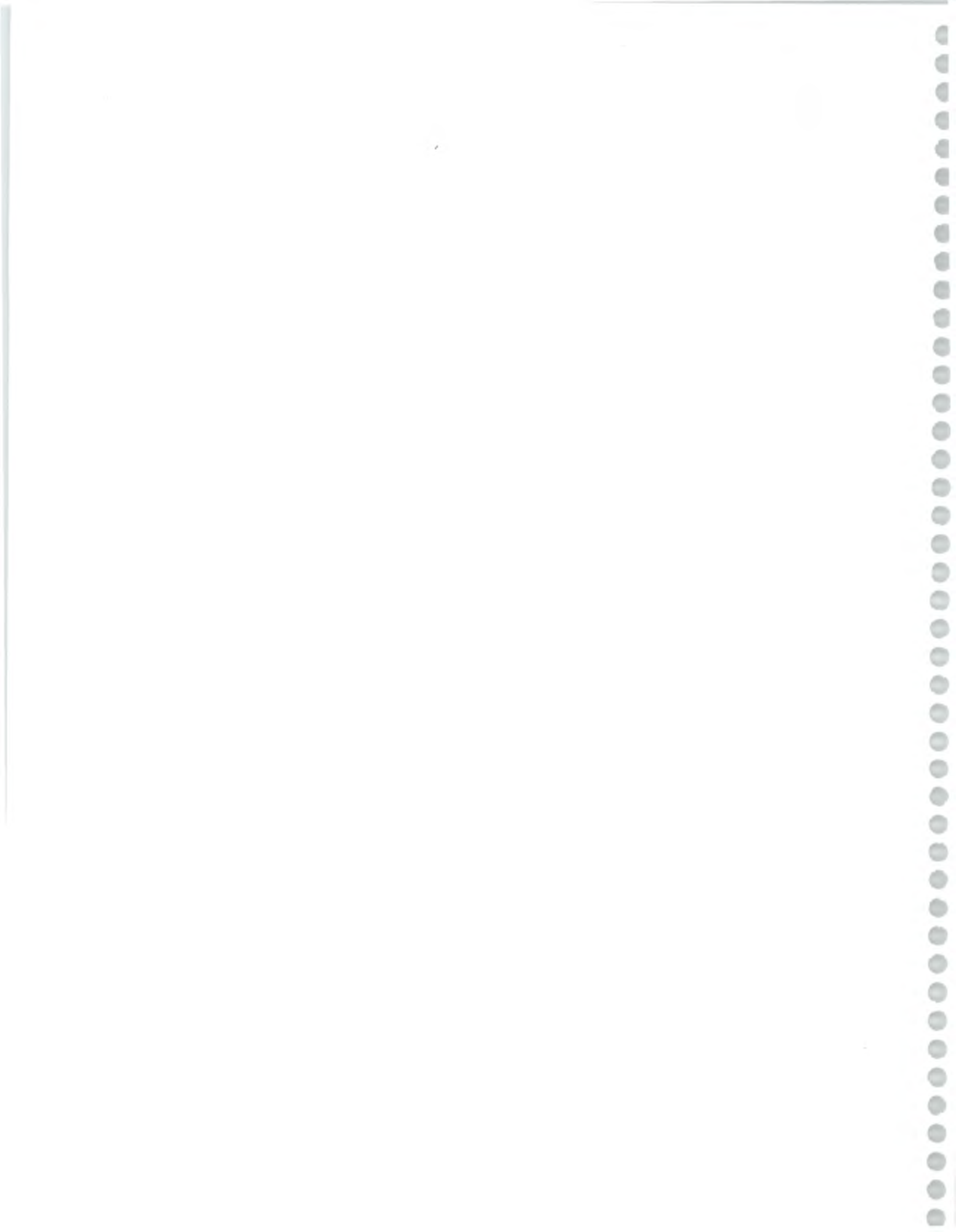
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice



Josée Germain

c.c. MM. Claude Godbout
Robert Mantha



SECTION 2 : LA PERFORMANCE

2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Tableaux

A- Obtention d'un grade universitaire

B- Par secteur d'études

B-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

B-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

B-3 Maîtrise

B-4 Doctorat

C-Par programme

C-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

C-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

C-3 Maîtrise

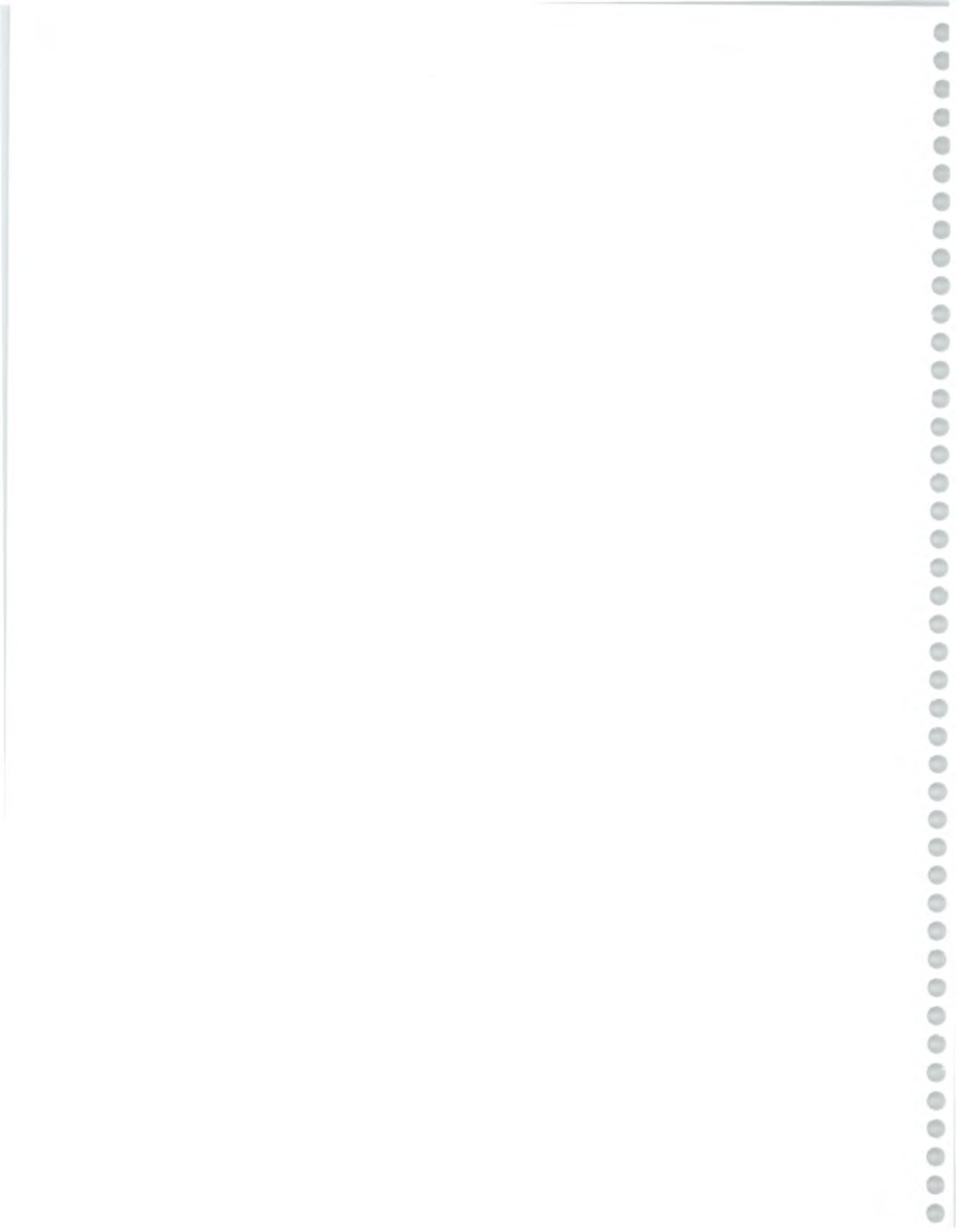
C-4 Doctorat

2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

2.3 Programmes d'activités de recherche

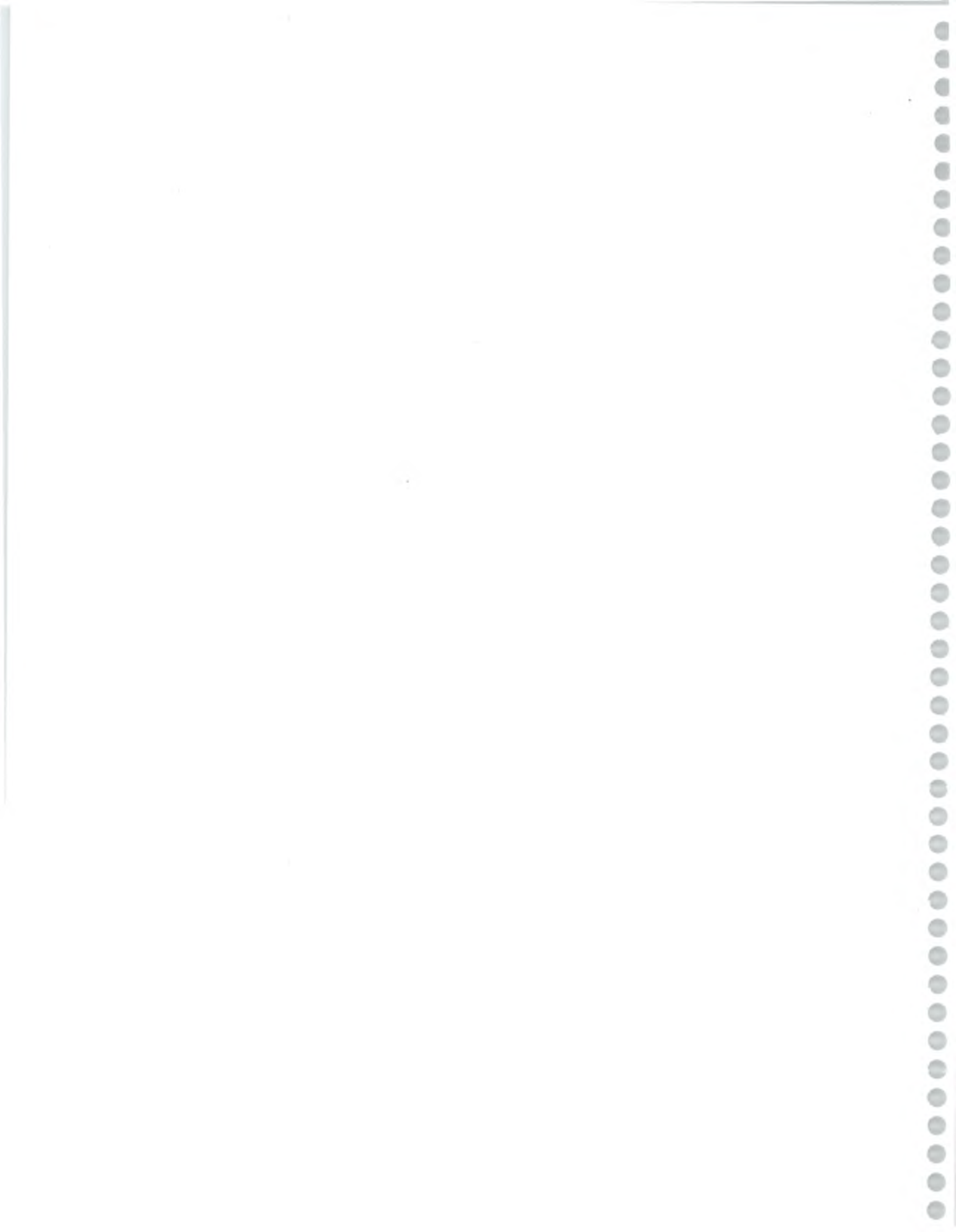
Tableaux

Subventions et contrats de recherche



2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Source : Bureau du registraire



2.1 TAUX DE RÉUSSITE ET DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES POUR L'OBTENTION D'UN GRADE UNIVERSITAIRE

Les taux de réussite et la durée moyenne des études sont présentés dans les tableaux ci-joints pour l'ensemble de l'Université, par secteur d'études et par programme. Ces mesures sont obtenues à partir d'une observation faite au terme de la session d'hiver 2003. Les informations sont regroupées séparément pour les études menant au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.

DÉFINITION DES TERMES

Cohortes

Les cohortes sont constituées des nouvelles personnes inscrites pour la première fois à un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat aux sessions d'automne 1993, 1994, 1995 et 1996.

Au baccalauréat, les nouvelles personnes sont celles qui s'inscrivent pour la première fois à l'Université; sont donc exclues de la cohorte celles qui auraient d'abord fréquenté un autre type de programme comme le diplôme, le certificat, le microprogramme ou les études libres avant d'entreprendre un baccalauréat.

À la maîtrise et au doctorat, on considère comme nouvelles personnes toutes celles qui s'inscrivent pour la première fois au type de programme; sont donc incluses les personnes qui changent de cycle, celles qui doivent compléter de la scolarité probatoire avant d'entreprendre le programme de recherche visé et celles qui ont fréquenté un diplôme de deuxième cycle ou qui ont suivi des cours de niveau supérieur à titre d'étudiants libres.

Diplômés dans le même programme

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans le premier programme où elles se sont inscrites.

Diplômés dans le même secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme relevant du même secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Diplômés dans un autre secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme relevant d'un autre secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Secteur

Un secteur regroupe tous les programmes relevant d'une Faculté selon les structures en vigueur à l'Université Laval.

En cheminement

Cette catégorie comprend pour chaque cohorte les personnes qui sont encore inscrites ou inscriptibles à la session d'hiver 2003 dans leur programme de départ ou dans un autre programme conduisant à l'obtention d'un grade au même niveau d'études. Une personne reste inscriptible à un programme si elle ne s'absente pas plus de trois sessions.

Taux de réussite (%)

Le taux de réussite peut être obtenu en additionnant le nombre de diplômés au même programme, au même secteur et à un autre secteur et en divisant le tout par la cohorte initiale selon la période d'observation.

Période d'observation

La période d'observation s'échelonne sur le nombre de sessions suivantes :

Baccalauréat ou maîtrise : une période de 17 sessions (5 ans et 2 sessions) pour les cohortes entrées à la session d'automne 1994

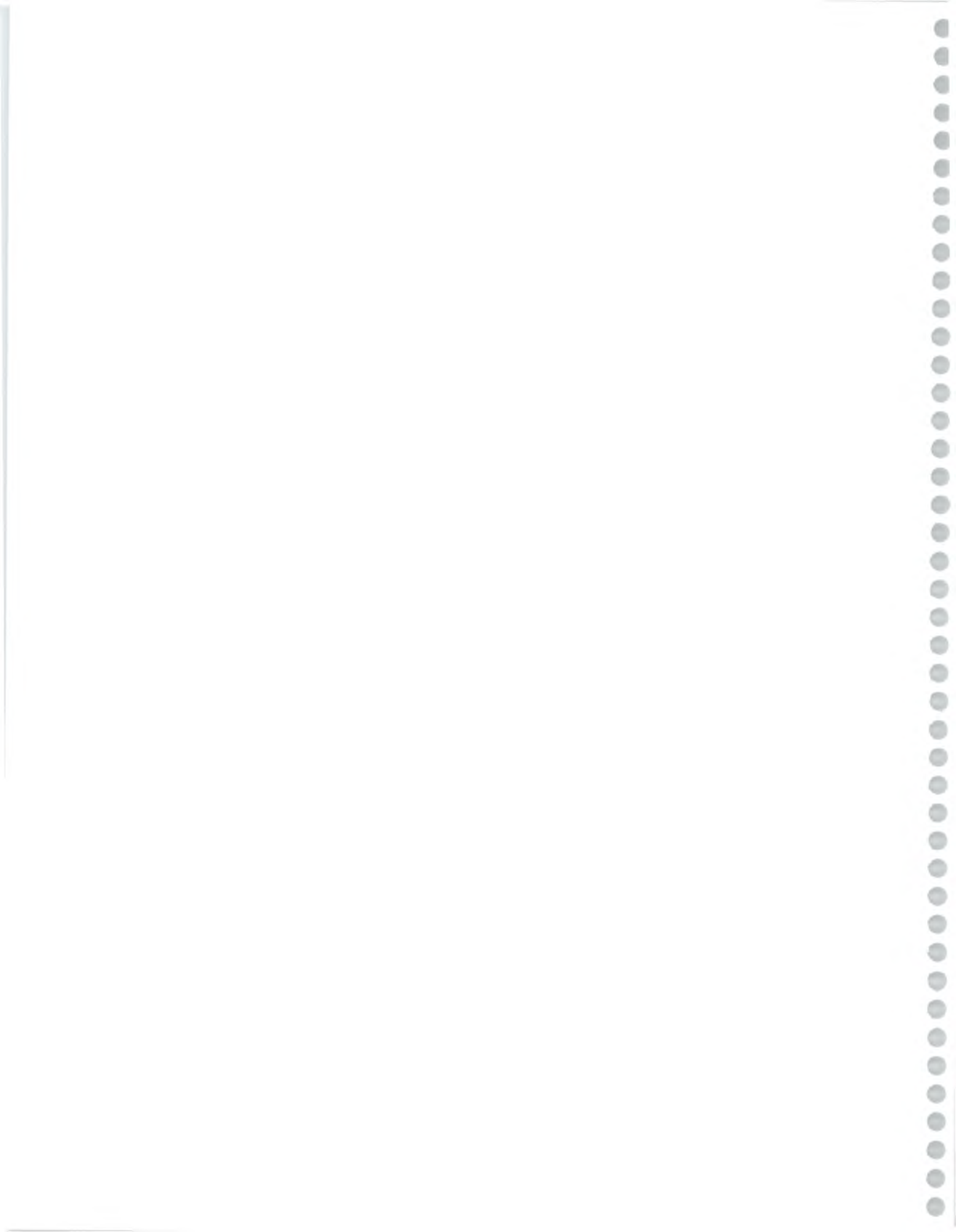
Doctorat : 23 sessions (7 ans et 2 sessions) pour les cohortes entrées à la session d'automne 1992..

Durée des études

Il s'agit du temps moyen pris par les personnes diplômées pour obtenir un premier grade universitaire pour chaque niveau d'études. Cette moyenne est calculée en utilisant comme mesure de base le nombre de sessions écoulées entre la première inscription au programme de départ et la dernière session d'inscription au programme qui a conduit à l'obtention du diplôme.

**A- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION**

D'UN GRADE UNIVERSITAIRE



A- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un GRADE UNIVERSITAIRE

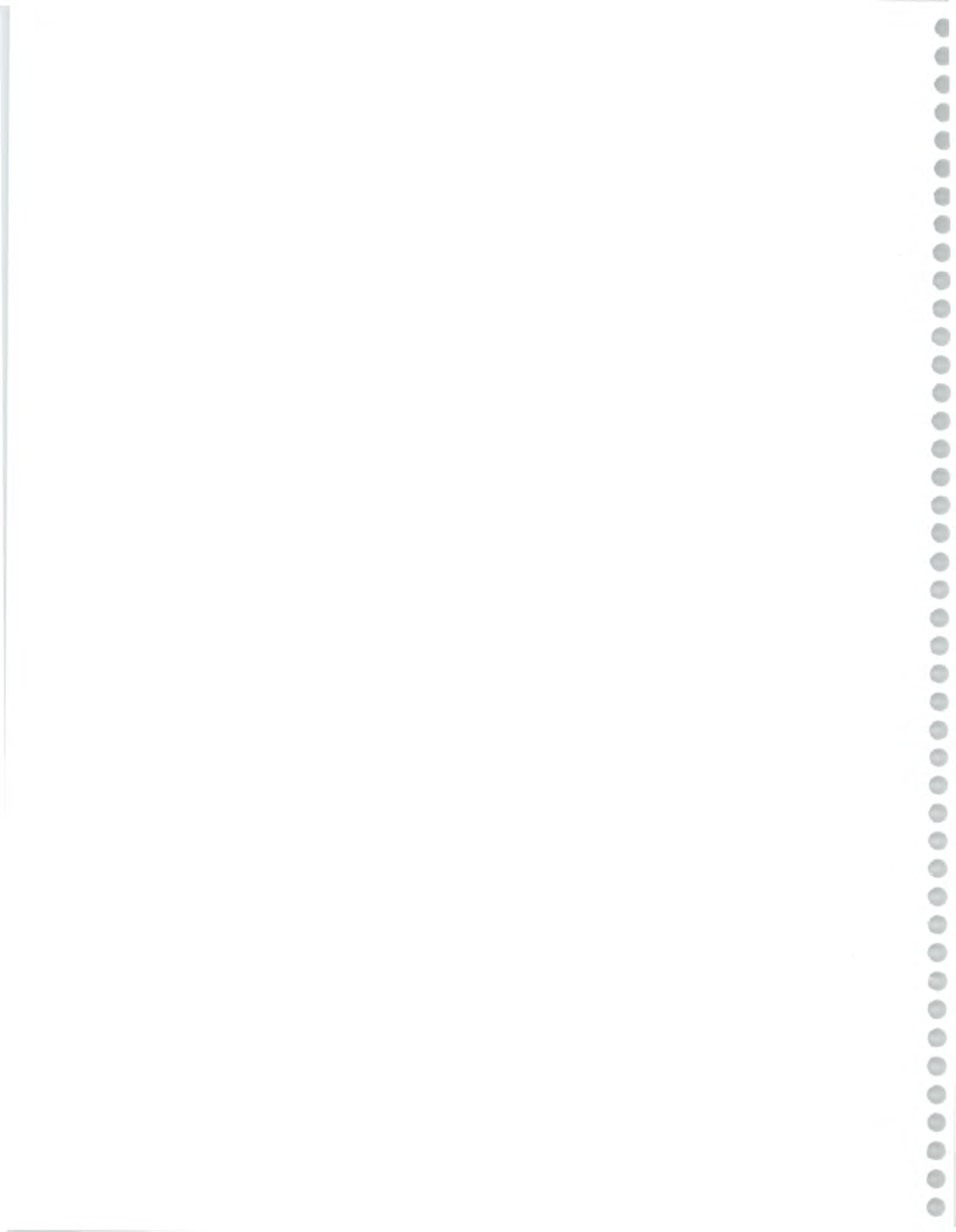
Situation observée au terme de :

17 sessions (5 ans et 2 sessions) pour le baccalauréat et la maîtrise

23 sessions (7 ans et 2 sessions) pour le doctorat

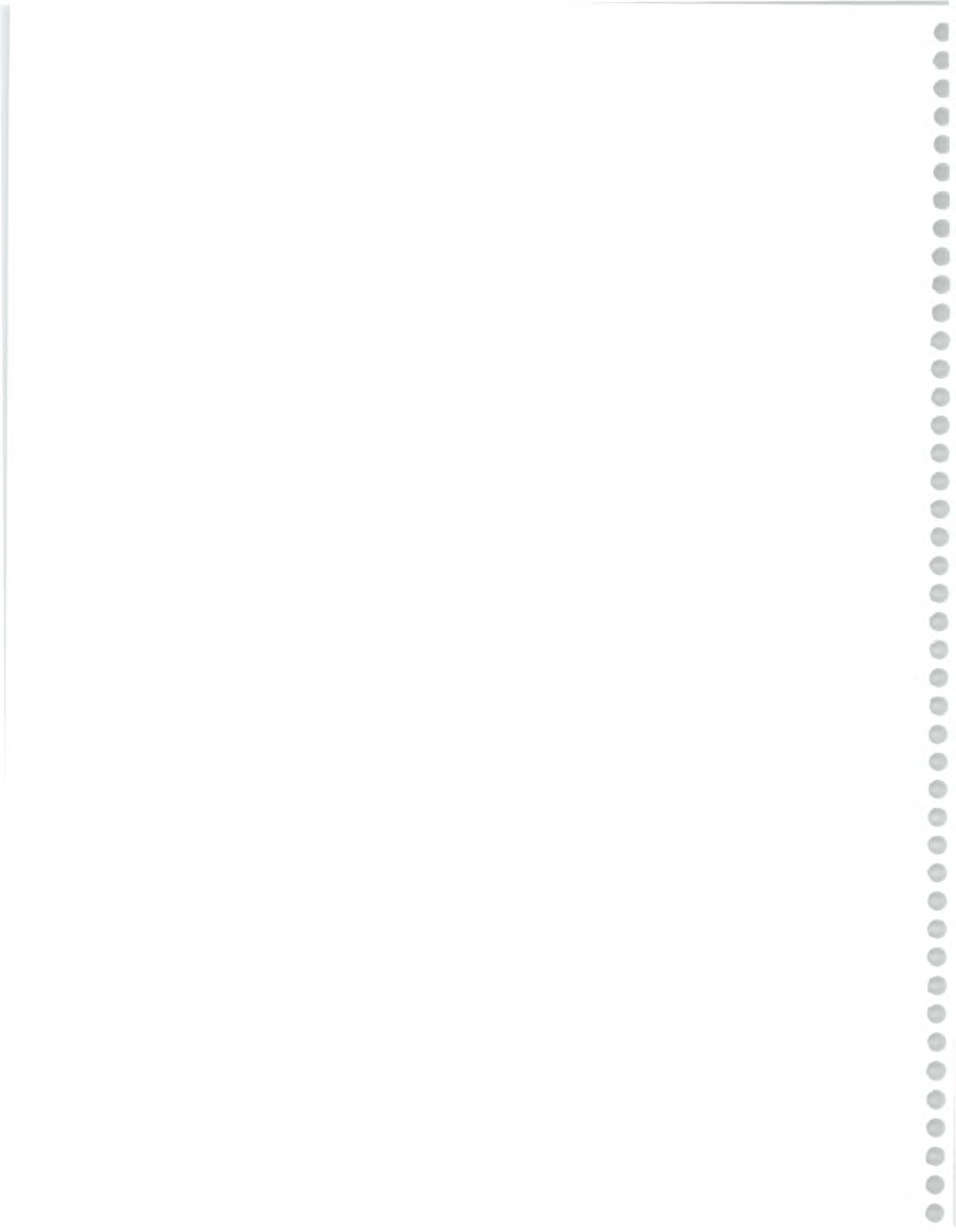
Grade	Session d'automne	EN NOMBRE				EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur
Baccalauréat de moins de 100 crédits	1994	1 682	147	307	117	3 116	54,0%	4,7%	9,9%	3,8%	9,2	10,9	12,6
	1995	1 391	163	297	108	2 715	51,2%	6,0%	10,9%	4,0%	9,3	10,5	12,6
	1996	1 544	150	189	99	2 705	57,1%	5,5%	7,0%	3,7%	9,2	11,1	12,6
	1997	1 673	167	202	145	2 945	56,8%	5,7%	6,9%	4,9%	9,0	10,9	12,2
Baccalauréat de 100 crédits et plus	1994	769	36	41	42	1 006	76,4%	3,6%	4,1%	4,2%	11,4	13,4	12,5
	1995	891	42	68	49	1 187	75,1%	3,5%	5,7%	4,1%	11,5	13,1	13,5
	1996	1 005	47	44	45	1 310	76,7%	3,6%	3,4%	3,4%	11,4	12,5	13,7
	1997	1 045	49	67	68	1 412	74,0%	3,5%	4,7%	4,8%	11,4	12,0	12,9
Baccalauréat	1994	2 451	183	348	159	4 122	59,5%	4,4%	8,4%	3,9%	10,3	12,1	12,6
	1995	2 282	205	365	157	3 902	58,5%	5,3%	9,4%	4,0%	10,4	11,8	13,1
	1996	2 549	197	233	144	4 015	63,5%	4,9%	5,8%	3,6%	10,3	11,8	13,1
	1997	2 718	216	269	213	4 357	62,4%	5,0%	6,2%	4,9%	10,2	11,5	12,5
Maîtrise	1994	750	33	9	80	1 266	59,2%	2,8%	0,7%	6,3%	8,5	9,4	10,2
	1995	697	19	9	59	1 123	62,1%	1,7%	0,8%	5,3%	8,4	10,1	9,2
	1996	719	17	9	65	1 179	61,0%	1,4%	0,8%	5,5%	8,6	9,4	11,1
	1997	733	11	3	66	1 114	65,8%	1,0%	0,3%	5,9%	8,6	10,5	10,0
Doctorat	1992	129	1	3	42	272	47,4%	0,4%	1,1%	15,4%	15,8	18,0	17,3
	1993	101	3	1	44	246	41,1%	1,2%	0,4%	17,9%	15,6	14,0	17,0
	1994	113	2	2	40	252	44,8%	0,8%	0,8%	15,9%	15,0	22,5	16,0
	1995	135	2	2	29	265	50,9%	0,8%	0,8%	10,9%	15,1	17,5	15,1

* Cohorte initiale : inclus les abandons



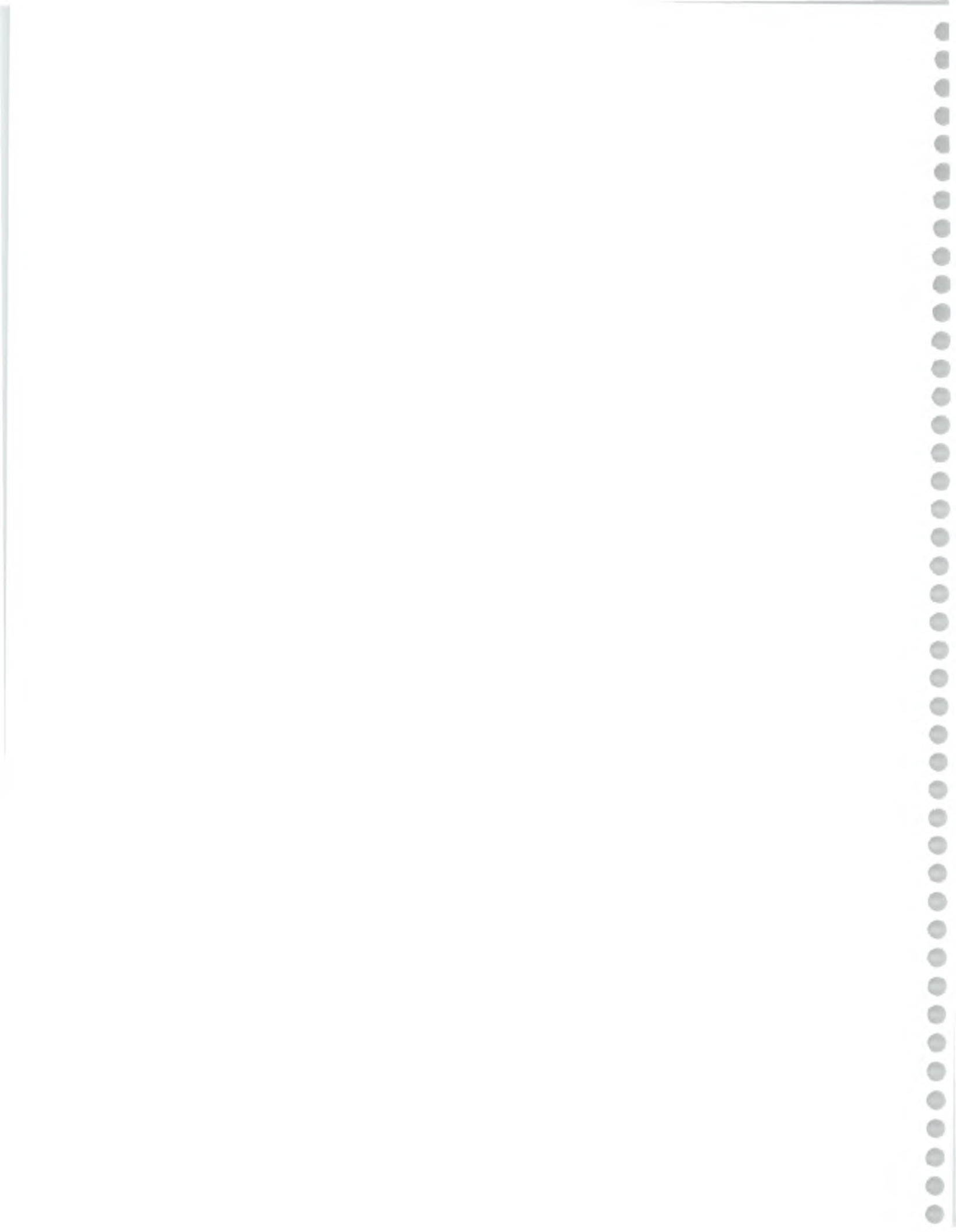


B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES



**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
MOINS DE 100 CRÉDITS**



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

1- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

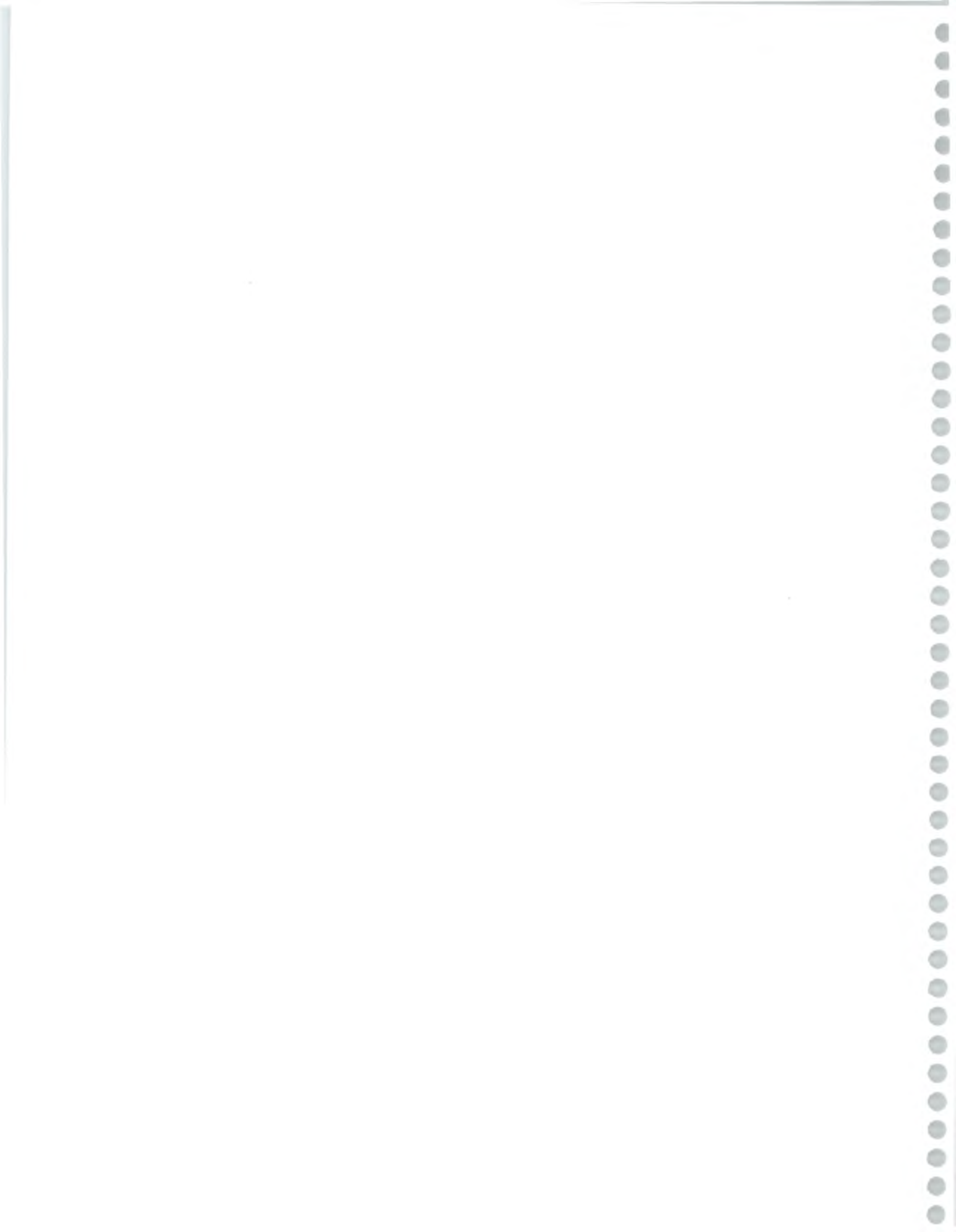
Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1994	68	14		7	146	46,6%	9,6%		4,8%	9,8	10,6		9,9
	1995	72	11	3	11	138	52,2%	8,0%	2,2%	8,0%	9,2	10,9	11,3	9,5
	1996	82	10	1	4	139	59,0%	7,2%	0,7%	2,9%	9,2	9,2	12,0	9,2
	1997	79	5		7	120	65,8%	4,2%		5,8%	8,6	10,8		8,7
Direction générale du premier cycle	1994	19		83	10	253	7,5%		32,8%	4,0%	10,0		12,1	11,7
	1995	12		95	14	251	4,8%		37,8%	5,6%	10,9		12,4	12,2
	1996	10		33	11	132	7,6%		25,0%	8,3%	9,0		12,5	11,7
	1997	12		29	10	110	10,9%		26,4%	9,1%	8,9		10,5	10,0
Droit	1994	153		25	7	217	70,5%		11,5%	3,2%	8,7		13,0	9,3
	1995	124		28	2	196	63,3%		14,3%	1,0%	8,6		13,3	9,5
	1996	156		18	10	215	72,6%		8,4%	4,7%	9,0		12,8	9,4
	1997	163		12	12	223	73,1%		5,4%	5,4%	8,8		13,1	9,1
Foresterie et géomatique	1994	24		5	1	61	39,3%		8,2%	1,6%	11,0		12,8	11,3
	1995	33	1	6		54	61,1%	1,9%	11,1%		11,5	12,0	13,3	11,8
	1996	10		3	2	32	31,3%		9,4%	6,3%	10,4		15,3	11,5
	1997	19	5	4	2	44	43,2%	11,4%	9,1%	4,5%	9,6	8,8	12,0	9,8
Lettres	1994	242	68	32	26	560	43,2%	12,1%	5,7%	4,6%	9,5	10,3	12,7	10,0
	1995	182	88	44	25	503	36,2%	17,5%	8,7%	5,0%	9,8	9,8	12,7	10,2
	1996	241	62	25	26	577	41,8%	10,7%	4,3%	4,5%	9,3	10,4	12,0	9,7
	1997	315	61	34	44	687	45,9%	8,9%	4,9%	6,4%	9,2	10,7	12,1	9,7
Médecine	1994	24	5	14	1	53	45,3%	9,4%	26,4%	1,9%	9,5	13,6	12,9	11,0
	1995	24	2	7	1	40	60,0%	5,0%	17,5%	2,5%	9,9	14,0	12,4	10,7
	1996	22		4	1	37	59,5%		10,8%	2,7%	10,5		11,8	10,7
	1997	43	3	3	1	53	81,1%	5,7%	5,7%	1,9%	8,5	12,7	14,3	9,1
Musique	1994	13		1	2	37	35,1%	16,2%	2,7%	5,4%	10,6	11,8	10,0	11,0
	1995	22	7		3	44	50,0%	15,9%		6,8%	10,1	12,6	10,7	10,7
	1996	23	8	2	2	48	47,9%	16,7%	4,2%	4,2%	9,0	9,8	15,5	9,6
	1997	22	12		3	50	44,0%	24,0%		6,0%	9,7	8,5		9,3

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Philosophie	1994	6	1	5	8	32	18,8%	3,1%	15,6%	25,0%	11,0	13,0	11,2	11,3
	1995	12	2	2	2	32	37,5%	6,3%	6,3%	6,3%	9,4	10,0	14,0	10,1
	1996	17	3	2	5	37	45,9%	8,1%	5,4%	13,5%	8,2	11,7	11,0	8,9
	1997	16	1	6	1	41	39,0%	2,4%	14,6%	2,4%	9,4	10,0	11,7	10,0
Sciences de l'administration	1994	208		14	11	297	70,0%		4,7%	3,7%	10,0		12,1	10,1
	1995	184		12	5	259	71,0%		4,6%	1,9%	9,8		13,3	10,0
	1996	203		14	3	266	76,3%		5,3%	1,1%	9,8		12,0	9,9
	1997	203		24	10	301	67,4%		8,0%	3,3%	9,5		12,3	9,8
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1994	24				35	68,6%				10,5			10,5
	1995	21	2			28	75,0%	7,1%			9,7	13,0		10,0
	1996	25				37	67,6%				9,6		12,0	9,8
	1997	15			1	23	65,2%			4,3%	9,7			9,7
Sciences de l'éducation	1994	252	4	18	6	332	75,9%	1,2%	5,4%	1,8%	8,6	12,8	12,8	8,9
	1995	57	1	3	6	91	62,6%	1,1%	3,3%	6,6%	8,8	14,0	9,7	9,0
	1996	63	11	3	1	103	61,2%	10,7%	2,9%	1,0%	8,7	14,2	13,0	9,7
	1997	48	37	3	10	117	41,0%	31,6%	2,6%	8,5%	9,4	11,7	13,7	10,5
Sciences et génie	1994	279	22	73	16	477	58,5%	4,6%	15,3%	3,4%	9,2	11,7	12,9	10,1
	1995	266	19	63	13	448	59,4%	4,2%	14,1%	2,9%	9,0	12,9	13,0	9,9
	1996	279	18	51	13	428	65,2%	4,2%	11,9%	3,0%	8,9	13,1	12,7	9,6
	1997	381	19	64	24	568	67,1%	3,3%	11,3%	4,2%	8,7	12,4	12,6	9,4
Sciences infirmières	1994	84		4	3	128	65,6%		3,1%	2,3%	8,9		14,8	9,2
	1995	82		2	5	114	71,9%		1,8%	4,4%	8,6		14,0	8,7
	1996	80		3	3	113	70,8%		2,7%	2,7%	8,9		13,3	9,0
	1997	57		1	5	106	53,8%		0,9%	4,7%	9,2		12,0	9,2
Sciences sociales	1994	275	27	33	19	471	58,4%	5,7%	7,0%	4,0%	8,9	11,0	12,6	9,4
	1995	292	29	30	20	491	59,5%	5,9%	6,1%	4,1%	8,9	9,9	12,1	9,3
	1996	325	37	28	16	525	61,9%	7,0%	5,3%	3,0%	9,2	11,2	12,8	9,6
	1997	293	22	22	14	487	60,2%	4,5%	4,5%	2,9%	8,9	10,7	12,2	9,2
Théologie et sciences religieuses	1994	11				17	64,7%				9,1			9,1
	1995	8	1	2	1	26	30,8%	3,8%	7,7%	3,8%	9,7	13,0	12,0	10,0
	1996	8	1		2	16	50,0%	6,3%		12,5%	9,6			9,8
	1997	7	2		1	15	46,7%	13,3%		6,7%	9,7			9,7

* Cohorte initiale : inclus les abandons

**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
100 CRÉDITS ET PLUS**



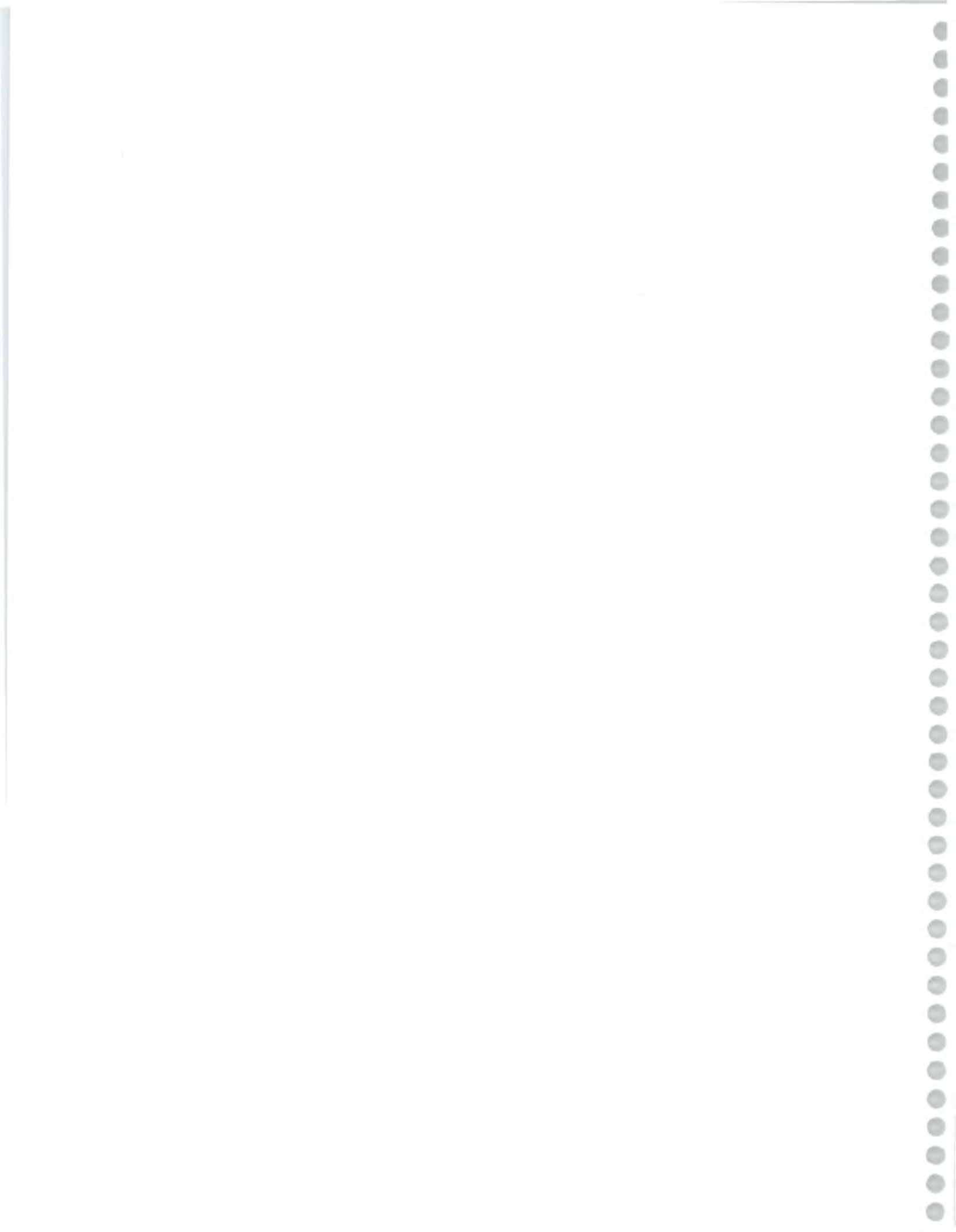
B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

2- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

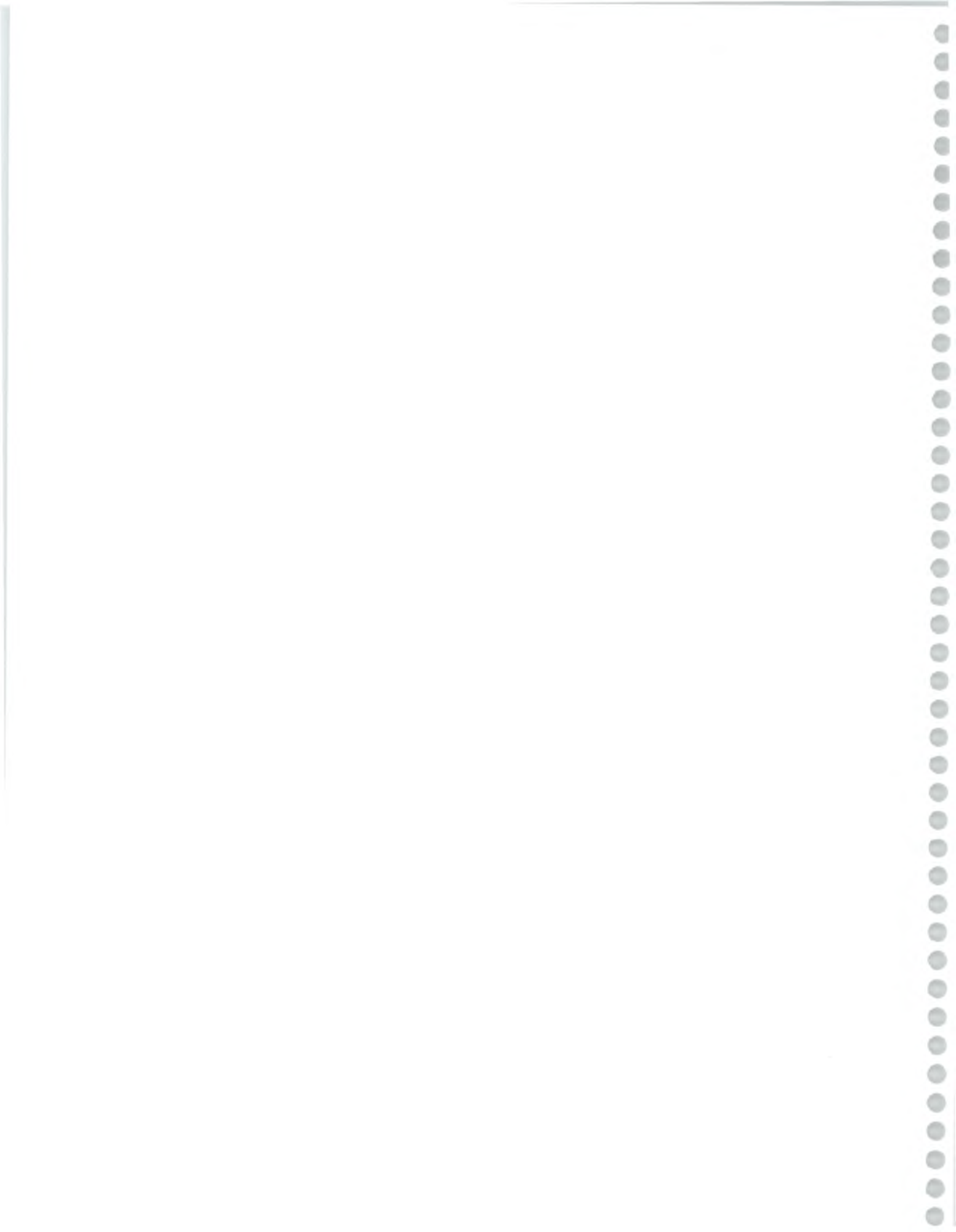
Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE				
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Aménagement, architecture et arts visuels	1994	35			3	50	70,0%			6,0%	11,6			11,6	
	1995	38		9	3	62	61,3%		14,5%	4,8%	11,5		14,4	12,1	
	1996	37	1	5	3	60	61,7%	1,7%	8,3%	1,7%	11,7	17,0	13,6	12,1	
	1997	32		3	2	44	72,7%		6,8%	4,5%	11,3		12,0	11,3	
Foresterie et géomatique	1994	65	4	3	3	87	74,7%	4,6%	3,4%	3,4%	11,6	14,3	12,0	11,8	
	1995	62	5	5	2	84	73,8%	6,0%	6,0%	2,4%	11,5	14,4	14,6	11,9	
	1996	82	3	4	7	113	72,6%	2,7%	3,5%	6,2%	11,9	12,0	13,3	12,0	
	1997	74	1	2	5	96	77,1%	1,0%	2,1%	5,2%	12,2	14,0	15,5	12,3	
Médecine	1994	185	1	3	8	200	92,5%	0,5%	1,5%	4,0%	11,4	12,0	13,7	11,4	
	1995	169	3	6	14	200	84,5%	1,5%	3,0%	7,0%	12,1	13,3	13,5	12,2	
	1996	153	2	1	13	176	86,9%	1,1%	0,6%	7,4%	12,0	12,0	13,0	12,0	
	1997	165	1	4	7	186	88,7%	0,5%	2,2%	3,8%	11,9	13,0	13,5	11,9	
Médecine dentaire	1994	33				33	100,0%				11,4			11,4	
	1995	34			1	38	89,5%			2,6%	11,0			11,0	
	1996	29		1		32	90,6%		3,1%		11,3		14,0	11,4	
	1997	33				35	94,3%				11,1			11,1	
Pharmacie	1994	87		2	2	93	93,5%		2,2%	2,2%	10,5		13,5	10,6	
	1995	70		7	5	83	84,3%		8,4%	6,0%	10,7		13,9	11,0	
	1996	92			5	100	92,0%			5,0%	10,5		10,5	10,5	
	1997	86		7		103	83,5%		6,8%	4,9%	10,4		14,3	10,7	
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1994	123	7	9	6	169	72,8%	4,1%	5,3%	3,6%	11,3	14,4	13,4	11,6	
	1995	160	10	18	11	220	72,7%	4,5%	8,2%	5,0%	11,3	12,7	13,6	11,6	
	1996	166	10	12	7	230	72,2%	4,3%	5,2%	3,0%	11,2	12,7	14,3	11,5	
	1997	163	9	21	7	224	72,8%	4,0%	9,4%	3,1%	11,1	12,4	13,2	11,4	
Sciences de l'éducation	1994	57	1	2	2	74	77,0%	1,4%	2,7%	2,7%	11,4	16,0	11,5	11,5	
	1995	233	3	9	10	288	80,9%	1,0%	3,1%	3,5%	11,3	15,3	12,3	11,4	
	1996	291	2	9	5	349	83,4%	0,6%	2,6%	1,4%	11,3	16,0	12,7	11,4	
	1997	270	3	13	15	353	76,5%	0,8%	3,7%	4,2%	11,1	14,0	12,0	11,2	
Sciences et génie	1994	184	23	22	18	300	61,3%	7,7%	7,3%	6,0%	11,7	12,9	12,0	11,8	
	1995	125	21	14	3	212	59,0%	9,9%	6,6%	1,4%	11,8	12,7	12,9	12,0	
	1996	155	29	12	7	250	62,0%	11,6%	4,8%	2,8%	11,7	12,1	14,1	11,9	
	1997	222	35	17	27	371	59,8%	9,4%	4,6%	7,3%	11,6	11,7	12,2	11,6	

* Cohorte initiale : inclus les abandonnés



**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

MAÎTRISE



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

3- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'une MAÎTRISE

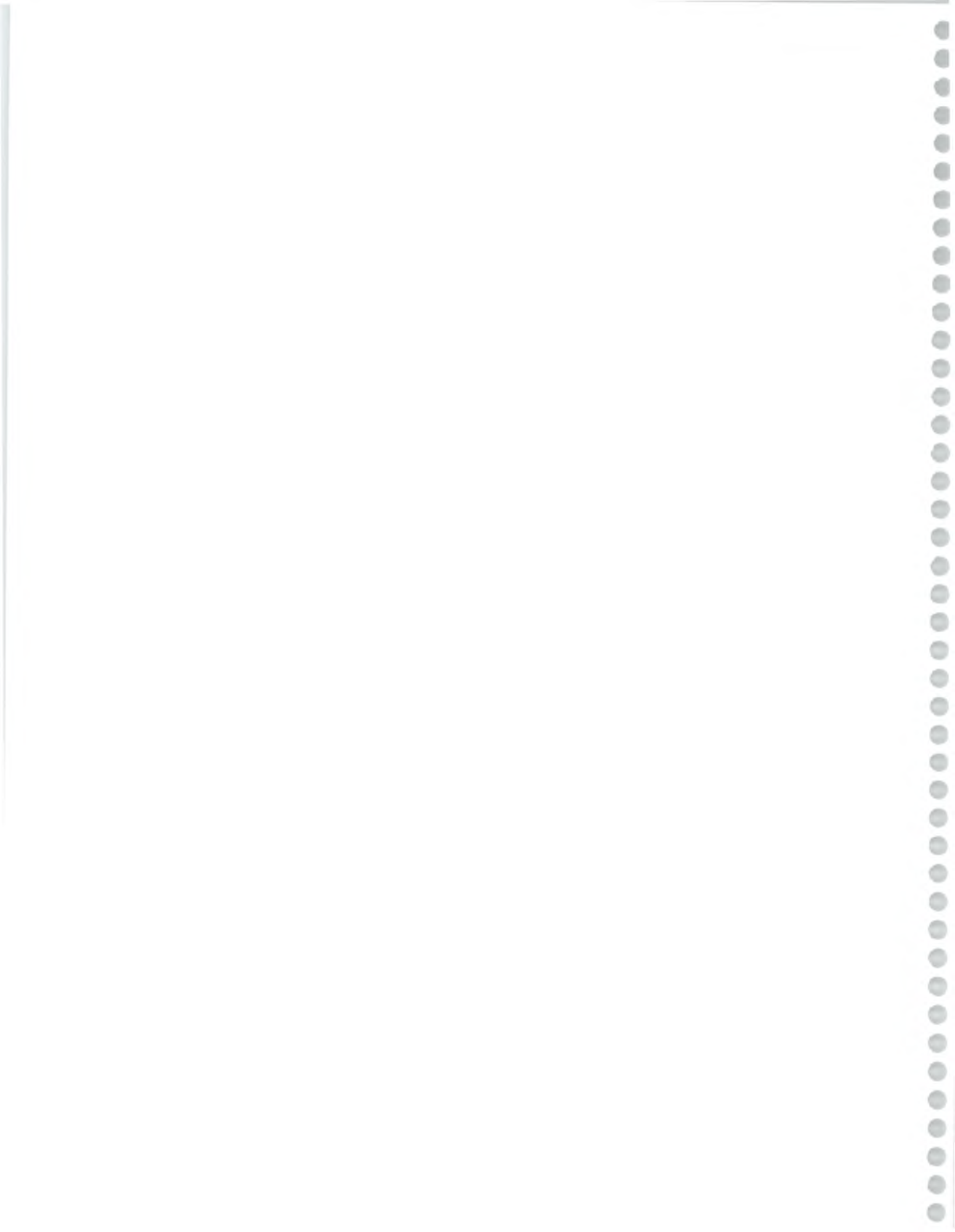
Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1994	35			1	42	83,3%			2,4%	7,7			7,7
	1995	37			1	51	72,5%			2,0%	7,8			7,8
	1996	40				48	83,3%				8,7			8,7
	1997	27		2	1	42	64,3%		4,8%	2,4%	8,8		10,5	8,9
Droit	1994	9			7	29	31,0%			24,1%	8,7			8,7
	1995	18			5	34	52,9%			14,7%	8,9			8,9
	1996	11		1	3	28	39,3%		3,6%	10,7%	8,7		15,0	9,3
	1997	13			2	24	54,2%			8,3%	9,4			9,4
Foresterie et géomatique	1994	28				38	73,7%				9,0			9,0
	1995	21			3	34	61,8%			8,8%	10,2			10,2
	1996	27	1		3	44	61,4%	2,3%		6,8%	10,0	11,0		10,0
	1997	20				30	66,7%				8,7			8,7
Institut québécois des hautes études internationales	1994	19		1		28	67,9%				9,2		10,0	9,2
	1995	17		1		23	73,9%				10,5		14,0	10,7
	1996	14			1	20	70,0%			5,0%	8,4			8,4
	1997	17			1	23	73,9%			4,3%	9,8			9,8
Lettres	1994	64	2		13	158	40,5%	1,3%		8,2%	8,9	11,5		9,0
	1995	55	2	1	11	118	46,6%	1,7%	0,8%	9,3%	9,0	10,0	9,0	9,0
	1996	61	2	2	9	143	42,7%	1,4%	1,4%	6,3%	10,0	11,0	13,5	10,1
	1997	51			18	130	39,2%			13,8%	9,4			9,4
Médecine	1994	57			6	91	62,6%			6,6%	8,8			8,8
	1995	58	1	2	5	87	66,7%	1,1%	2,3%	5,7%	8,7	7,0	4,5	8,5
	1996	60			4	91	65,9%			4,4%	8,6			8,6
	1997	62	4		6	93	66,7%	4,3%		6,5%	10,4	11,5		10,5
Médecine dentaire	1994													
	1995													
	1996													
	1997	2				2	100,0%				7,5			7,5

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE				
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Musique	1994	8			2	22	36,4%			9,1%	9,8			9,8
	1995	8				10	80,0%				8,5			8,5
	1996	9			1	16	56,3%			6,3%	7,4			7,4
	1997	15	1			18	83,3%	5,6%			6,7	9,0		6,8
Pharmacie	1994	4				4	100,0%				8,0			8,0
	1995	8				10	80,0%				7,5			7,5
	1996	4				9	44,4%				7,3			7,3
	1997	6				7	85,7%				10,0			10,0
Philosophie	1994	7				14	50,0%				8,6			8,6
	1995	9			3	21	42,9%				11,1			11,1
	1996	5			2	14	35,7%				8,6			8,6
	1997	8			3	18	44,4%				10,6			10,6
Sciences de l'administration	1994	105	22		5	177	59,3%	12,4%			7,9	9,7		8,2
	1995	95	7	2	8	151	62,9%	4,6%	1,3%		7,0	10,4	10,5	7,3
	1996	98	10		12	162	60,5%	6,2%			6,7	8,0		6,8
	1997	147	4		13	214	68,7%	1,9%			7,1	9,8		7,2
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1994	33		1	2	51	64,7%				8,7		16,0	8,9
	1995	35			1	46	76,1%				8,6			8,6
	1996	27	1	3		43	62,8%	2,3%	7,0%		9,4	10,0	8,0	9,3
	1997	36				44	81,8%				9,1			9,1
Sciences de l'éducation	1994	113	4		12	184	61,4%	2,2%			8,6	7,0		8,5
	1995	93	1	1	6	146	63,7%	0,7%	0,7%		9,3	14,0	11,0	9,3
	1996	101	2		5	150	67,3%	1,3%			9,5	13,5		9,6
	1997	83	1	1	9	136	61,0%	0,7%	0,7%		9,7	12,0	9,0	9,7
Sciences et génie	1994	82	4	1	5	128	64,1%	3,1%	0,8%		8,5	8,5		8,5
	1995	70	2		2	102	68,6%	2,0%			8,6	11,0		8,7
	1996	64			3	97	66,0%				9,2			9,2
	1997	80			3	100	80,0%				8,4			8,4
Sciences infirmières	1994	10			3	19	52,6%				10,9			10,9
	1995	9			1	17	52,9%				10,2			10,2
	1996	9			4	20	45,0%				11,9			11,9
	1997	8			2	13	61,5%				10,4			10,4

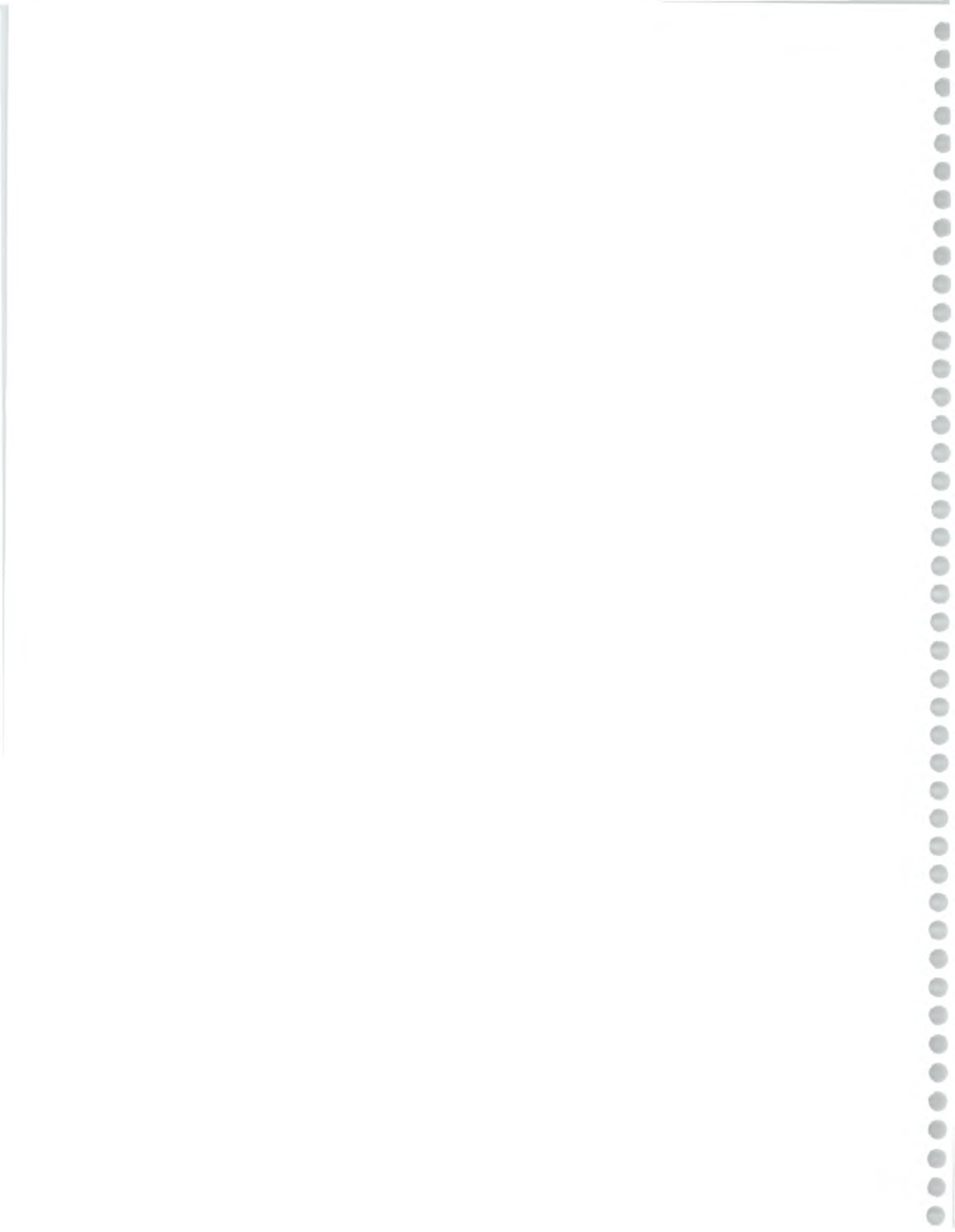
Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE				
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences sociales	1994	169	1	5	16	263	64,3%	0,4%	1,9%	6,1%	8,2	11,0	8,8	8,2
	1995	155	6	2	15	253	61,3%	2,4%	0,8%	5,9%	8,0	9,2	9,5	8,0
	1996	177	1	3	17	269	65,8%	0,4%	1,1%	6,3%	8,2	10,0	11,3	8,3
	1997	152	1		8	210	72,4%	0,5%		3,8%	8,1	9,0		8,1
Théologie et sciences religieuses	1994	7		1	5	18	38,9%		5,6%	27,8%	6,7		13,0	7,5
	1995	9				20	45,0%			4,0%	6,7			6,7
	1996	12			1	25	48,0%				7,5			7,5
	1997	6				10	60,0%				8,3			8,3

* Cohorte initiale : inclus les abandons



**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

DOCTORAT



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

4- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un DOCTORAT

Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

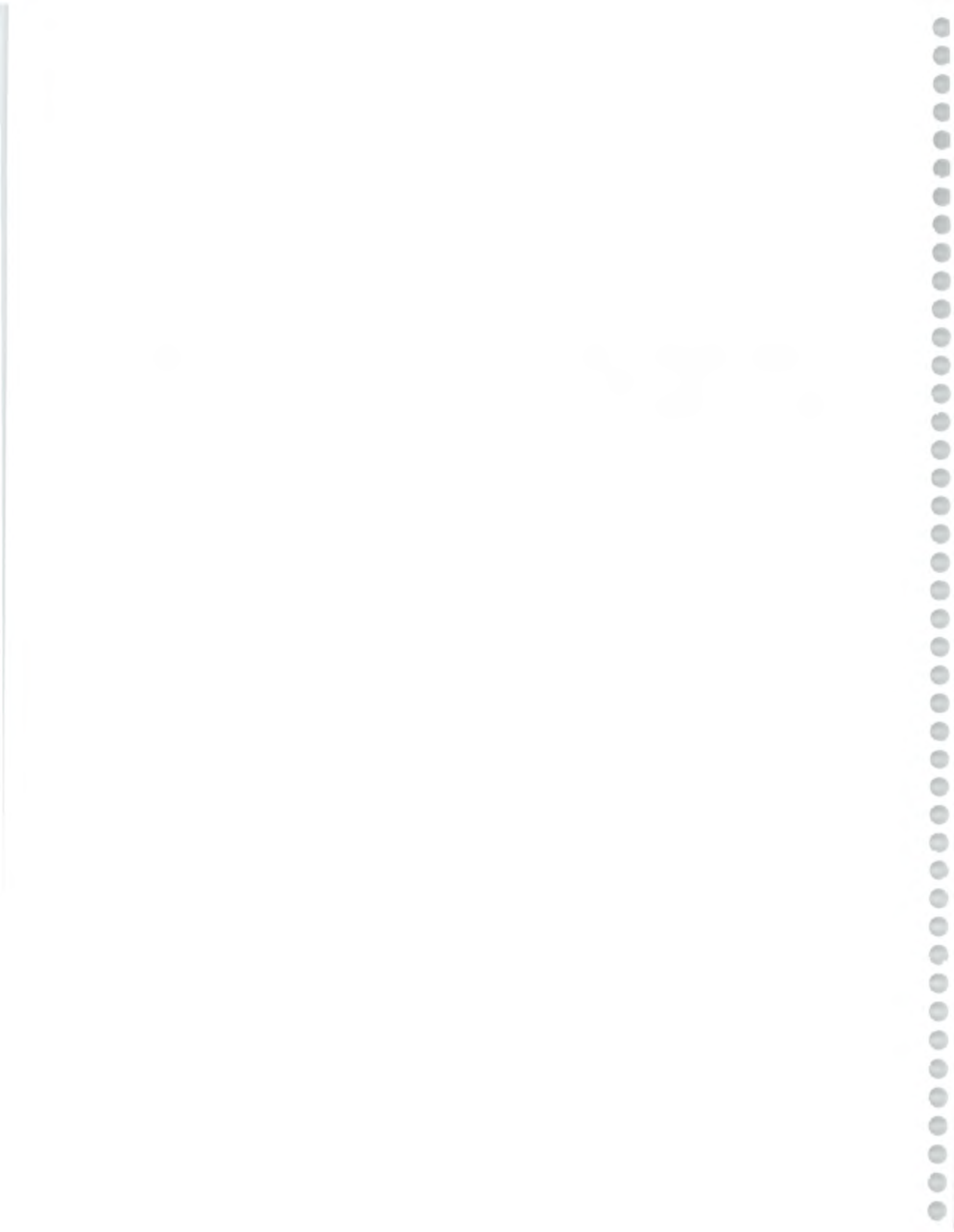
Faculté	Session d'automne	EN NOMBRE			EN POURCENTAGE			DURÉE MOYENNE		
		Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Droit	1992	2				4	50,0%			16,0
	1993	3			2	8	37,5%			12,7
	1994	1			1	2	50,0%			23,0
	1995	2				5	40,0%			17,0
	1996									
Foresterie et géomatique	1992	5			2	8	62,5%			20,2
	1993	8			4	17	47,1%			15,9
	1994	10			2	18	55,6%			13,9
	1995	12			2	18	66,7%			16,4
	1996									
Lettres	1992									14,6
	1993									16,2
	1994									14,4
	1995									14,9
	1996									
Médecine	1992	19			1	28	67,9%			13,5
	1993	12			2	17	70,6%			16,4
	1994	14		1	1	20	70,0%			15,2
	1995	18	1		1	29	62,1%	3,4%	5,0%	13,5
	1996									13,7
Musique	1992					1				
	1993					1				
	1994					2				
	1995									
	1996									
Pharmacie	1992					1				
	1993									
	1994	1				2	50,0%			14,0
	1995	3				4	75,0%			15,0
	1996									
Philosophie	1992	1			2	7	14,3%			16,0
	1993	2			1	6	33,3%			14,0
	1994	1			2	6	16,7%			16,0
	1995	4			1	10	40,0%			16,5
	1996									
Sciences de l'administration	1992	5		1	4	17	29,4%	5,9%	23,0	19,2
	1993	4			3	12	33,3%			18,0
	1994	8			6	22	36,4%			16,3
	1995	3			1	8	37,5%			17,3
	1996									

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE				
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1992	2			1	5	40,0%			20,0%	13,5			13,5
	1995	8	1		1	14	57,1%	7,1%		7,1%	14,1	15,0		14,2
	1996	11			2	20	55,0%			10,0%	14,9			14,9
	1997	12			1	22	54,5%			4,5%	14,3			14,3
Sciences de l'éducation	1992	13			1	23	56,5%			4,3%	15,5			15,5
	1993	7			5	23	30,4%			21,7%	15,6			15,6
	1994	6			3	20	30,0%			15,0%	16,7			16,7
	1995	15			5	31	48,4%			16,1%	14,7			14,7
Sciences et génie	1992	38	1	1	9	61	62,3%	1,6%	1,6%	14,8%	14,7	18,0	10,0	14,7
	1997	22	1		10	42	52,4%	2,4%		23,8%	15,0	17,0		15,1
	1992	29	1	1	7	46	63,0%	2,2%	2,2%	15,2%	13,5	22,0	13,0	13,7
	1993	26	1		3	38	68,4%	2,6%		7,9%	14,7	17,0		14,8
Sciences sociales	1992	25			11	62	40,3%			17,7%	18,8			18,8
	1995	16	1	1	6	48	33,3%	2,1%	2,1%	12,5%	15,3	10,0	17,0	15,1
	1996	19			6	45	42,2%			13,3%	17,4			17,4
	1997	21			5	44	47,7%			11,4%	17,0			17,0
Théologie et sciences religieuses	1992	2			1	4	50,0%			25,0%	16,0			16,0
	1993	2			2	9	22,2%			22,2%	18,5			18,5
	1994	2				3	66,7%				10,5			10,5
	1995	5			2	10	50,0%			20,0%	12,4			12,4

Cohorte initiale : inclus les abandons

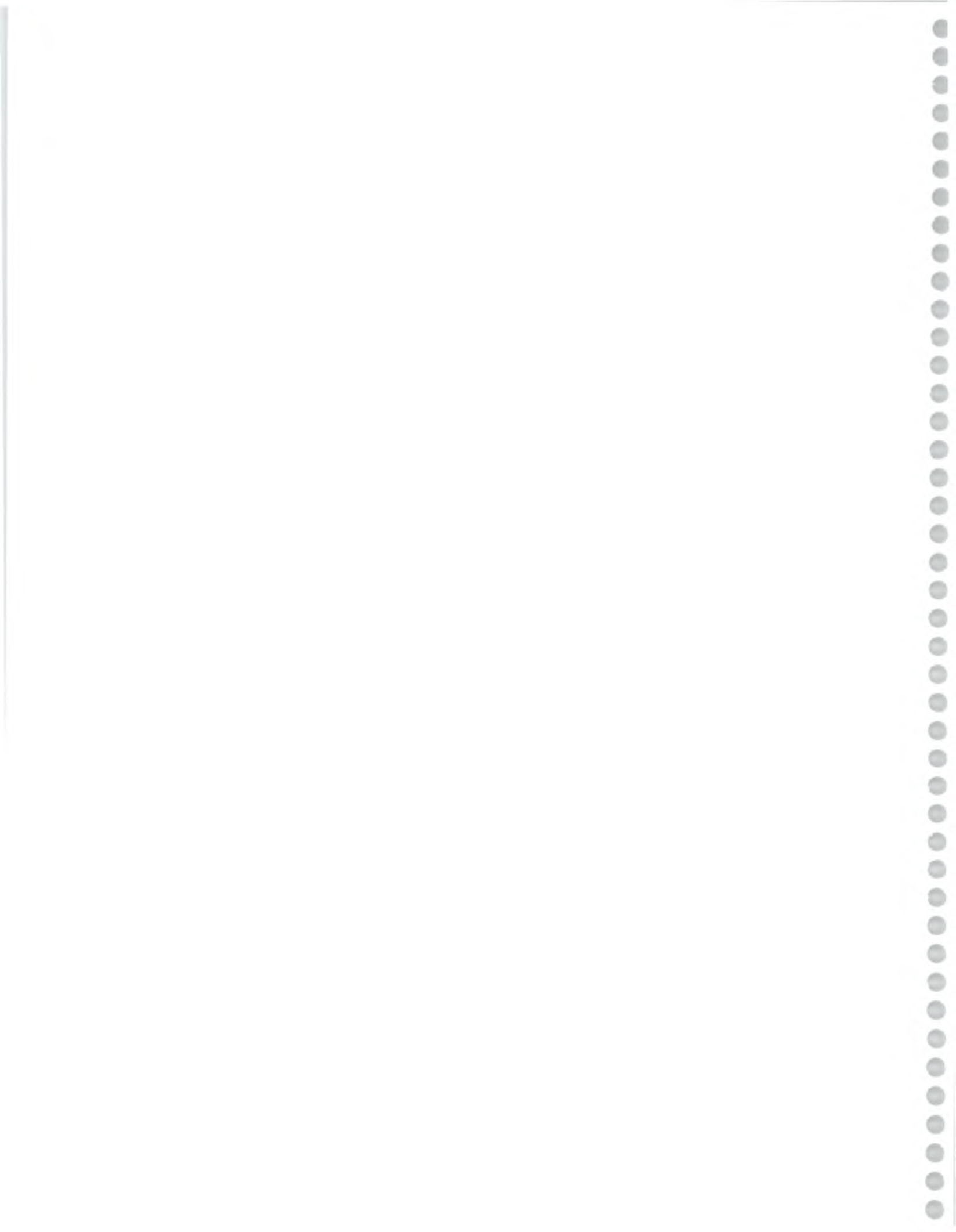
* Cohorte initiale : inclus les abandons

C- PAR PROGRAMME



**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
MOINS DE 100 CRÉDITS**



C- PAR PROGRAMME

1- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi- nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi- nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	Bacc. - Arts plastiques	1994	11	12		3	63	17,5%	19,0%		4,8%	11,2	10,7		10,9
		1995	18	9	1	4	45	40,0%	20,0%	2,2%	8,9%	9,6	10,9	14,0	10,1
		1996	16	5	1	3	48	33,3%	10,4%	2,1%	6,3%	9,9	8,2	12,0	9,6
		1997	22	3		5	38	57,9%	7,9%		13,2%	9,6	11,0		9,8
	Bacc. - Communication graphique	1994	43	1		3	66	65,2%	1,5%		4,5%	9,5	11,0		9,5
		1995	45	2	2	7	84	53,6%	2,4%	2,4%	8,3%	9,3	11,0	10,0	9,4
		1996	51	1			68	75,0%	1,5%			9,0	8,0		9,0
		1997	46	1		1	63	73,0%	1,6%		1,6%	8,3	13,0		8,4
	Bacc. - Enseignement des arts plastiques	1994	14	1		1	17	82,4%	5,9%		5,9%	9,7	10,0		9,7
		1995	9				9	100,0%				7,8			7,8
		1996	15	4		1	23	65,2%	17,4%		4,3%	8,8	10,8		9,2
		1997	11	1		1	19	57,9%	5,3%		5,3%	7,6	8,0		7,7
Direction générale du premier cycle	Bacc. - multidisciplinaire	1994	19		83	10	253	7,5%		32,8%	4,0%	10,0		12,1	11,7
		1995	12		95	14	251	4,8%		37,8%	5,6%	10,9		12,4	12,2
		1996	10		33	11	132	7,6%		25,0%	8,3%	9,0		12,5	11,7
		1997	12		29	10	110	10,9%		26,4%	9,1%	8,9		10,5	10,0
Droit	Bacc. - Droit	1994	153		25	7	217	70,5%		11,5%	3,2%	8,7		13,0	9,3
		1995	124		28	2	196	63,3%		14,3%	1,0%	8,6		13,3	9,5
		1996	156		18	10	215	72,6%		8,4%	4,7%	9,0		12,8	9,4
		1997	163		12	12	223	73,1%		5,4%	5,4%	8,8		13,1	9,1
Foresterie et géomatique	Bacc. - Géographie	1994	23		5	1	57	40,4%		8,8%	1,8%	11,1		12,8	11,4
		1995	32		6		49	65,3%		12,2%		11,5		13,3	11,8
		1996	9		3	2	29	31,0%		10,3%	6,9%	10,9		15,3	12,0
		1997	19	1	4	2	39	48,7%	2,6%	10,3%	5,1%	9,6	10,0	12,0	10,0
	Bacc. maj. - Géographie	1994	1				4	25,0%				8,0			8,0
		1995	1	1			5	20,0%	20,0%			13,0	12,0		12,5
		1996	1				3	33,3%				6,0			6,0
		1997			4		5		80,0%				8,5		8,5

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE						DUREE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemil- nement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemil- nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Lettres	Bacc. - Communication publique	1994															
		1995															
		1996	62	8	5	5	110	56,4%	7,3%	4,5%	4,5%	9,1	10,8	13,0	9,5		
		1997	94	12	9	12	193	48,7%	6,2%	4,7%	6,2%	9,2	10,0	12,9	9,5		
	Bacc. - Enseignement de l'anglais, langue seconde	1994	28	1		1	43	65,1%	2,3%		2,3%	8,3	11,0		8,4		
		1995	25			1	39	64,1%			5,1%	9,4		11,0	9,6		
		1996	43	2	2	2	65	66,2%	3,1%	3,1%	2,6%	8,8	9,5	11,0	8,9		
		1997	43	3	1	3	66	65,2%	4,5%	1,5%	4,5%	8,5	11,7	14,0	8,8		
	Bacc. - Études anciennes	1994	8	1	4	2	19	42,1%	5,3%	21,1%	10,5%	10,6	12,0	11,8	11,1		
		1995	4		4		23	17,4%		17,4%		9,8		13,5	11,6		
		1996	2	4	3	1	24	8,3%	16,7%	12,5%	4,2%	11,0	11,3	10,0	10,8		
		1997	13	8	1	2	28	46,4%	28,6%	3,6%	7,1%	9,8	9,6	10,0	9,8		
	Bacc. - Études anglaises	1994	7	5			25	28,0%	20,0%			9,0	10,4		9,6		
		1995	2	12	1	1	28	7,1%	42,9%	3,6%	3,6%	8,0	9,0	14,0	9,2		
		1996	1	10	1	1	20	5,0%	50,0%	5,0%	5,0%	10,0	8,7	13,0	9,2		
		1997	3	5		1	16	18,8%	31,3%		6,3%	9,0	11,4		10,5		
	Bacc. - Études hispaniques	1994	2	1			5	40,0%	20,0%			10,5	10,0		10,3		
		1995	6	1			8	75,0%	12,5%			10,2	17,0		11,1		
		1996	5				8	62,5%				9,8			9,8		
		1997	9			1	14	64,3%			7,1%	9,7			9,7		
	Bacc. - Études littéraires	1994	32	1	1	4	55	58,2%	1,8%	1,8%	7,3%	8,9	10,0	13,0	9,0		
		1995	28	2	5	3	51	54,9%	3,9%	9,8%	5,9%	9,5	13,0	13,6	10,3		
		1996	36	3	5	2	68	52,9%	4,4%	7,4%	2,9%	9,9	11,7	13,6	10,4		
		1997	41	6	5	5	75	54,7%	8,0%	6,7%	6,7%	9,6	11,7	12,4	10,1		
	Bacc. - Français, langue seconde	1994					1										
		1995	3		1		4	75,0%		25,0%		8,7		11,0	9,3		
		1996					2										
		1997	2	1	1		7	28,6%	14,3%	14,3%		6,5	12,0	9,0	8,5		
	Bacc. - Histoire	1994	35	3	8	5	86	40,7%	3,5%	9,3%	5,8%	10,2	10,3	13,9	10,8		
		1995	43	8	5	5	87	49,4%	9,2%	5,7%	5,7%	10,1	11,6	14,6	10,7		
		1996	32	8	2	3	77	41,6%	10,4%	2,6%	3,9%	9,8	11,3	15,5	10,4		
		1997	37	4	5	4	72	51,4%	5,6%	6,9%	5,6%	9,3	12,3	13,4	10,0		

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheml-nement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheml-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. - Histoire de l'art	1994	8		1		14	57,1%		7,1%		10,8		10,0	10,7
		1995	7	1	3	1	20	35,0%	5,0%	15,0%	5,0%	10,3	10,0	11,3	10,5
		1996	3	1			9	33,3%	11,1%			9,0	9,0		9,0
		1997	11		3	1	26	42,3%		11,5%	3,8%	9,3		10,0	9,4
	Bacc. - Sciences du langage	1994	17	2	6	1	35	48,6%	5,7%	17,1%	2,9%	9,4	9,5	15,2	10,8
		1995	9	2	1		24	37,5%	8,3%	4,2%		11,0	10,5	14,0	11,2
		1996	9	1	1	2	31	29,0%	3,2%	3,2%	6,5%	7,7	11,0	12,0	8,4
		1997	2	3			9	22,2%	33,3%			8,0	10,3		9,4
	Bacc. - Traduction	1994	31	2	4	4	61	50,8%	3,3%	6,6%	6,6%	9,0	11,0	12,0	9,4
		1995	18		1	2	41	43,9%		2,4%	4,9%	8,7		17,0	9,1
		1996	26	2		2	48	54,2%	4,2%		4,2%	9,0	13,5		9,3
		1997	31	3	1	5	58	53,4%	5,2%	1,7%	8,6%	9,1	12,0	11,0	9,4
	Bacc. maj. - Communication publique	1994	61	41	6	4	152	40,1%	27,0%	3,9%	2,6%	9,9	10,6	10,3	10,2
		1995	25	54	16	7	126	19,8%	42,9%	12,7%	5,6%	10,6	9,3	12,1	10,1
		1996	12	11		2	47	25,5%	23,4%		4,3%	10,5	9,6		10,1
		1997	13	6	5	4	54	24,1%	11,1%	9,3%	7,4%	9,8	9,8	12,6	10,4
	Bacc. maj. - Espagnol	1994									33,3%				
		1995				1	3				20,0%		11,0		
		1996		2		1	5		40,0%				11,0		11,0
		1997					3	33,3%							
	Bacc. maj. - Ethnologie du Québec	1994	1				3					11,0			11,0
		1995	1				2	50,0%							
		1996													
		1997				2	4				50,0%				
	Bacc. maj. - Études anglaises	1994		2		1	5		40,0%		20,0%		10,5	17,0	10,5
		1995			1	1	2			50,0%					17,0
		1996		1			4		25,0%		50,0%		10,0		10,0
		1997		1			3		33,3%				8,0		8,0
	Bacc. maj. - Études de français, langue seconde	1994	1				1	100,0%				7,0			7,0
		1995													
		1996	1	1			2	50,0%	50,0%			14,0	7,0		10,5
		1997					2								

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. maj. - Études latines	1994 1995 1996 1997	1				1	100,0%				8,0			8,0
	Bacc. maj. - Études littéraires	1994 1995 1996 1997	5 2 2 3	3 4 3 1		2	15 11 18 16	33,3% 18,2% 11,1% 18,8%	20,0% 36,4% 16,7% 6,3%	18,2% 11,1%	13,3% 5,6% 12,5%	9,4 11,0 9,0 8,7	8,7 9,3 10,7 16,0	11,5 8,0	9,1 10,3 9,4 10,5
	Bacc. maj. - Histoire	1994 1995 1996 1997	3 5 3 2	4 2 3 6	2 2 2 2	1	15 12 15 15	20,0% 41,7% 20,0% 13,3%	26,7% 16,7% 20,0% 40,0%	13,3% 13,3% 13,3% 13,3%	8,3% 20,0% 6,7%	12,0 9,8 10,7 8,5	8,0 10,5 9,7 10,2	12,5 10,0 10,0 11,0	10,3 10,0 10,1 10,0
	Bacc. maj. - Histoire de l'art	1994 1995 1996 1997		1 1 1 1	1 1 1 1		2 3 4 6		50,0% 33,3% 25,0% 16,7%	33,3% 25,0% 16,7%			10,0 8,0 10,0 9,0	8,0 13,0 9,0	10,0 8,0 11,5 9,3
	Bacc. maj. - Langue allemande	1994 1995 1996 1997	1				3	33,3%			16,7%	12,0			12,0
	Bacc. maj. - Linguistique	1994 1995 1996 1997	2	1			2	100,0%	50,0%				8,0		8,0
	Bacc. maj. - Théâtre	1994 1995 1996 1997	2 4 7	1 1 1	1	1	2 15 17 18	5,9% 13,3% 23,5% 38,9%	6,7% 5,9% 5,6%	6,7%	11,8% 13,3% 17,6%	11,0 10,5 10,0 9,3	16,0 17,0 14,0	11,0	11,0 12,0 11,4 9,9
	Bacc. - Kinésiologie	1994 1995 1996 1997	24 24 22 43	5 2 3	14 7 3	1 1 1	53 40 37 53	45,3% 60,0% 59,5% 81,1%	9,4% 5,0% 5,7%	26,4% 17,5% 10,8% 5,7%	1,9% 2,5% 2,7% 1,9%	9,5 9,9 10,5 8,5	13,6 14,0 12,7	12,9 12,4 11,8 14,3	11,0 10,7 10,7 9,1

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Musique	Bacc. - Éducation musicale	1994	4		1		7	57,1%		14,3%		8,0		10,0	8,4
		1995	8			1	11	72,7%			9,1%	9,6			9,6
		1996	12	2	1		19	63,2%	10,5%	5,3%		8,3	10,5	14,0	8,9
		1997	10	3			16	62,5%	18,8%			9,0	11,0		9,5
	Bacc. - Musique	1994	9	6		2	30	30,0%	20,0%		6,7%	11,8	11,8		11,8
		1995	14	7		2	33	42,4%	21,2%		6,1%	10,4	12,6		11,1
		1996	11	6	1	2	29	37,9%	20,7%	3,4%	6,9%	9,9	9,5	17,0	10,2
Philosophie	Bacc. - Philosophie	1997	12	9		3	34	35,3%	26,5%		8,8%	10,3	7,7		9,2
		1994	6		4	6	26	23,1%		15,4%	23,1%	11,0		10,8	10,9
		1995	12		2	1	28	42,9%		7,1%	3,6%	9,4		14,0	10,1
		1996	17	1	2	5	35	48,6%	2,9%	5,7%	14,3%	8,2	14,0	11,0	8,8
	Bacc. maj. - Philosophie	1997	14	1	6	1	38	36,8%	2,6%	15,8%	2,6%	9,2	10,0	11,7	10,0
		1994		1	1	2	6		16,7%	16,7%	33,3%		13,0	13,0	13,0
		1995		2	2	1	4		50,0%		25,0%		10,0		10,0
Sciences de l'administration	Bacc. - Administration des affaires	1996		2			2	66,7%	100,0%				10,5		10,5
		1997	2				3					11,0			11,0
		1994	208		14	11	297	70,0%		4,7%	3,7%	10,0		12,1	10,1
		1995	184		12	5	259	71,0%		4,6%	1,9%	9,8		13,3	10,0
	Bacc. - Sciences de la consommation	1996	203		14	3	266	76,3%		5,3%	1,1%	9,8		12,0	9,9
		1997	203		24	10	301	67,4%		8,0%	3,3%	9,5		12,3	9,8
		1994	23				33	69,7%				10,3			10,3
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Bacc. - Sciences de la consommation	1995	21	1			27	77,8%	3,7%			9,7	13,0		9,9
		1996	25		2		37	67,6%		5,4%		9,6		12,0	9,8
		1997	15			1	23	65,2%			4,3%	9,7			9,7
	Bacc. maj. - Économie rurale	1994	1				2	50,0%	100,0%			13,0	13,0		13,0
		1995		1			1								13,0
		1996													
		1997													

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'éducation	Bacc. - Enseignement de l'éducation physique	1994	9		4	1	21	42,9%		19,0%	4,8%	9,4		13,8	10,8
		1995	12				14	85,7%				8,8			8,8
		1996	19	11	2		43	44,2%	25,6%	4,7%		8,3	14,2	11,5	10,5
		1997	1	32	1	6	47	2,1%	68,1%	2,1%	12,8%	5,0	11,4	15,0	11,3
	Bacc. - Enseignement préscolaire et primaire	1994	170	3	7	2	198	85,9%	1,5%	3,5%	1,0%	8,3	12,7	13,3	8,5
		1995													
		1996													
		1997													
	Bacc. - Enseignement professionnel	1994					1								
		1995													
		1996	2				4	50,0%				9,5			9,5
Sciences et génie	Bacc. - Sciences de l'orientation	1994	73	1	7	3	112	65,2%	0,9%	6,3%	2,7%	9,2	13,0	11,9	9,5
		1995	45	1	3	6	77	58,4%	1,3%	3,9%	7,8%	8,9	14,0	9,7	9,0
		1996	42		1	1	56	75,0%		1,8%	1,8%	8,9		16,0	9,1
		1997	34	2	2	1	46	73,9%	4,3%	4,3%	2,2%	9,4	14,0	13,0	9,8
	Bacc. maj. - Sciences de l'éducation physique	1994													
		1995													
		1996													
		1997	13	3		3	24	54,2%	12,5%		12,5%	9,7	13,0		10,3
	Bacc. - Actuariat	1994	45	2	15		76	59,2%	2,6%	19,7%		9,4	11,5	11,7	10,0
		1995	35	1	6	2	58	60,3%	1,7%	10,3%	3,4%	8,7	14,0	12,3	9,3
		1996	50	1	10		72	69,4%	1,4%	13,9%		8,5	13,0	13,1	9,3
		1997	58	1	11	1	82	70,7%	1,2%	13,4%	1,2%	8,4	11,0	11,7	9,0
	Bacc. - Biochimie	1994	35	7	9	6	71	49,3%	9,9%	12,7%	8,5%	8,5	11,9	13,1	9,8
		1995	37	1	12		65	56,9%	1,5%	18,5%		9,1	14,0	13,4	10,2
		1996	45	4	8	1	66	68,2%	6,1%	12,1%	1,5%	8,4	12,0	12,8	9,2
		1997	54	6	15	6	90	60,0%	6,7%	16,7%	6,7%	8,6	12,3	12,5	9,7
	Bacc. - Biologie	1994	59	1	16	1	92	64,1%	1,1%	17,4%	1,1%	9,5	11,0	13,6	10,4
		1995	41	2	14	7	81	50,6%	2,5%	17,3%	8,6%	9,5	12,5	13,1	10,5
		1996	50		9	5	76	65,8%		11,8%	6,6%	9,4		13,3	10,0
		1997	51	2	16	2	85	60,0%	2,4%	18,8%	2,4%	9,1	12,5	12,9	10,1

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE						DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte* Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
	Bacc. - Chimie	1994	29	2	3		36	80,6%	5,6%	8,3%		8,4	9,0	13,0	8,9		
		1995	23		3		33	69,7%		9,1%		8,3		12,3	8,8		
		1996	18	1		1	22	81,8%	4,5%		4,5%	7,9	11,0		8,1		
		1997	29	3	3	4	42	69,0%	7,1%	7,1%	9,5%	8,8	11,0	11,7	9,2		
	Bacc. - Géologie	1994	5				6	83,3%				8,0			8,0		
		1995															
		1996	4	1			7	57,1%	14,3%			9,0	14,0		10,0		
		1997	4				5	80,0%				8,0			8,0		
	Bacc. - Informatique	1994	36		8	1	56	64,3%	4,2%	14,3%	1,8%	10,0	12,0	12,9	10,5		
		1995	33	2	3		48	68,8%		6,3%		9,4	12,0	11,3	9,7		
		1996	36	2	2	3	58	62,1%	3,4%	3,4%	5,2%	9,5	14,0	10,5	9,8		
		1997	51	1	2	4	83	61,4%	1,2%	2,4%	4,8%	9,4	11,0	15,5	9,6		
	Bacc. - Mathématiques	1994	23	1	9	1	38	60,5%	2,6%	23,7%	2,6%	9,9	13,0	13,0	10,8		
		1995	18		7	1	34	52,9%		20,6%	2,9%	8,7	11,7	15,0	10,4		
		1996	14	3	7		27	51,9%	11,1%	25,9%		9,8	12,3	12,3	10,8		
		1997	15	2	4		23	65,2%	8,7%	17,4%		7,7	12,5	12,0	9,0		
	Bacc. - Microbiologie	1994	29	2	10	3	63	46,0%	3,2%	15,9%	4,8%	8,9	12,5	13,1	10,1		
		1995	67	4	17	2	102	65,7%	3,9%	16,7%	2,0%	8,9	12,8	12,5	9,8		
		1996	42	2	11	1	63	66,7%	3,2%	17,5%	1,6%	8,7	13,5	12,2	9,5		
		1997	97	1	9	2	118	82,2%	0,8%	7,6%	1,7%	8,5	14,0	13,3	9,0		
	Bacc. - Physique	1994	11	4	2	3	26	42,3%	15,4%	7,7%	11,5%	8,9	12,8	13,5	10,4		
		1995	10	9	1	1	24	41,7%	37,5%	4,2%	4,2%	9,0	13,0	11,0	10,9		
		1996	13	4	2	2	27	48,1%	14,8%	7,4%	7,4%	8,7	15,0	13,0	10,5		
		1997	18	2	2	4	31	58,1%	6,5%	6,5%	12,9%	9,1	13,5	15,0	10,0		
	Bacc. - Statistique	1994	7	3		1	12	58,3%	25,0%		8,3%	8,7	11,3		9,5		
		1995	2				3	66,7%				8,0			8,0		
		1996	7		2		10	70,0%	11,1%	20,0%	11,1%	9,7	16,0	13,5	10,6		
		1997	4	1	2	1	9	44,4%		22,2%		8,8		9,5	10,0		
	Bacc. maj. - Chimie	1994			1		1			100,0%				14,0	14,0		
		1995															
		1996															
		1997															

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences infirmières	Bacc. - Sciences infirmières - formation initiale	1994 1995 1996 1997	41 35 35 20			3 2 3 1	1 1 40 23	80,4% 81,4% 87,5% 87,0%		5,9% 4,7% 7,5% 4,3%	2,0% 2,3%	8,5 8,1 8,4 8,2		14,7 14,0 13,3 12,0	8,9 8,5 8,8 8,3
	Bacc. - Sciences infirmières - perfectionnement	1994 1995 1996 1997	43 47 45 37			1 4 3 5	77 71 73 83	55,8% 66,2% 61,6% 44,6%		1,3%	2,6% 5,6% 4,1% 6,0%	9,3 8,9 9,2 9,7		15,0	9,5 8,9 9,2 9,7
	Bacc. - Anthropologie	1994 1995 1996 1997	15 20 24 24	4 1 3 3	3 1 6 1	3 3 3 3	49 35 49 54	30,6% 57,1% 49,0% 44,4%	8,2% 2,9% 6,1% 5,6%	6,1% 2,9% 12,2% 1,9%	6,1% 8,6% 6,1% 5,6%	9,5 10,3 10,3 9,8	12,5 10,0 9,0 11,3	13,0 17,0 12,0 12,0	10,5 10,5 10,5 10,1
	Bacc. - Économie	1994 1995 1996 1997	6 9 11 7	1 1 1 1	4 4 3 1	4 4 2 3	15 21 22 17	40,0% 42,9% 50,0% 41,2%	6,7% 4,8% 4,5% 5,9%	26,7% 19,0% 13,6% 17,6%		8,5 9,4 8,6 8,9	13,0 16,0 11,0 11,0	12,5 11,8 12,3 12,7	10,4 10,6 9,5 10,1
	Bacc. - Économie mathématique	1994 1995 1996 1997	1 3 1 1	2 2 2 2	1 2 1 1	1 1 1 1	3 9 1 5	33,3% 33,3% 20,0%	22,2% 40,0%	33,3% 22,2% 20,0%	33,3% 22,2%	10,0 8,0 10,0	9,0 9,0 12,0	13,0 9,5 11,0	11,5 8,7 11,3
	Bacc. - Psychologie	1994 1995 1996 1997	68 71 72 74	1 2 3 4	7 1 3 6	4 2 1 1	87 87 93 92	78,2% 81,6% 77,4% 80,4%	1,1% 2,3% 3,2%	8,0% 1,1% 7,5% 6,5%	4,6% 2,3% 1,1% 1,1%	8,5 8,8 9,2 9,1	14,0 10,5 12,0	11,4 14,0 12,7 12,7	8,8 8,9 9,6 9,4
	Bacc. - Relations industrielles	1994 1995 1996 1997	61 53 69 60	2 3 2 3	2 6 2 3	3 2 3 3	83 84 103 101	73,5% 63,1% 67,0% 59,4%	2,4% 1,9% 3,0%	2,4% 7,1% 1,9% 3,0%	3,6% 2,4% 2,9%	9,0 9,5 9,6 9,1	9,5 11,0 11,0 12,0	11,5 11,0 13,0 13,0	9,1 9,7 9,7 9,4
Sciences sociales	Bacc. - Science politique	1994 1995 1996 1997	25 38 52 37	2 5 4 1	2 8 3 3	1 8 1 4	52 89 82 60	48,1% 42,7% 63,4% 61,7%	3,8% 5,6% 4,9% 1,7%	1,9% 9,0% 3,7% 5,0%	1,9% 9,0% 1,2% 6,7%	9,6 8,3 9,2 8,8	14,5 9,2 11,3 13,0	15,0 12,6 15,0 13,3	10,1 9,0 9,6 9,2

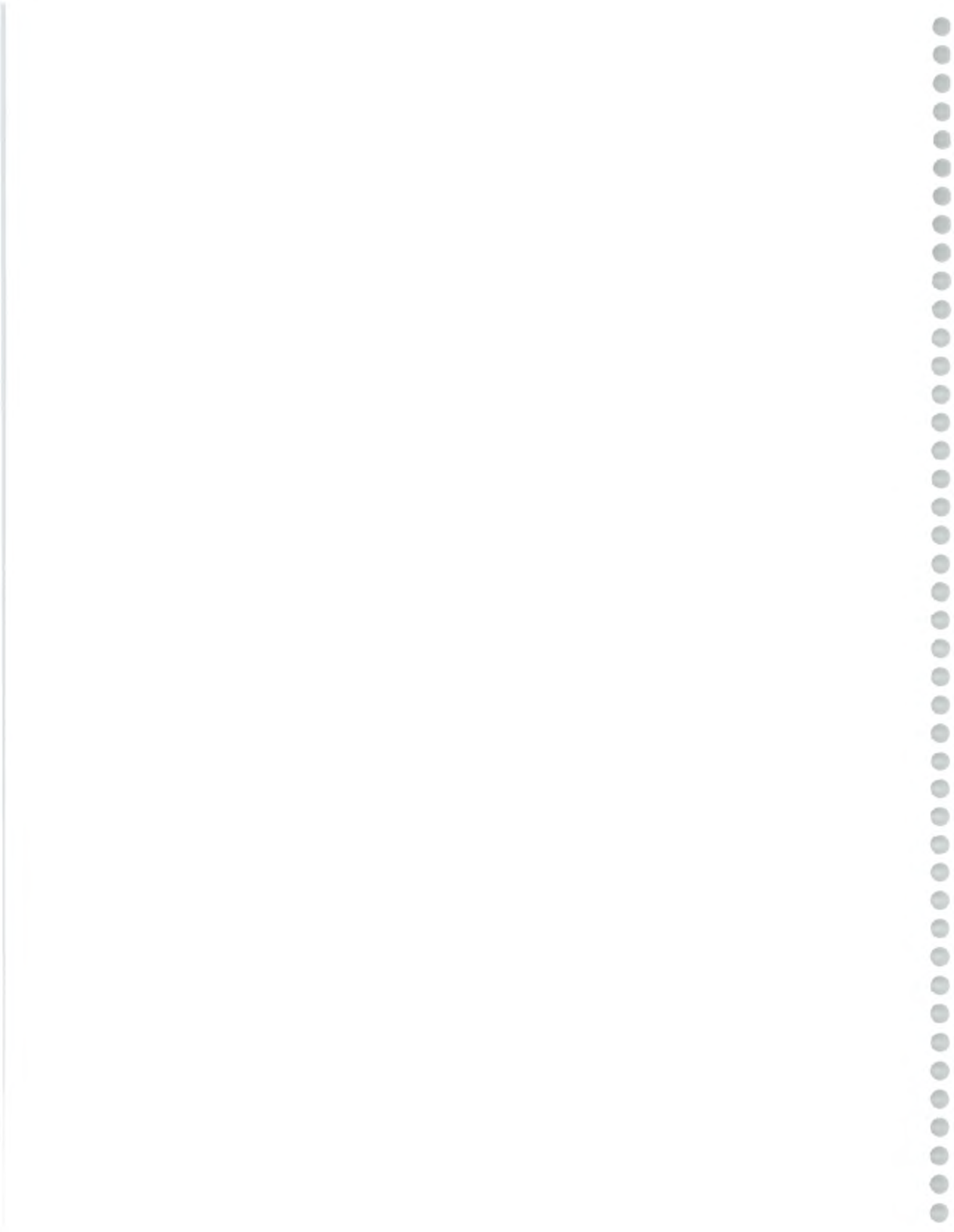
Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE						DURÉE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi- nement	Cohorte* Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi- nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
	Bacc. - Service social	1994	73		4	1	94	77,7%	2,2%	4,3%	1,1%	8,6	15,5	8,9			
		1995	73	2	4	1	91	80,2%	1,1%	4,4%	1,1%	8,4	12,0	8,7			
		1996	79	1	1		90	87,8%		1,1%		8,3	12,0	8,5			
		1997	69		2		83	83,1%		2,4%		8,5	11,5	8,6			
	Bacc. - Sociologie	1994	20	6	9	4	58	34,5%	10,3%	15,5%	6,9%	9,7	11,9	10,6			
		1995	17	3	1	2	35	48,6%	8,6%	2,9%	5,7%	9,2	12,7	9,8			
		1996	10	2	5	2	33	30,3%	6,1%	15,2%	6,1%	9,5	10,0	10,5			
		1997	17	3	1		28	60,7%	10,7%	3,6%		8,5	9,0	8,7			
	Bacc. maj. - Anthropologie	1994	2		1		5	40,0%		20,0%		8,5	15,0	10,7			
		1995	3	3			9	33,3%	33,3%			10,7	8,7	9,7			
		1996	2	7		2	14	14,3%	50,0%		14,3%	10,5	11,4	11,2			
		1997	2	3		4	16	12,5%	18,8%		25,0%	8,0	10,0	9,2			
	Bacc. maj. - Économique	1994					1		100,0%		100,0%			8,0			
		1995		1		1	1										
		1996															
		1997															
	Bacc. maj. - Relations Industrielles	1994	1	2		1	4	25,0%	50,0%		25,0%	13,0	7,0	9,0			
		1995	1	1	1	1	8	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	10,0	10,0	12,3			
		1996		3		1	8		37,5%		12,5%		11,0	11,0			
		1997		4			12		33,3%			9,0		9,0			
	Bacc. maj. - Science politique	1994	2	8	1		14	14,3%	57,1%	7,1%		11,0	10,0	10,5			
		1995	4	5	1	1	16	25,0%	31,3%	6,3%	6,3%	8,8	8,2	8,8			
		1996	4	10			20	20,0%	50,0%			9,8	11,3	10,9			
		1997	1	1	1	2	14	7,1%	7,1%	7,1%	14,3%	6,0	12,0	8,3			
	Bacc. maj. - Sociologie	1994	1	1	1	1	7	14,3%	14,3%		14,3%	7,0	8,0	7,5			
		1995		3	1		6		50,0%	16,7%			10,7	10,8			
		1996	2	1	1		9	22,2%	11,1%	11,1%		12,0	10,0	12,0			
		1997	1	1	1		5	20,0%	20,0%	20,0%		7,0	13,0	10,0			

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Théologie et sciences religieuses	Bacc. - Théologie	1994	11			2		16	68,8%		8,3%	4,2%		12,5	9,1
		1995	8			1	24	33,3%				10,0			10,5
		1996	8			2	15	53,3%				13,3%			10,8
		1997	7			1	13	53,8%				7,7%			9,0
	Bacc. maj. - Théologie	1994					1								
		1995		1			2		50,0%				11,0		11,0
		1996		1			1		100,0%				16,0		16,0
		1997		2			2		100,0%				7,5		7,5

* Cohorte initiale : inclus les abandons

**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
DE 100 CRÉDITS ET PLUS**



C- PAR PROGRAMME

2- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	Bacc. - Architecture	1994	35			3	50	70,0%			6,0%	11,6			11,6
		1995	38		9	3	62	61,3%		14,5%	4,8%	11,5		14,4	12,1
		1996	37	1	5	1	60	61,7%	1,7%	8,3%	1,7%	11,7	17,0	13,6	12,1
		1997	32		3	2	44	72,7%		6,8%	4,5%	11,3		12,0	11,3
Foresterie et géomatique	Bacc. - Aménagement et environnement forestiers	1994	25	4	2	1	39	64,1%	10,3%	5,1%	2,6%	12,0	14,3	12,5	12,3
		1995	20	4	1	1	30	66,7%	13,3%	3,3%	3,3%	12,1	13,8	16,0	12,5
		1996	39	1	3	4	55	70,9%	1,8%	5,5%	7,3%	12,2	11,0	13,0	12,2
		1997	39	1	1	2	51	76,5%	2,0%	2,0%	3,9%	12,3	14,0	14,0	12,4
Bacc. - Sciences géomatiques		1994	27		1	1	32	84,4%		3,1%	3,1%	10,7		11,0	10,8
		1995	29	1	4	1	39	74,4%	2,6%	10,3%	2,6%	11,1	17,0	14,3	11,6
		1996	25		1	2	31	80,6%		3,2%	6,5%	11,3		14,0	11,4
		1997	20			1	24	83,3%			4,2%	11,7			11,7
Bacc. coopératif - Génie du bois		1994	7				9	77,8%				13,6			13,6
		1995	3				4	75,0%				12,0			12,0
		1996	12	1			14	85,7%	7,1%			12,0	14,0		12,2
		1997	5		1	1	8	62,5%		12,5%	12,5%	13,2		17,0	13,8
Bacc. coopératif - Opérations forestières		1994	6			1	7	85,7%			14,3%	11,7			11,7
		1995	10				11	90,9%				11,4			11,4
		1996	6	1		1	13	46,2%	7,7%		7,7%	12,7	11,0		12,4
		1997	10			1	13	76,9%			7,7%	12,2			12,2
Médecine	Bacc. - Ergothérapie	1994	49	1	1		51	96,1%	2,0%	2,0%		8,6	12,0	13,0	8,7
		1995	39	3	4	2	49	79,6%	6,1%	8,2%	4,1%	10,2	13,3	13,8	10,7
		1996	39	2	1	2	45	86,7%	4,4%	2,2%	4,4%	10,2	12,0	13,0	10,4
		1997	50		1	1	54	92,6%		1,9%	1,9%	9,9		14,0	10,0
Bacc. - Physiothérapie		1994	48		2	2	52	92,3%		3,8%	3,8%	8,4		14,0	8,6
		1995	44		1	8	58	75,9%		1,7%	13,8%	9,8		12,0	9,9
		1996	51			5	59	86,4%			8,5%	9,6			9,6
		1997	46	1	3	2	58	79,3%	1,7%	5,2%	3,4%	9,7	13,0	13,3	10,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemt- nement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemt- nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Docteurat en médecine	1994	88				6	90,7%			6,2%	14,7			14,7
		1995	86		1		4	92,5%		1,1%	4,3%	14,1		14,0	14,1
		1996	63				6	87,5%			8,3%	14,9			14,9
		1997	69				4	93,2%			5,4%	14,8			14,8
Médecine dentaire	Docteurat en médecine dentaire	1994	33				33	100,0%				11,4			11,4
		1995	34			1	38	89,5%			2,6%	11,0			11,0
		1996	29		1		32	90,6%		3,1%		11,3		14,0	11,4
		1997	33				35	94,3%				11,1			11,1
Pharmacie	Bacc. - Pharmacie	1994	87		2	2	93	93,5%		2,2%	2,2%	10,5		13,5	10,6
		1995	70		7	5	83	84,3%		8,4%	6,0%	10,7		13,9	11,0
		1996	92			5	100	92,0%			5,0%	10,5			10,5
		1997	86		7	5	103	83,5%		6,8%	4,9%	10,4		14,3	10,7
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Bacc. - Agronomie	1994	58	2	2	4	76	76,3%	2,6%	2,6%	5,3%	11,5	15,0	15,0	11,7
		1995	65	3	3	5	83	78,3%	3,6%	3,6%	6,0%	11,1	14,0	14,0	11,3
		1996	79	2	2	2	91	86,8%	2,2%	2,2%	2,2%	11,3	11,5	15,0	11,4
		1997	69	3	3	4	88	78,4%	3,4%	3,4%	4,5%	11,4	12,3	12,0	11,5
	Bacc. - Économie et gestion agroalimentaires	1994	14	1	1	1	17	82,4%	5,9%		5,9%	11,8	13,0		11,9
		1995	25	3	1	1	27	92,6%			3,7%	11,5			11,5
		1996	15	3	2	2	26	57,7%	11,5%		7,7%	11,3	11,7		11,3
		1997	20	1			23	87,0%	4,3%			10,9	11,0		10,9
	Bacc. - Génie agroenvironnemental	1994	8	2			11	72,7%	18,2%			12,1	13,5		12,4
		1995	12	2		1	15	80,0%	13,3%		6,7%	11,8	9,5		11,4
		1996	11	1	2		16	68,8%	6,3%	12,5%		11,7	14,0	14,0	12,2
		1997	7	3	1		15	46,7%	20,0%	6,7%		11,1	13,3	11,0	11,7
	Bacc. - Génie alimentaire	1994													
		1995	14	3	4	2	27	51,9%	11,1%	14,8%	7,4%	12,5	12,7	12,8	12,6
		1996	13	3	3	1	26	50,0%	11,5%	11,5%	3,8%	11,3	12,7	14,0	11,9
		1997	7	1	4		13	53,8%	7,7%	30,8%		11,9	11,0	13,5	12,3
	Bacc. - Nutrition	1994	29	1	3	1	42	69,0%	2,4%	7,1%	2,4%	10,5	17,0	14,3	11,0
		1995	29	1	7	1	42	69,0%	2,4%	16,7%	2,4%	10,6	14,0	13,7	11,3
		1996	23	1	2	1	36	63,9%	2,8%	5,6%	2,8%	10,6	17,0	15,5	11,2
		1997	35		8	2	48	72,9%		16,7%	4,2%	10,3		13,4	10,9

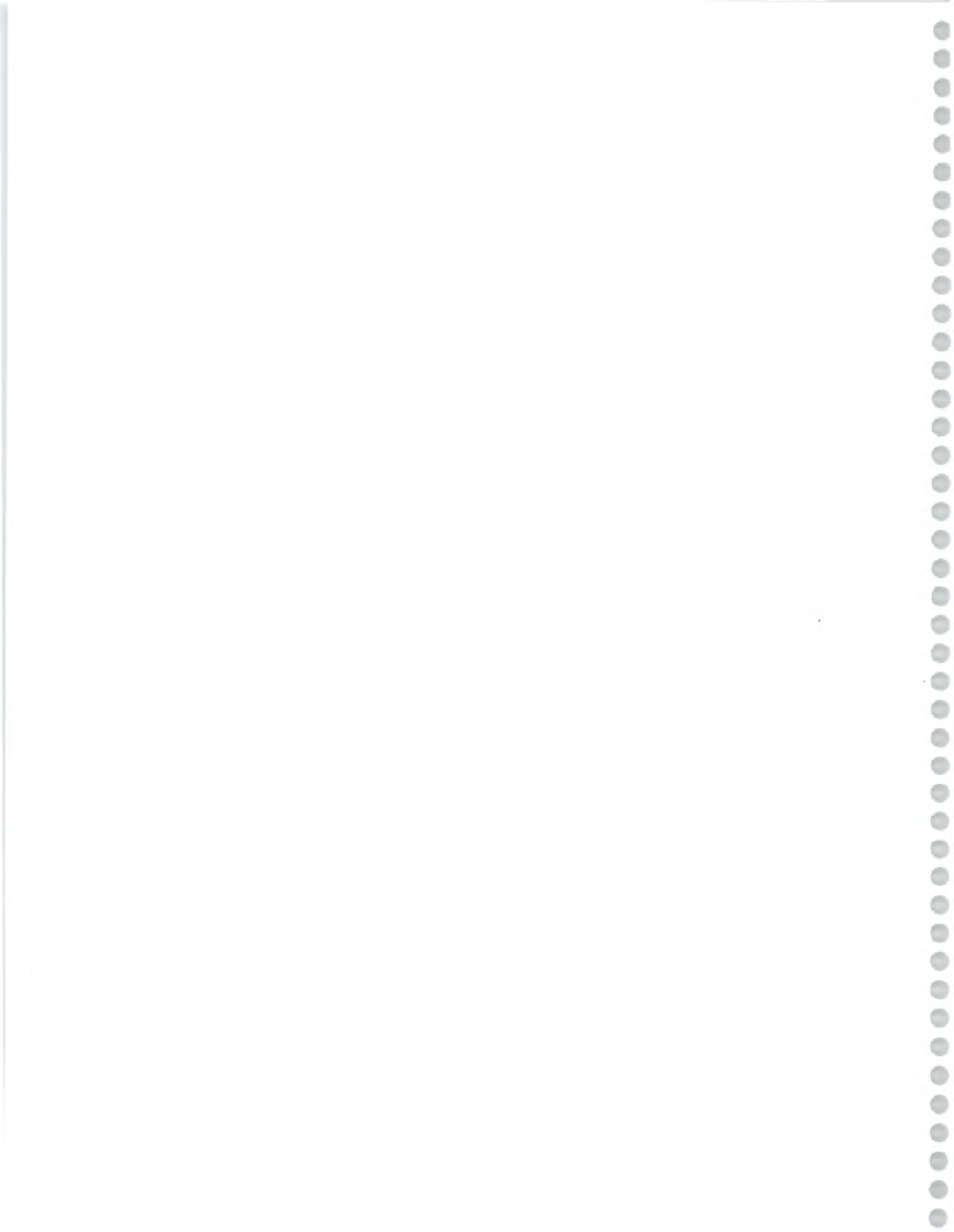
Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE						DUREE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi- nement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi- nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
	Bacc. - Sciences et technologie des aliments	1994	14	1	4		23	60,9%	4,3%	17,4%	3,8%	10,9	14,0	12,0	11,3		
		1995	15	1	4	1	26	57,7%	3,8%	15,4%	3,8%	11,5	14,0	13,8	12,1		
		1996	25		3	1	35	71,4%		8,6%	2,9%	11,1		13,3	11,4		
		1997	25	1	5	1	37	67,6%	2,7%	13,5%	2,7%	11,2	13,0	13,8	11,7		
Sciences de l'éducation	Bacc. - Éducation au préscolaire et en enseignement au primaire	1994															
		1995	154		5	5	186	82,8%		2,7%	2,7%	11,2		12,4	11,3		
		1996	201	1	3	3	227	88,5%	0,4%	1,3%	1,3%	11,2	16,0	11,7	11,2		
		1997	180		3	9	223	80,7%		1,3%	4,0%	11,0		12,0	11,0		
	Bacc. - Ens. sec. programme cadre	1994	57	1	2	2	74	77,0%	1,4%	2,7%	2,7%	11,4	16,0	11,5	11,5		
		1995	79	3	4	5	102	77,5%	2,9%	3,9%	4,9%	11,6	15,3	12,3	11,7		
		1996	90	1	6	2	122	73,8%	0,8%	4,9%	1,6%	11,5	16,0	13,2	11,6		
		1997	90	3	10	6	130	69,2%	2,3%	7,7%	4,6%	11,3	14,0	12,0	11,4		
Sciences et génie	Bacc. - Génie chimique	1994	19	2	6		34	55,9%	5,9%	17,6%		11,9	12,5	11,7	11,9		
		1995	11				11	100,0%				11,0			11,0		
		1996	7		1		10	70,0%		10,0%		11,7		12,0	11,8		
		1997	14	1		1	18	77,8%	5,6%		5,6%	11,3	11,0		11,3		
	Bacc. - Génie civil	1994	29		3	4	45	64,4%		6,7%	8,9%	11,9		11,0	11,8		
		1995	13	3	3		23	56,5%	13,0%	13,0%		12,3	13,3	13,0	12,6		
		1996	14	2			21	66,7%	9,5%			10,7	11,0		10,8		
		1997	9				19	47,4%				11,7			11,7		
	Bacc. - Génie électrique	1994	34	2		5	48	70,8%	4,2%		10,4%	11,3	14,5		11,5		
		1995	15	3	2		26	57,7%	11,5%	7,7%		11,3	13,3	15,5	12,1		
		1996	21	8	2	3	43	48,8%	18,6%	4,7%	7,0%	12,2	12,6	15,0	12,5		
		1997	25	6	1	5	47	53,2%	12,8%	2,1%	10,6%	11,7	10,8	11,0	11,5		
	Bacc. - Génie géologique	1994	13	1	1		16	81,3%	6,3%	6,3%		11,9	13,0	17,0	12,3		
		1995	10		1		15	66,7%		6,7%		11,6		14,0	11,8		
		1996	9	2	1	1	16	56,3%	12,5%	6,3%	6,3%	11,7	12,5	13,0	11,9		
		1997	11	3		2	16	68,8%	18,8%		12,5%	11,4	11,3		11,4		
	Bacc. - Génie informatique	1994	18	10	1	2	34	52,9%	29,4%	2,9%	5,9%	11,3	11,3	11,0	11,3		
		1995	24	2	2		44	54,5%	4,5%	4,5%		12,0	10,0	10,0	11,7		
		1996	22	7			37	59,5%	18,9%	6,5%	6,5%	12,3	10,7		11,9		
		1997	38	12	5	5	77	49,4%	15,6%			11,3	12,3	12,6	11,7		

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chem- nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chem- nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. - Génie mécanique	1994 1995 1996 1997	49 31 46 75	3 6 3 4	8 6 3 6	2 6 1 5	81 57 63 107	60,5% 54,4% 73,0% 70,1%	3,7% 10,5% 4,8% 3,7%	9,9% 10,5% 4,8% 5,6%	2,5% 1,6% 4,7%	11,6 12,1 11,5 11,9	13,0 12,3 12,3 11,3	11,4 12,7 12,7 11,0	11,7 12,2 11,6 11,8
	Bacc. - Génie physique	1994 1995 1996 1997	13 9 11 15	4 7 5 3	4 7 5 3	1 3 1 5	26 22 23 27	50,0% 40,9% 47,8% 55,6%	15,4% 31,8% 21,7% 11,1%	3,8% 8,7% 18,5%	11,5% 13,6% 4,3%	12,1 11,6 12,3 11,0	15,8 13,1 12,8 13,7	14,0 13,5 13,7	13,0 12,3 12,6 11,4
	Bacc. coopératif - Génie des matériaux et de la métallurgie	1994 1995 1996 1997	7 9 18 25	1 1 3	1 1 3	2 1 3	12 11 26 42	58,3% 81,8% 69,2% 59,5%	8,3% 3,8% 7,1%	16,7% 7,1%	8,3% 3,8% 7,1%	11,3 11,6 11,6 11,7	14,0 14,0 10,0	14,5 11,3	12,2 11,6 11,7 11,5
	Bacc. coopératif - Génie des mines et de la minéralurgie	1994 1995 1996 1997	2 3 7 10			1 3 2	4 3 11 18	50,0% 100,0% 63,6% 55,6%			25,0%	12,0 11,0 11,3 11,6		16,3 16,5	12,0 11,0 12,9 12,3

* Cohorte initiale : inclus les abandons

**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

MAÎTRISE



C- PAR PROGRAMME

3- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'une MAÎTRISE

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE						DURÉE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte* Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Aménagement, architecture et arts visuels	Maît. - Aménagement du territoire et développement régional	1994	21			1	27	77,8%			3,7%	7,3			7,3		
		1995	20				27	74,1%				7,4			7,4		
		1996	24				26	92,3%				7,8			7,8		
		1997	16	2			25	64,0%		8,0%		7,3	10,5		7,7		
	Maît. - Architecture	1994	4				5	80,0%				8,3			8,3		
	1995	5			1	10	50,0%			10,0%	8,8			8,8			
	1996	5				10	50,0%				11,4			11,4			
	1997	5				6	83,3%				12,0			12,0			
Maît. - Arts visuels	1994	10				10	100,0%				8,4			8,4			
	1995	12				14	85,7%				8,2			8,2			
	1996	11				12	91,7%				9,5			9,5			
	1997	6			1	11	54,5%			9,1%	10,0			10,0			
Maît. - Droit	1994	9			7	29	31,0%				8,7			8,7			
	1995	18			5	34	52,9%				8,9			8,9			
	1996	11	1		3	28	39,3%		3,6%		8,7	15,0		9,3			
	1997	13			2	24	54,2%				9,4			9,4			
Maît. - Agroforesterie	1994																
	1995																
	1996	3					4	75,0%				6,7		6,7			
	1997					2											
Maît. - Géographie	1994	6				14	42,9%				10,2			10,2			
	1995	9			2	15	60,0%			13,3%	10,7			10,7			
	1996	6			3	13	46,2%			23,1%	10,2			10,2			
	1997	11				13	84,6%				8,8			8,8			
Maît. - Sciences du bois	1994	1				1	100,0%				11,0			11,0			
	1995	2				3	66,7%				12,5			12,5			
	1996	1				4	25,0%				14,0			14,0			
	1997	1				1	100,0%				10,0			10,0			

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Institut québécois des hautes études internationales	Maît. - Sciences forestières	1994 1995 1996 1997	13 5 13 5		1		14 11 17 9	92,9% 45,5% 76,5% 55,6%			9,1%	10,2 11,6 10,8 6,6			10,2 11,6 10,9 6,6
	Maît. - Sciences géomatiques	1994 1995 1996 1997	8 5 4 3				9 5 6 5	88,9% 100,0% 66,7% 60,0%				6,1 7,2 8,5 11,0			6,1 7,2 8,5 11,0
	Maît. - Relations internationales	1994 1995 1996 1997	19 17 14 17			1 1	28 23 20 23	67,9% 73,9% 70,0% 73,9%		3,6% 4,3%		9,2 10,5 8,4 9,8		10,0 14,0	9,2 10,7 8,4 9,8
	Maît. - Archéologie	1994 1995 1996 1997	1 1 1 1				1 1 1 1	100,0% 100,0% 100,0% 100,0%				4,0 6,0 13,0			4,0 6,0 13,0
	Maît. - Communication publique	1994 1995 1996 1997	16 16 10 9		1		28 18 19 21	57,1% 88,9% 52,6% 42,9%			3,6% 5,3% 19,0%	7,8 7,3 8,9 9,0			7,8 7,3 9,2 9,0
Lettres	Maît. - Ethnologie des francophones en Amérique du Nord	1994 1995 1996 1997	4 1 3 3				8 3 6 3	50,0% 33,3% 50,0% 50,0%				9,5 10,0 9,7 10,0			9,5 10,0 9,8 10,0
	Maît. - Études anciennes	1994 1995 1996 1997					2 2 3 3					17,0 7,0			17,0 7,0
	Maît. - Études françaises	1994 1995 1996 1997	1 1 1 1				4 1 3 2	25,0% 33,3% 50,0% 50,0%				6,0 9,0 3,0			6,0 9,0 3,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi- nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi- nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Histoire	1994	7			1	22	31,8%			4,5%	9,4			9,4
		1995	10		1	5	20	50,0%		5,0%	25,0%	9,8		9,0	9,7
		1996	10		1	1	21	47,6%		4,8%	4,8%	9,0		15,0	9,5
		1997	12			6	27	44,4%			22,2%	9,3			9,3
	Maît. - Histoire de l'art	1994	4				8	50,0%				9,3			9,3
		1995	3				7	42,9%				8,7			8,7
		1996	3				7	42,9%				12,7			12,7
		1997	2				4	50,0%				14,5			14,5
	Maît. - Linguistique	1994	6	1		5	25	24,0%	4,0%		20,0%	11,3	14,0		11,7
		1995	4			2	14	28,6%				9,0			9,0
		1996	7			4	23	30,4%			17,4%	10,4			10,4
		1997	4			1	19	21,1%			5,3%	10,5			10,5
	Maît. - Littératures d'expression anglaise	1994	2			1	5	40,0%			20,0%	12,0			12,0
		1995				2	4				50,0%				
		1996	2				5	40,0%				13,5			13,5
		1997	3			1	5	60,0%			20,0%	11,0			11,0
	Maît. - Littératures d'expression espagnole	1994	1			1	2	50,0%			50,0%	13,0			13,0
		1995					2								
		1996													
		1997				1	2								
	Maît. - Littératures française et québécoise	1994	16	1		4	45	35,6%	2,2%		8,9%	8,9	9,0		8,9
		1995	16	2		3	35	45,7%	5,7%		8,6%	9,6	10,0		9,6
		1996	18		1	3	40	45,0%		2,5%	7,5%	10,6		12,0	10,6
		1997	17			5	38	44,7%			13,2%	9,1			9,1
	Maît. - Terminologie et traduction	1994	6				8	75,0%				7,8			7,8
		1995	3			1	11	27,3%			9,1%	10,3			10,3
		1996	6				16	37,5%				9,2			9,2
		1997	2				8	25,0%				6,5			6,5
Médecine	Maît. - Biologie cellulaire et moléculaire	1994	8			1	12	66,7%			8,3%	11,1			11,1
		1995	4	1			12	33,3%	8,3%			7,3	7,0		7,2
		1996	3			1	4	75,0%			25,0%	7,3			7,3
		1997	9				9	100,0%				11,8			11,8

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Épidémiologie	1994	4			2	10	40,0%			20,0%	7,5			7,5
		1995	10				12	83,3%				9,8			9,8
		1996	12			1	14	85,7%			7,1%	8,8			8,8
		1997	5	1		1	11	45,5%	9,1%		9,1%	7,8	10,0		8,2
	Maît. - Kinésiologie	1994	11				17	64,7%				8,9			8,9
		1995	9			1	12	75,0%			8,3%	7,6			7,6
		1996	2				6	33,3%				9,0			9,0
		1997	11	2		2	21	52,4%	9,5%		9,5%	9,9	11,5		10,2
	Maît. - Médecine expérimentale	1994	3				5	60,0%				8,7			8,7
		1995	6				6	100,0%				7,2			7,2
		1996	9				10	90,0%				8,3			8,3
		1997	5				6	83,3%				9,8			9,8
	Maît. - Microbiologie-immunologie	1994	9				9	100,0%				7,9			7,9
		1995	12				13	92,3%				9,2			9,2
		1996	10				15	66,7%				8,2			8,2
		1997	14	1			17	82,4%	5,9%			11,4	13,0		11,5
	Maît. - Neurobiologie	1994	2				2	100,0%				8,5			8,5
		1995	3				4	75,0%				7,0			7,0
		1996	5				6	83,3%				6,8			6,8
		1997	2				4	50,0%				6,0			6,0
	Maît. - Physiologie-endocrinologie	1994	6			1	9	66,7%			11,1%	6,8			6,8
		1995	7			1	10	70,0%			10,0%	7,9			7,9
		1996	8				15	53,3%				7,0			7,0
		1997	5			1	6	83,3%			16,7%	11,4			11,4
	Maît. - Santé communautaire	1994	14			2	27	51,9%			7,4%	9,3			9,3
		1995	7		2	3	18	38,9%		11,1%	16,7%	11,3	4,5		9,8
		1996	11			2	21	52,4%			9,5%	11,3			11,3
		1997	11			2	19	57,9%			10,5%	10,5			10,5
Médecine dentaire	Maît. - Sciences dentaires	1994													
		1995													
		1996													
		1997	2				2	100,0%				7,5			7,5

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE						DURÉE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Musique	Maît. - Éducation musicale	1994	4				9	44,4%				13,8			13,8		
		1995	1				2	50,0%				8,0			8,0		
		1996					3										
	Maît. - Musicologie	1997	1				2	50,0%				6,0			6,0		
		1994	2				2	100,0%				10,5			10,5		
		1995															
	Maît. - Musique: composition	1996															
		1997	1				2	50,0%				6,0			6,0		
		1994	1				6	16,7%				7,0			7,0		
	Maît. - Musique: didactique instrumentale	1995	2			2	3	66,7%				8,0			8,0		
1996		1				1	100,0%				11,0			11,0			
1997		5	1			6	83,3%	16,7%			6,2	9,0		6,7			
Pharmacie	Maît. - Musique: Interprétation	1994	3				6	50,0%				5,3			5,3		
		1995	3				3	100,0%				7,7			7,7		
		1996	7				10	70,0%				6,4			6,4		
	Maît. - Pharmacie	1997	8				8	100,0%				7,1			7,1		
		1994	4				4	100,0%				8,0			8,0		
		1995	6				8	75,0%				8,8			8,8		
	Maît. - Pharmacie d'hôpital	1996	3				6	50,0%				7,3			7,3		
		1997	6				7	85,7%				10,0			10,0		
		1994	2				2	100,0%				3,5			3,5		
	Maît. - Philosophie	1995	1				3	33,3%				7,0			7,0		
1996																	
1997		8				3	18	44,4%				10,6			10,6		
Philosophie	Maît. - Philosophie	1994	7			3	14	50,0%				8,6			8,6		
		1995	9			1	21	42,9%				11,1			11,1		
		1996	5			2	14	35,7%				8,6			8,6		
		1997	8			3	18	44,4%				10,6			10,6		

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE						DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Sciences de l'administration	Maît. - Administration des affaires	1994	70	2		1	92	76,1%	2,2%		1,1%	7,9	7,0		7,9		
		1995	82	1		5	113	72,6%	0,9%		4,4%	6,9	3,0		6,9		
		1996	89	1		8	126	70,6%	0,8%		6,3%	6,7	8,0		6,7		
		1997	142	2		12	206	68,9%	1,0%		5,8%	7,0	13,0		7,1		
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Maît. - Sciences de l'administration	1994	35	20		4	85	41,2%	23,5%		4,7%	7,8	10,0		8,6		
		1995	13	6	2	3	38	34,2%	15,8%	5,3%	7,9%	7,8	11,7	10,5	9,1		
		1996	9	9		4	36	25,0%	25,0%		11,1%	6,7	8,0		7,3		
		1997	5	2		1	8	62,5%	25,0%		12,5%	8,4	6,5		7,9		
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Maît. - Biologie végétale	1994	11			1	16	68,8%			6,3%	10,0			10,0		
		1995	5				9	55,6%				9,2			9,2		
		1996	5		3		14	35,7%		21,4%		13,0		8,0	11,1		
		1997	7				10	70,0%				11,3			11,3		
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Maît. - Économie rurale	1994	7		1	1	11	63,6%		9,1%	9,1%	8,3		16,0	9,3		
		1995	5				9	55,6%				8,4			8,4		
		1996	5				7	71,4%				8,8			8,8		
		1997	2				2	100,0%				7,5			7,5		
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Maît. - Génie agroalimentaire	1994	2				4	50,0%				6,5			6,5		
		1995	3				4	75,0%				7,7			7,7		
		1996					2										
		1997	4				5	80,0%				8,3			8,3		
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Maît. - Microbiologie agricole	1994	2				3	66,7%				8,5			8,5		
		1995	1				1	100,0%				7,0			7,0		
		1996	1	1			2	50,0%	50,0%			10,0	10,0		10,0		
		1997	1				1	100,0%				7,0			7,0		
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Maît. - Nutrition	1994	1				4	25,0%				8,0			8,0		
		1995	3				3	100,0%				9,3			9,3		
		1996	1				1	100,0%				11,0			11,0		
		1997	4				4	100,0%				8,5			8,5		
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Maît. - Sciences animales	1994	2				2	100,0%				12,0			12,0		
		1995	6			1	8	75,0%			12,5%	11,2			11,2		
		1996	4				4	100,0%				9,8			9,8		
		1997	4				5	80,0%				11,5			11,5		

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'éducation	Maît. - Sciences et technologie des aliments	1994	7				9	77,8%				7,1			7,1
		1995	9				9	100,0%				7,0			7,0
		1996	7				9	77,8%				7,3			7,3
		1997	14				16	87,5%				8,2			8,2
	Maît. - Sols	1994	1				2	50,0%				8,0			8,0
		1995	3				3	100,0%				8,0			8,0
		1996	4				4	100,0%				8,3			8,3
		1997					1								
	Maît. - Administration et évaluation en éducation	1994	11	1		2	33	33,3%	3,0%	5,0%	6,1%	9,9	6,0		9,6
		1995	7	1	1	1	20	35,0%	5,0%	5,0%	5,0%	8,0	14,0	11,0	9,0
		1996	6	1		2	18	33,3%	5,6%		11,1%	11,0	17,0		11,9
		1997	6			1	13	46,2%			7,7%	10,3			10,3
Sciences de l'éducation	Maît. - Didactique	1994	3	1		3	11	27,3%	9,1%		27,3%	10,7	7,0		9,8
		1995	4			1	12	33,3%			8,3%	8,5			8,5
		1996	4				5	80,0%				11,0			11,0
		1997	1	1		1	7	14,3%	14,3%		14,3%	15,0	12,0		13,5
	Maît. - Pédagogie universitaire des sciences de la santé	1994		1			2		50,0%			14,0	11,0		11,0
		1995	2				3	66,7%							14,0
		1996													
		1997													
	Maît. - Psychopédagogie	1994	10	1		1	14	71,4%	7,1%		7,1%	9,5	4,0		9,0
		1995	9			2	15	60,0%			13,3%	8,4			8,4
		1996	2	1			11	18,2%	9,1%			7,5	10,0		8,3
		1997	6			1	13	46,2%			7,7%	10,2			10,2
Sciences de l'éducation	Maît. - Psychopédagogie (adaptation scolaire)	1994	5				7	71,4%				8,0			8,0
		1995	5			1	7	71,4%			14,3%	8,0			8,0
		1996	5				6	83,3%				8,2			8,2
		1997	3				4	75,0%				7,0			7,0
	Maît. - Sciences de l'orientation	1994	72			6	93	77,4%			6,5%	8,3			8,3
		1995	60				76	78,9%				9,5			9,5
		1996	75			3	98	76,5%			3,1%	9,5			9,5
		1997	61		1	5	85	71,8%		1,2%	5,9%	9,6		9,0	9,6

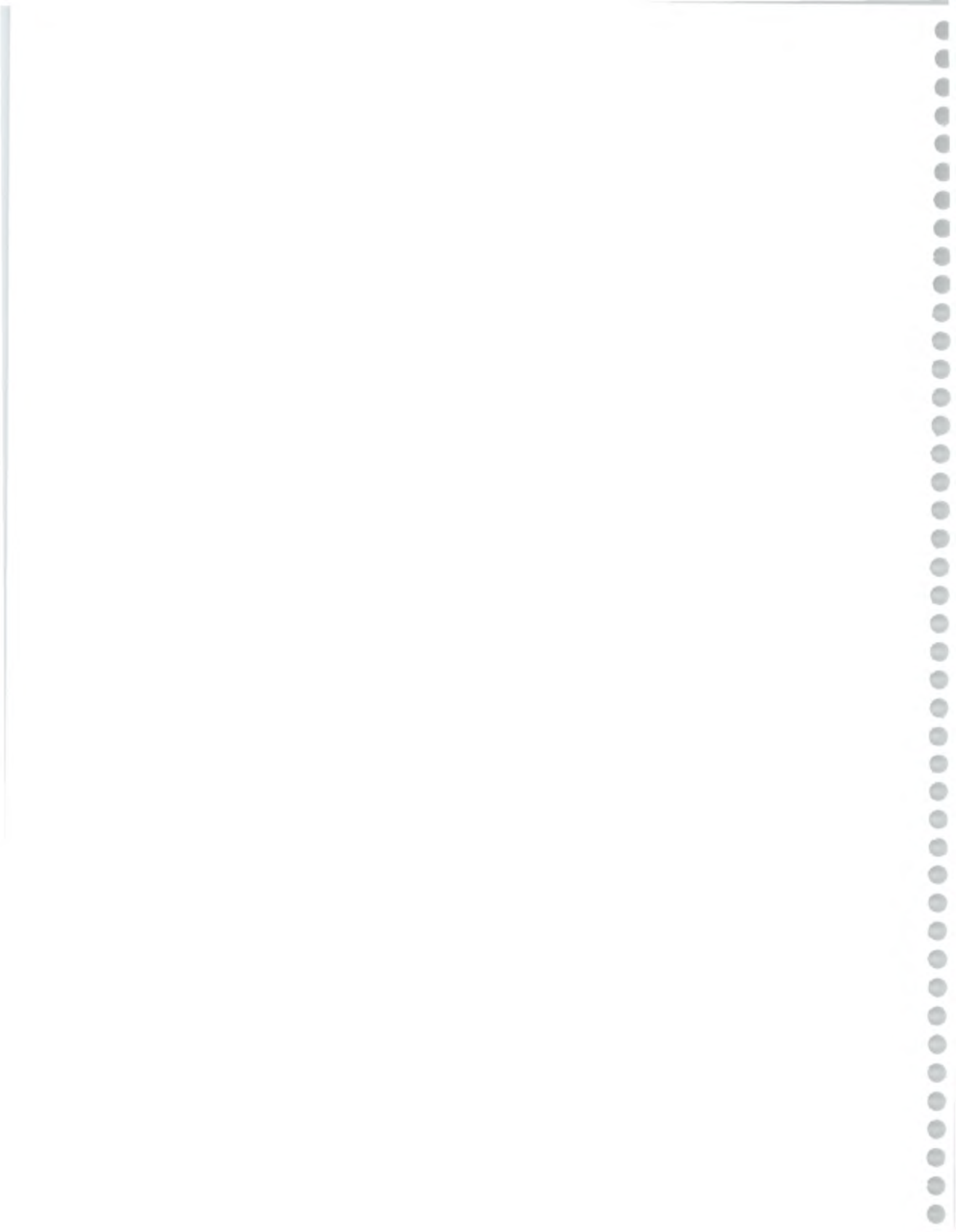
Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences et génie	Maît. - Technologie de l'enseignement	1994	12				24	50,0%				7,7			7,7
		1995	6			1	13	46,2%			7,7%	10,0			10,0
		1996	9				12	75,0%			7,1%	9,1			9,1
		1997	6			1	14	42,9%				10,5			10,5
Sciences et génie	Maît. - Biochimie	1994	2				3	66,7%				8,5			8,5
		1995	3	1			4	75,0%	25,0%			8,3	10,0		8,8
		1996	2				4	50,0%				10,0			10,0
		1997	2				2	100,0%				7,5			7,5
Sciences et génie	Maît. - Biologie	1994	10			1	12	83,3%			8,3%	8,1			8,1
		1995	10				14	71,4%				8,4			8,4
		1996	6				7	85,7%				8,7			8,7
		1997	4				5	80,0%				8,5			8,5
Sciences et génie	Maît. - Chimie	1994	6			1	12	50,0%			8,3%	8,2			8,2
		1995	3				3	100,0%				6,0			6,0
		1996	7				7	100,0%				9,0			9,0
		1997	10				12	83,3%				10,6			10,6
Sciences et génie	Maît. - Génie aérospatial	1994													
		1995	1				2	50,0%				8,0			8,0
		1996	1				1	100,0%				5,0			5,0
		1997	4				4	100,0%				7,3			7,3
Sciences et génie	Maît. - Génie chimique	1994	3				3	100,0%				6,3			6,3
		1995	2				2	100,0%				7,0			7,0
		1996	1				1	100,0%				8,0			8,0
		1997	3				3	100,0%				7,3			7,3
Sciences et génie	Maît. - Génie civil	1994	13			2	21	61,9%			9,5%	8,7			8,7
		1995	10	1			12	83,3%	8,3%			8,5	12,0		8,8
		1996	11				12	91,7%				9,6			9,6
		1997	7				7	100,0%				8,0			8,0
Sciences et génie	Maît. - Génie de la métallurgie	1994	3				5	60,0%				10,3			10,3
		1995	2				2	100,0%				8,5			8,5
		1996	1				2	50,0%				12,0			12,0
		1997	2			1	4	50,0%			25,0%	11,0			11,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Génie des mines	1994	2				2	100,0%				7,0			7,0
		1995	1				2	50,0%				6,0			6,0
		1996													
	Maît. - Génie électrique	1994	16	2			22	72,7%	9,1%			8,4	11,0		10,0
		1995	9			1	14	64,3%			7,1%	8,0			8,0
		1996	5			1	10	50,0%			10,0%	9,6			9,6
	Maît. - Génie mécanique	1994	2	2		1	11	81,8%			9,1%	8,9			8,9
		1995	6			1	7	28,6%	28,6%		14,3%	10,5	6,0		8,3
		1996	3			1	9	66,7%			11,1%	10,5			10,5
	Maît. - Informatique	1994	4				6	33,3%				9,3			9,3
		1995	6				9	66,7%				9,0			9,0
		1996	7			1	12	50,0%			8,3%	9,2			9,2
	Maît. - Mathématiques	1994	2				12	58,3%				9,4			9,4
		1995	6			1	20	45,0%			5,0%	9,1			9,1
		1996	4				12	75,0%				7,6			7,6
	Maît. - Microbiologie	1994	2		1		9	22,2%		11,1%		12,5		9,0	11,3
		1995	6				11	54,5%				9,0			9,0
		1996	4				6	66,7%				9,5			9,5
	Maît. - Physique	1994	3				3	100,0%				8,0			8,0
		1995	2				3	66,7%				8,0			8,0
		1996	1				1	100,0%				11,0			11,0
	Maît. - Sciences de la terre	1994	6				7	85,7%				7,7			7,7
		1995	3				3	100,0%				8,0			8,0
		1996	4			1	5	80,0%			7,7%	9,5			9,5
	Maît. - Sciences de la terre	1994	11				13	84,6%				7,2			7,2
		1995	1				2	50,0%				13,0			13,0
		1996	4				6	66,7%				12,3			12,3
	Maît. - Sciences de la terre	1994	4				4	100,0%				11,0			11,0
		1995	4				6	66,7%				8,3			8,3
		1996	4				4	100,0%				8,3			8,3
	Maît. - Sciences de la terre	1994	4				6	66,7%				8,3			8,3
		1995	4				6	66,7%				8,3			8,3
		1996	4				4	100,0%				8,3			8,3
	Maît. - Sciences de la terre	1994	4				6	66,7%				8,3			8,3
		1995	4				6	66,7%				8,3			8,3
		1996	4				4	100,0%				8,3			8,3

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences Infirmières	Maît. - Statistique	1994 1995 1996 1997	7 3 4 7				8 6 6 8	87,5% 50,0% 66,7% 87,5%				7,6 6,0 7,3 7,4			7,6 6,0 7,3 7,4
	Maît. - Sciences Infirmières	1994 1995 1996 1997	10 9 9 8				19 17 20 13	52,6% 52,9% 45,0% 61,5%			15,8% 5,9% 20,0% 15,4%	10,9 10,2 11,9 10,4			10,9 10,2 11,9 10,4
	Maît. - Analyse des politiques	1994 1995 1996 1997	4 6 4 3	1			10 11 6 6	40,0% 54,5% 66,7% 50,0%	9,1%			9,3 9,2 11,3 6,3	10,0		9,3 9,3 11,3 6,3
	Maît. - Anthropologie	1994 1995 1996 1997	8 11 16 13		1		21 15 23 22	38,1% 73,3% 69,6% 59,1%		4,8%	4,8%	9,0 8,9 8,8 9,3		13,0	9,4 8,9 8,8 9,3
Sciences sociales	Maît. - Économique	1994 1995 1996 1997	17 7 4 9		1 1 1		23 15 8 11	73,9% 46,7% 50,0% 81,8%	6,7% 12,5%	4,3% 6,7%	4,3%	6,7 7,1 8,0 9,0	17,0 10,0	12,0 10,0	7,0 8,6 8,4 9,0
	Maît. - Psychologie M.A.	1994 1995 1996 1997					2								
	Maît. - Psychologie M.Ps.	1994 1995 1996 1997	86 81 95 84	1	3		89 92 100 91	96,6% 88,0% 95,0% 92,3%	100,0% 3,3%		1,1% 1,1%	7,1 7,0 6,9 7,1	9,0 7,3		9,0 7,1 7,0 6,9 7,1
	Maît. - Relations Industrielles	1994 1995 1996 1997	8 5 20 10		1		15 12 40 16	53,3% 41,7% 50,0% 62,5%		6,7%	20,0% 8,3% 12,5%	10,4 12,0 9,3 8,9		6,0	9,9 12,0 9,3 8,9

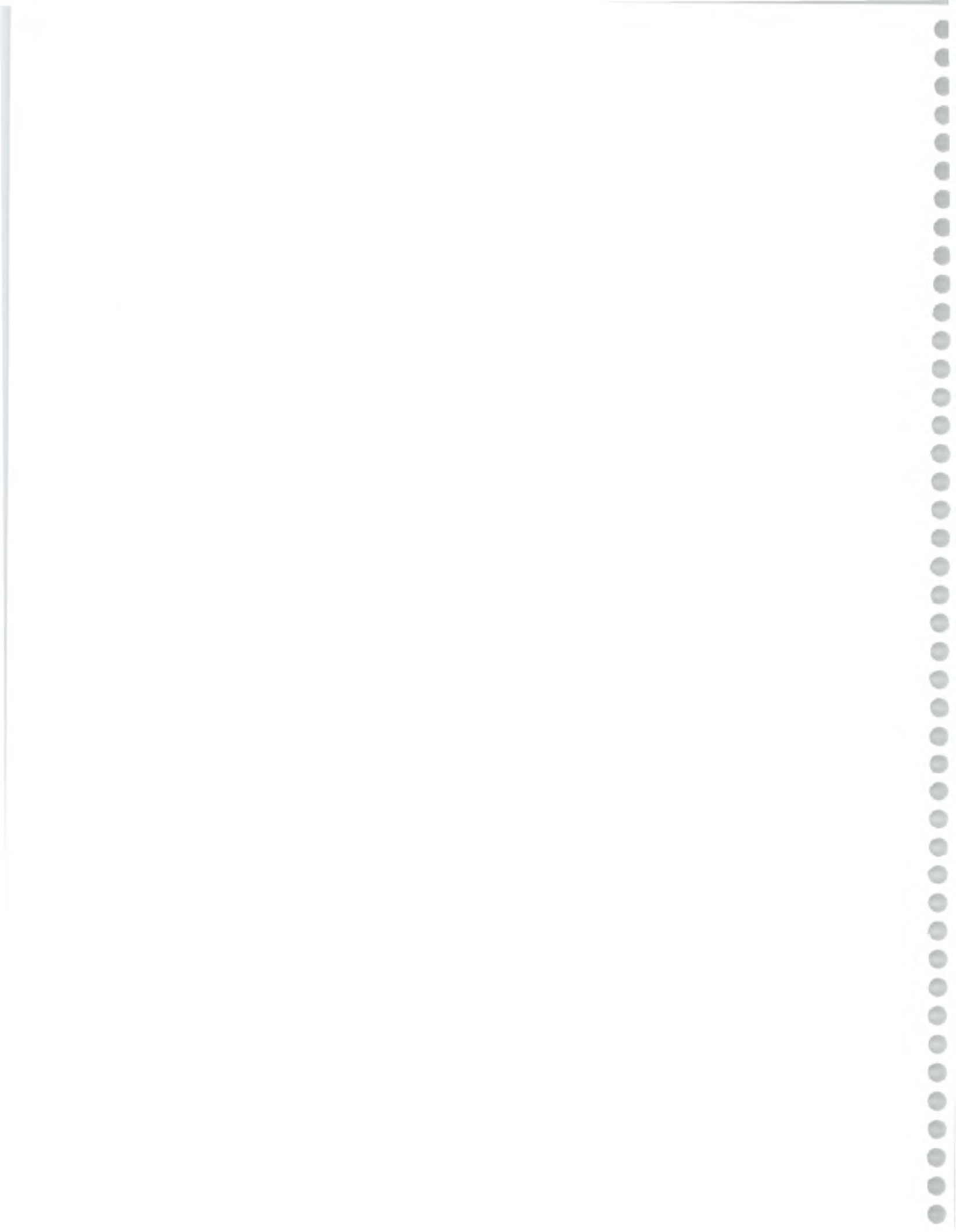
Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Science politique	1994	15			2	1	28	53,6%	2,9%	7,1%	3,6%	8,9	6,5	8,6
		1995	21	1			1	35	60,0%			2,9%	8,3		8,2
		1996	12			1	3	22	54,5%		4,5%	13,6%	10,0	12,0	10,2
		1997	7				1	14	50,0%			7,1%	7,4		7,4
	Maît. - Service social	1994	23				9	51	45,1%			17,6%	11,4		11,4
		1995	14				10	48	29,2%			20,8%	9,8		9,8
		1996	19			2	7	54	35,2%		3,7%	13,0%	11,2	11,0	11,1
		1997	18				4	31	58,1%			12,9%	10,5		10,5
	Maît. - Sociologie	1994	8	1			1	24	33,3%	4,2%		4,2%	9,8	11,0	9,9
		1995	10			1	2	25	40,0%		4,0%	8,0%	9,3	9,0	9,3
		1996	7				2	16	43,8%			12,5%	9,3		9,3
		1997	8				1	18	44,4%			5,6%	10,4		10,4
Théologie et sciences religieuses	Maît. - Sciences humaines des religions	1994	1				2	4	25,0%			50,0%	6,0		6,0
		1995						1							
		1996	2					2	100,0%				7,0		7,0
		1997													
	Maît. - Théologie	1994	6			1	3	14	42,9%		7,1%	21,4%	6,8	13,0	7,7
		1995	9					19	47,4%				6,7		6,7
		1996	10				1	23	43,5%			4,3%	7,6		7,6
		1997	6					10	60,0%				8,3		8,3

* Cohorte initiale : inclus les abandons



**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

DOCTORAT



C- PAR PROGRAMME

4- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un DOCTORAT

Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Sessions d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte* Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Droit	Doct - Droit	1992	2				4	50,0%				16,0			16,0
		1993	3			2	8	37,5%			25,0%	12,7			12,7
		1994	1			1	2	50,0%			50,0%	23,0			23,0
		1995	2				5	40,0%				17,0			17,0
Foresterie et géomatique	Doct - Géographie	1992	4			2	6	66,7%			33,3%	20,3			20,3
		1993	3			1	6	50,0%			16,7%	19,3			19,3
		1994	5			1	10	50,0%			10,0%	13,8			13,8
		1995	5			1	7	71,4%			14,3%	16,0			16,0
	Doct - Sciences du bois	1992	1				1	100,0%				20,0			20,0
		1993	1				2	50,0%				17,0			17,0
		1994													
		1995	1				1	100,0%				11,0			11,0
Lettres	Doct - Sciences forestières	1992	4			3	1	50,0%			37,5%	13,0			13,0
		1993	2				3	66,7%			10,0%	15,5			15,5
		1994	6			1	10	60,0%				17,7			17,7
		1995													
	Doct - Sciences géomatiques	1992					1				20,0%	13,0			13,0
		1993	3			1	5	60,0%							
		1994													
		1995													
Lettres	Doct - Archéologie	1992													
		1993													
		1994	1				1	100,0%				14,0			14,0
		1995													
	Doct - Ethnologie des francophones en Amérique du Nord	1992	3			1	8	37,5%			12,5%	14,3			14,3
		1993	1			1	4	25,0%			25,0%	23,0			23,0
		1994		1		3	7		14,3%		42,9%	23,0			23,0
		1995	2			1	7	28,6%			14,3%	19,0			19,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Histoire	1992	4			5	15	26,7%			33,3%	13,5			13,5
		1993	5			3	13	38,5%			23,1%	13,6			13,6
		1994	3			2	9	33,3%			22,2%	14,3			14,3
		1995	6				10	60,0%				14,5			14,5
		1992	7		1	3	16	43,8%		6,3%	18,8%	14,6		19,0	15,1
	Doct. - Linguistique	1993	4			1	12	33,3%			8,3%	14,8			14,8
		1994	1			3	12	8,3%			25,0%	14,0			14,0
		1995	2			1	6	33,3%			16,7%	13,5			13,5
		1992													
	Doct. - Littératures d'expression anglaise	1993					1					9,5			9,5
		1994													
		1995													
		1992					1								
	Doct. - Littératures d'expression espagnole	1993					1					14,7			14,7
		1994	2					100,0%				17,9			17,9
		1995					2					15,0			15,0
		1992	3			1	11	27,3%			9,1%	14,3			14,3
Médecine	Doct. - Littératures française et québécoise	1993	7			3	19	36,8%			15,8%	12,5			12,5
		1994	4			2	15	26,7%			13,3%	13,0			13,0
		1995	4			6	22	18,2%			27,3%	17,0			17,0
		1992	2					100,0%				18,0	18,0		18,0
		1993	1				3	33,3%				10,6			10,6
	Doct. - Biologie cellulaire et moléculaire	1994	3				5	60,0%							
		1995	2	1			5	40,0%	20,0%			12,7			12,7
		1992	5				8	62,5%				17,5			17,5
		1993										18,7			18,7
	Doct. - Épidémiologie	1994										16,8			16,8
		1995	3				4	75,0%				11,0			11,0
		1992	4				4	100,0%				19,0			19,0
		1993	3				3	100,0%				20,0			20,0
	Doct. - Kinésiologie	1994	4				4	100,0%							
		1995	3				5	60,0%							

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte* Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Médecine expérimentale	1992	1				3	33,3%				13,3			13,3
		1993	1				1	100,0%				15,8			15,8
		1994										18,5		19,0	18,7
		1995					2					17,5			17,5
	Doct. - Microbiologie-Immunologie	1992	4			1	7	57,1%			14,3%				
		1993	6			1	7	85,7%			14,3%				
		1994	2		1		4	50,0%		25,0%		11,5			11,5
		1995	2			1	3	66,7%			33,3%	11,5			11,5
	Doct. - Neurobiologie	1992					1					12,3			12,3
		1993				1	2				50,0%	13,0			13,0
		1994	2				2	100,0%				11,7			11,7
		1995	2				2	100,0%				13,0			13,0
	Doct. - Physiologie-endocrinologie	1992	3				3	100,0%							
		1993	1				1	100,0%			20,0%	14,0			14,0
		1994	3			1	5	60,0%				15,0			15,0
		1995	6				8	75,0%				16,5			16,5
Musique	Doct. - Musique	1992					1					16,0			16,0
		1993					1					14,0			14,0
		1994					2					16,0			16,0
		1995										16,5			16,5
Pharmacie	Doct. - Pharmacie	1992					1					18,4		23,0	19,2
		1993										18,0			18,0
		1994	1				2	50,0%				16,3			16,3
		1995	3				4	75,0%				17,3			17,3
Philosophie	Doct. - Philosophie	1992	1			2	7	14,3%			28,6%	13,5			13,5
		1993	2			1	6	33,3%			16,7%	15,5			15,5
		1994	1			2	6	16,7%			33,3%	14,2			14,2
		1995	4			1	10	40,0%			10,0%	13,8			13,8
Sciences de l'administration	Doct. - Sciences de l'administration	1992	5		1	4	17	29,4%		5,9%	23,5%	16,0			16,0
		1993	4			3	12	33,3%			25,0%	16,5			16,5
		1994	8			6	22	36,4%			27,3%	22,5			22,5
		1995	3			1	8	37,5%			12,5%				

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Doct. - Biologie végétale	1992	2				3	66,7%							11,0
		1993	4				4	100,0%				11,0			12,5
		1994	6				10	60,0%							
		1995	4				7	57,1%							
		1992					1								
	Doct. - Microbiologie agricole	1993	1			1	2	50,0%			50,0%	12,0	15,0		13,0
		1994	2				2	100,0%				13,0			13,0
		1995	2				3	66,7%				12,5			12,5
		1992													
	Doct. - Nutrition	1993										11,0			11,0
		1994										22,0			22,0
		1995					2					11,0			11,0
		1992										15,5			15,5
	Doct. - Sciences animales	1993					1								
		1994	1				2	50,0%				17,5			17,5
		1995	2				2	100,0%				14,5			14,5
		1992													
Sciences de l'éducation	Doct. - Sciences et technologie des aliments	1993	2		1	1	1	33,3%			100,0%	4,0			4,0
		1994	1			1	4	25,0%	16,7%		25,0%	22,0			22,0
		1995	2				4	50,0%				11,7			11,7
		1992													
		1993	1				1	100,0%				17,6			17,6
	Doct. - Sols	1994	1			1	2	50,0%			50,0%	14,6			14,6
		1995	2			1	4	50,0%			25,0%	16,3			16,3
		1992	6				8	75,0%				17,0			17,0
		1993				2	6				33,3%				
	Doct. - Administration et évaluation en éducation	1994	2			3	11	18,2%			27,3%				
		1995	2			2	10	20,0%			20,0%	20,0			20,0
		1992	1				2	50,0%							
		1993	1				1	100,0%				14,0			14,0
	Doct. - Didactique	1994					1								
		1995	3				4	75,0%				17,7			17,7

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences et génie	Doct. - Psychopédagogie	1992	5				8	62,5%				17,0			17,0
		1993	5				11	45,5%						13,0	13,0
		1994	4				7	57,1%			25,0%				
		1995	6			3	12	50,0%							
	Doct. - Sciences de l'orientation	1992	1				2	50,0%				14,5			14,5
		1993				2	3				66,7%	14,0			14,0
		1994					1					14,0			14,0
		1995	1				1	100,0%				11,0			11,0
	Doct. - Technologie de l'enseignement	1992				1	3				33,3%	13,9			13,9
		1993	1			1	2	50,0%			50,0%	9,0			9,0
		1994										13,7			13,7
		1995	3				4	75,0%				15,0			15,0
	Doct. - Biochimie	1992	1				1	100,0%							
		1993				1	2			50,0%		13,8			13,8
		1994										12,8			12,8
		1995										15,0			15,0
	Doct. - Biologie	1992	2				3	66,7%				11,7			11,7
		1993	4				4	100,0%				16,0			16,0
		1994	1			1	2	50,0%			50,0%	15,0			15,0
		1995	1				1	100,0%				14,5			14,5
	Doct. - Chimie	1992	9			2	13	69,2%			15,4%	23,0			23,0
		1993	1				1	100,0%							
		1994	3			2	7	42,9%			28,6%	15,5			15,5
		1995	4				4	100,0%							
	Doct. - Génie chimique	1992											17,0		17,0
		1993	5				5	100,0%							
		1994	4				5	80,0%							
		1995	3				4	75,0%					17,0		17,0
	Doct. - Génie civil	1992	3				3	100,0%				13,8			13,8
		1993	1				2	50,0%			50,0%	18,3			18,3
		1994	1			1	2	50,0%				13,0			13,0
		1995	2				3	66,7%				14,6			14,6

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Génie de la métallurgie	1992	1				1	100,0%				16,2			16,2
		1993													
		1994	2				2	100,0%				11,8			11,8
		1995										16,2			16,2
	Doct. - Génie des mines	1992													
		1993		1			2								
		1994					1								
		1995		1			1		50,0%						
	Doct. - Génie électrique	1992	4				11	36,4%				12,7			14,0
		1993	4			3	7	57,1%					18,0		
		1994	4			1	5	80,0%				10,7			10,7
		1995	5				6	83,3%				15,0			15,0
	Doct. - Génie mécanique	1992	9			1	12	75,0%				18,0		10,0	14,0
		1993				3	9					22,0			22,0
		1994	5			1	7	71,4%							
		1995	5				7	71,4%							
	Doct. - Informatique	1992													
		1993													
		1994													
		1995	2			1	4	50,0%				14,6			14,6
	Doct. - Mathématiques	1992	3	1			4	75,0%	25,0%			12,0			12,0
		1993					1						22,0		22,0
		1994	3				5	60,0%							
		1995	1			1	3	33,3%			33,3%				
	Doct. - Microbiologie	1992	1		1		3	33,3%				20,0			20,0
		1993	1				1	100,0%		33,3%		19,5		17,0	18,7
		1994										15,5			15,5
		1995													
	Doct. - Physique	1992	5			2	9	55,6%				17,0			17,0
		1993	5			4	9	55,6%				16,3	10,0		14,8
		1994	6				6	100,0%				19,0			19,0
		1995	3			1	4	75,0%				14,5			14,5

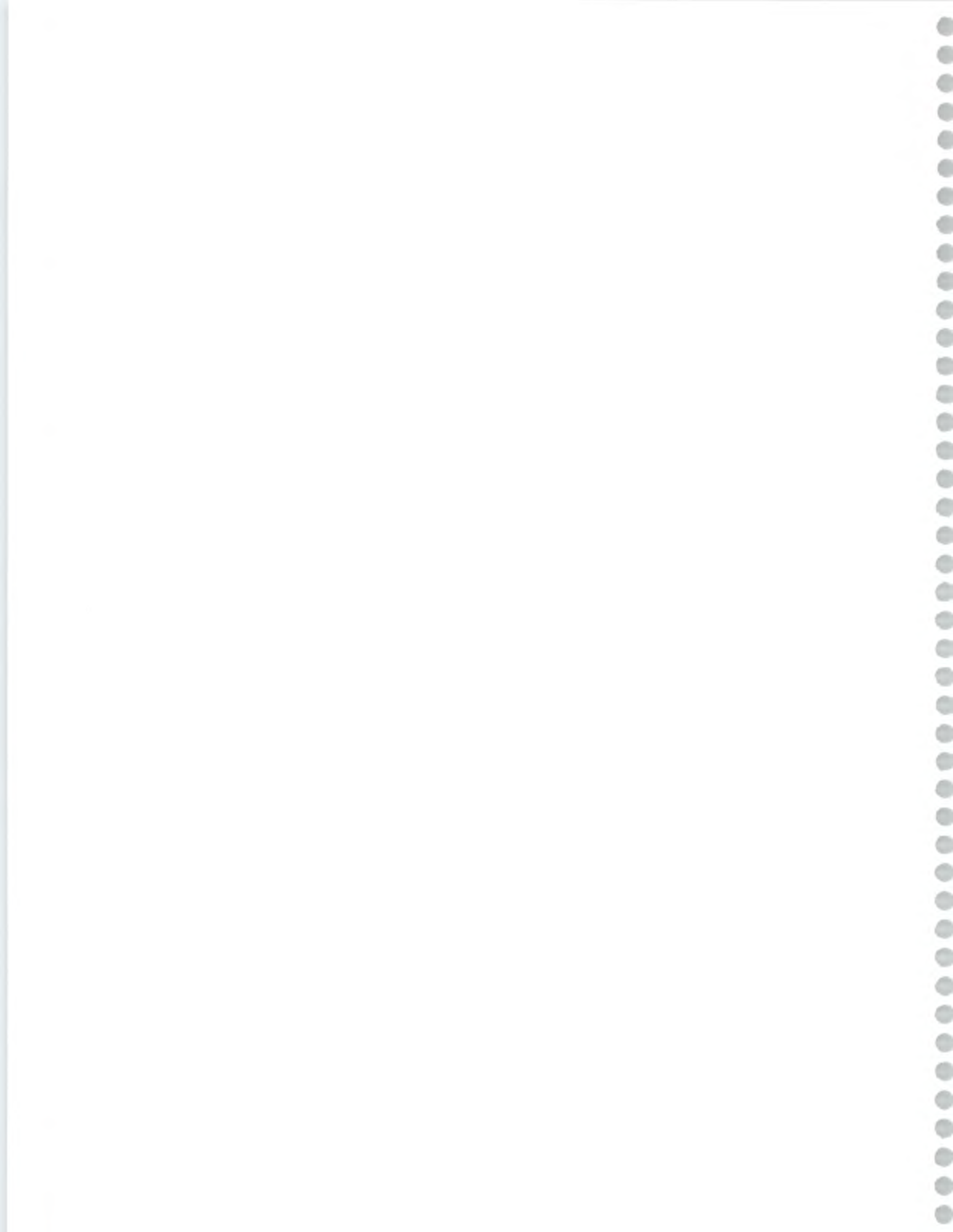
Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chem.-nément	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chem.-nément	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences sociales	Doct. - Sciences de la terre	1992				1	1	100,0%			100,0%	16,0			16,0
		1993	1				1	100,0%				14,7			14,7
		1994		1			2		50,0%			18,2			18,2
		1995					1					17,8			17,8
	Doct. - Anthropologie	1992	3			1	9	33,3%		12,5%	11,1%	20,0			20,0
		1993	2		1	1	8	25,0%			12,5%				
		1994	2				4	50,0%							
		1995				1	2				50,0%				
	Doct. - Économique	1992	1				4	25,0%				19,9			19,9
		1993	3	1		2	11	27,3%	9,1%		18,2%				
		1994	1			2	10	10,0%			20,0%	15,9			15,9
		1995	2			1	8	25,0%			12,5%	16,8			16,8
	Doct. - Psychologie	1992	4				6	66,7%				19,0			19,0
		1993	7				10	70,0%				14,0			14,0
		1994	5			1	7	71,4%			14,3%	19,5			19,5
		1995	6				9	66,7%				19,2			19,2
	Doct. - Relations Industrielles	1992	3			1	5	60,0%			20,0%	18,6			18,6
		1993					2					13,3			13,3
		1994										19,5			19,5
		1995				1	1				100,0%	13,0			13,0
	Doct. - Science politique	1992	7			2	11	63,6%			18,2%	16,0			16,0
		1993				1	6				16,7%	18,5			18,5
		1994	7				10	70,0%				10,5			10,5
		1995	4				4	100,0%				12,4			12,4
	Doct. - Service social	1992	2			2	8	25,0%			25,0%				
		1993	1				5	20,0%							
		1994	2			2	7	28,6%			28,6%				
		1995	6			1	12	50,0%			8,3%				
	Doct. - Sociologie	1992	5			5	19	26,3%			26,3%				
		1993	3			2	6	50,0%			33,3%				
		1994	2			1	7	28,6%			14,3%				
		1995	3			1	8	37,5%			12,5%				

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chem- nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chem- nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Théologie et sciences religieuses	Doct. - Théologie	1992	2			1	4	50,0%			25,0%				
		1993	2			2	9	22,2%			22,2%				
		1994	2				3	66,7%							
		1995	5			2	10	50,0%			20,0%				

* Cohorte initiale : inclus les abandons

2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

Source : Vice-rectorat aux études



2 MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

DESCRIPTION

La réussite par les étudiants de leur programme de formation est la mesure ultime du succès de l'encadrement et des mesures qui le supportent. Malgré une situation budgétaire difficile, les mesures d'encadrement sont nombreuses afin de tenir compte de la diversité accrue des clientèles étudiantes et de leurs projets individuels d'études, que ce soit l'obtention d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, ou encore la réussite d'un programme court de perfectionnement, de mise à jour des connaissances, ou de réorientation.

Au cours des dernières années, le travail s'est effectué sur plusieurs fronts visant tous une meilleure connaissance des étudiants et de leurs besoins:

- une identification des facteurs critiques de réussite à tous les cycles;
- l'analyse des conditions de persévérance aux études;
- un programme de formation pédagogique pour les nouveaux professeurs;
- l'internationalisation de la formation et l'implantation du profil international;
- la formation personnelle en complément de la formation disciplinaire;
- la politique d'encadrement aux 2^e et 3^e cycles.

L'année 1998-1999 a été une année charnière à plusieurs égards. En effet, à partir des réflexions et recommandations de la Commission d'orientation (1997-1998), deux opérations d'envergure ont été planifiées : l'allègement de la gestion des études et la reconfiguration des programmes de baccalauréat. Ces deux opérations ont vu leur aboutissement en 1999-2000 et leurs effets sur l'encadrement des étudiants se font maintenant pleinement sentir.

L'allègement de la gestion des études s'est traduit par l'adoption, en juin 2000, d'un nouveau Règlement des études qui intègre les quatre règlements jusqu'alors en usage. Son implantation est maintenant terminée. Les travaux portent maintenant sur la convivialité des procédures d'admission, d'inscription et de cheminement des étudiants. L'introduction d'une gamme de services en ligne accélère la réponse donnée aux étudiants quant à leur demande d'admission, leur permet une inscription à distance, l'accès à des informations contenues dans leur dossier-étudiant et leur facilite plusieurs démarches administratives.

La reconfiguration des programmes de baccalauréat est actuellement en cours; son calendrier de mise en oeuvre s'échelonne sur cinq années se terminant en 2004. La reconfiguration prend en compte l'internationalisation de la formation, le décloisonnement des disciplines, l'intégration des cours de langues et des nouvelles technologies aux programmes. Le resserrement de la trame des programmes assure un cheminement plus encadré pour les étudiants par des mesures comme des cours obligatoires en première année, la constitution de cohortes plus homogènes d'étudiants, etc. La création de programmes de baccalauréat intégré, par la

combinaison de deux disciplines, a donné forme à la volonté d'adaptation et de décloisonnement de la formation.

Au-delà de ces opérations d'envergure, les mesures déjà mises en place au cours des dernières années sont maintenues et constamment adaptées. Elles s'appuient sur des politiques institutionnelles qui se veulent englobantes et sur des analyses toujours plus raffinées des situations des étudiants. Ainsi, la politique sur la formation personnelle des étudiants, adoptée au début de 1998, vise à reconnaître la valeur formatrice, sur le plan individuel, de l'implication des étudiants dans leur milieu, que ce soit par une participation à une association d'étudiants, à un club sportif, aux activités socioculturelles (théâtre, opéra, ligue d'improvisation,...), à l'animation religieuse, à une activité d'accueil des nouveaux étudiants ou à toute forme de bénévolat. La Politique sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants de tous les cycles (2001-2002) exprime quant à elle l'importance première que l'Université accorde à la réussite et à l'accomplissement des étudiants. Elle intègre en un seul document les principes et orientations en ces matières et vise à renforcer la cohérence des actions déjà entreprises.

La présente année a vu la Commission des affaires étudiantes mener une vaste enquête sur la *Réussite et la persévérance à l'Université*. Les résultats préliminaires confirment l'importance de maintenir des mesures variées et ciblées s'adressant à des groupes particuliers d'étudiants. Le caractère déterminant de la première session d'études à l'Université est à nouveau confirmé.

En bout de ligne, l'encadrement des étudiants se traduit au jour le jour par une série de mesures – des petites comme des grandes – qui, toutes ensemble, visent à permettre à tout étudiant de réaliser son projet d'études, de développer ses compétences personnelles et d'acquérir le sentiment de compétence qui vient avec le succès.

Les mesures qui sont énoncées ci-après se veulent pragmatiques. Elles sont organisées autour des temps forts de la vie d'un étudiant : admission, premier trimestre, choix d'un cheminement, prise en compte de projets particuliers, décision de poursuivre aux études de 2^e ou de 3^e cycle, insertion sur le marché du travail. Elles se veulent adaptées à diverses situations d'études. Elles se veulent également conformes aux objectifs des cycles d'études. Ainsi, aux études supérieures, les mesures visent le support à l'autonomie de pensée et de recherche, alors qu'au premier cycle l'on cherche davantage à favoriser la démarche d'apprentissage et une approche positive face au marché du travail.

2.1 QUELQUES MESURES PRISES AU PREMIER CYCLE¹

L'accueil en première année

¹ Certaines des mesures présentées dans cette section s'adressent aussi aux étudiants des 2^e et 3^e cycles.

Pratiquement tous les programmes où cela est pertinent, ont mis en place des cheminements particuliers pour les **diplômés des programmes professionnels** au collégial (administration, comptabilité, agriculture, physiothérapie, génie, musique, foresterie, sciences infirmières, informatique, etc). Plusieurs ententes formelles avec des cégeps ont été signées afin de donner un cadre précis de passage du DEC technique aux programmes universitaires et ainsi mieux baliser les exigences du passage selon les divers secteurs disciplinaires.

Une politique d'appui à **l'excellence sportive** est en vigueur depuis maintenant cinq ans. Elle s'adresse aux athlètes de haute performance, membres des clubs d'excellence du Rouge et Or ou d'une fédération sportive. Les mesures d'appui concernent les horaires, les modalités d'examen, les travaux pratiques et divers ajustements aux formules pédagogiques pour tenir compte du calendrier des événements sportifs.

Enfin, les étudiants recevant leur enseignement à distance, que ce soit des cours télévisés, par correspondance, par classes interactives ou par internet sont l'objet d'une attention particulière notamment quant à leurs conditions d'apprentissage. Les enquêtes auprès de ces étudiants ont révélé le besoin de renforcer les liens professeur-étudiants autant que étudiants-étudiants. Pour ce faire, des ateliers de travail sont organisés en régions, les heures d'accès par téléphone ont été élargies, le service par courrier électronique a été étendu, la documentation est disponible en tout temps sur les sites et des activités synchrones sont implantées dans plusieurs cours. Les enquêtes de satisfaction sont régulièrement répétées afin d'apporter les correctifs requis de façon continue.

Les cheminements particuliers

Les enquêtes démontrent qu'environ le tiers des étudiants changent de programme pendant leur première année d'études. La majorité opte pour un programme du même secteur (par exemple du génie mécanique au génie chimique, d'un programme de sciences de la santé à un autre, d'un programme de langue à un programme de littérature, etc.).

Mais de nombreux étudiants se réorientent dans des secteurs autres. Des mesures facilitant leur cheminement sont déjà en place: cours compensateurs, équivalence de cours ou de formation, aide individualisée au choix de carrière par le Centre d'orientation et de consultation psychologique, programmes passerelles. La Politique de reconnaissance des acquis vient renforcer ces mesures et leur donner une cohérence additionnelle.

Le marché du travail

Par tradition, certains programmes d'études entretiennent des liens étroits avec le marché du travail sous forme de stages intégrés à la formation des étudiants. Que l'on pense ici entre autres, à la formation des maîtres et aux sciences de la santé.

Au premier cycle, les enquêtes antérieures et la toute récente enquête de la Commission des affaires étudiantes identifient la première session de l'arrivée à l'Université comme le moment décisif de la persévérance aux études. C'est pourquoi une attention particulière est accordée à ce premier contact avec la vie universitaire, et ce dans toutes les facultés. Le texte de la Convention de développement institutionnel apparaissant en annexe donne aux pages 28 à 35 une liste des mesures prises par les facultés.

Le processus d'accueil à l'Université débute au moment du prononcé d'admission favorable, couvre l'inscription, l'accueil et l'encadrement pédagogique ainsi que le soutien académique et administratif de l'étudiant jusqu'à la fin de la première session d'inscription dans le programme. En partenariat avec les associations étudiantes facultaires, les activités d'accueil et de support prennent la forme, entre autres, de jumelage ou de parrainage des nouveaux étudiants par les plus anciens. La constitution de cohortes homogènes est favorisée dans plusieurs programmes.

La reconnaissance des acquis et les clientèles particulières

Même si la majorité des étudiants est issue du pré-universitaire au collège, de plus en plus d'étudiants arrivent à l'Université après un parcours différents ou en provenance d'un programme spécial. Les étudiants étrangers, les adultes, les diplômés de programmes collégiaux professionnels, les diplômés des programmes de DEC enrichi (baccalauréat international, DEC sciences-lettres-arts), les étudiants en changement de programme ou d'université constituent des exemples de clientèles particulières dont les besoins sont pris en considération au moment de l'étude de leur dossier à l'admission et durant leur cheminement par la suite.

La Politique de reconnaissance des acquis se veut un outil favorisant l'admission de toute personne ayant un projet d'études de niveau universitaire. Elle est conçue pour tenir compte de la majorité des situations que les étudiants présentent.

Après l'adoption d'une politique d'accueil et d'encadrement des **étudiants étrangers** (aux trois cycles) par le Conseil d'administration en 1995-1996, diverses mesures ont été mises en place. Elles se poursuivent depuis lors et ont été renforcées par de nouvelles mesures du Bureau d'accueil des étudiants étrangers et par la création du Bureau international de l'Université Laval. Depuis l'automne 1999, tout nouvel étudiant étranger bénéficie d'une rencontre individuelle avec un conseiller afin de faciliter son acclimatation à la vie au Québec et à la vie universitaire. Ces mesures se poursuivent et sont constamment enrichies par l'expérience acquise.

Les **adultes** qui reviennent aux études après une interruption bénéficient quant à eux d'un service d'aide à leur admission. Leurs acquis antérieurs sont évalués et une feuille de route personnalisée est préparée en vue de leur permettre d'être admis dans le programme ou le cours de leur choix. Les acquis scolaires et expérientiels sont considérés.

Les enquêtes confirment l'intérêt des étudiants pour toutes les formes de travaux pratiques et de stages qui les mettent en contact avec le marché du travail. Depuis 1991-1992, l'Université a introduit de la formation pratique dans plusieurs programmes. Ainsi, à cette date, 43% des programmes de premier cycle comportaient au moins une activité de formation pratique à l'extérieur de l'Université. Ces programmes touchaient 67% des étudiants inscrits au premier cycle. Un relevé plus récent indique que 83% des programmes de baccalauréat spécialisé offrent au moins un stage en milieu de travail; 93% des étudiants inscrits à ces programmes ont ainsi accès à cette forme d'insertion.

Par ailleurs, une expérience d'**emplois d'été crédités axés sur la carrière**, enclenchée en collaboration avec le Service de placement de l'Université et l'Association des diplômés de Laval à l'été 1994 pour trois programmes, est maintenant étendue à l'ensemble des facultés. Elle prend maintenant la forme de **stages en entreprise ou en milieu de travail** qui sont offerts à toutes les sessions d'études. Le succès de la formule se maintient. Le Service de placement a mis sur pied un programme études-travail et a mis en place une Entreprise d'entraînement virtuel à volet pédagogique.

Sur une base périodique, l'Université mène des opérations Relance dans le but, entre autres, de réinvestir rapidement dans les programmes les informations transmises par les récents diplômés sur les éléments de leur formation les plus déterminants pour leur insertion professionnelle. Ainsi ont été mises en lumière des attentes face à l'internationalisation.

L'internationalisation

Les études et enquêtes ont souligné le besoin de consolider les possibilités existantes reliées à tout le secteur "international", notamment les programmes de mobilité étudiante, les échanges étudiants, les séjours d'études à l'étranger, l'accueil d'étudiants et de professeurs étrangers, la connaissance de l'aspects international des disciplines. Un programme de bourses a été mis en place pour supporter la mobilité étudiante; il a été élargi en 2000-2001 et de nouveau par la suite. Il est maintenant inclus dans les objectifs de la campagne de financement de l'Université pour lui assurer une base stable de financement.

En outre, un effort exceptionnel est fait du côté des langues, en particulier de l'anglais et de l'espagnol. L'Université s'est donné comme objectif que tout diplômé ait une connaissance suffisante (niveau intermédiaire) d'une de ces deux langues, au terme de ses études, et ce pour 2003. À ce jour, pratiquement tous les programmes font place à ces cours de langues. Cet objectif est résolument maintenu; il s'inscrit dans deux politiques institutionnelles : celle de l'internationalisation de la formation et celle de la formation personnelle. Deux facultés font de la connaissance de l'anglais une condition d'obtention du baccalauréat et ont mis en place les mesures de support requises, en étroite association avec l'École des langues vivantes.

Le *profil international*, instauré en 2000, connaît un succès croissant. Il permet à un étudiant de poursuivre ses études dans une université à l'étranger durant une session. Un encadrement individualisé est offert aux participants, portant aussi bien sur les aspects pratiques d'un séjour à l'étranger (visa, vaccins, etc) que sur les aspects culturels et académiques.

L'ensemble des mesures énumérées vise à permettre à l'étudiant d'obtenir à la fin de sa formation un diplôme mais aussi une perception d'avoir acquis des habiletés transférables dans son ou ses futurs emplois.

2.2 LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Aux 2^e et 3^e cycles, la notion d'encadrement prend une signification plus large, englobant notamment les conditions de réalisation du mémoire ou de la thèse, l'aide financière, la protection de la propriété intellectuelle, la participation à des publications et à des congrès. Dans une visée d'autonomie de pensée et de recherche, la notion d'accompagnement du cheminement est particulièrement développée au 3^e cycle. Les mesures y sont donc plus élaborées.

Une révision des objectifs des 2^e et 3^e cycles a permis de mieux préciser les frontières entre les cycles d'études et donc les attentes envers les étudiants de chaque niveau. Des éléments de souplesse ont été introduits dans les programmes de maîtrise et de doctorat par la création de divers **cheminements**. La possibilité de développer des doctorats "professionnels" accessibles à des praticiens de haut niveau a été explicitement inscrite dans le règlement des études et un premier programme de doctorat en théologie pratique a été autorisé.

Contrairement à ce qui se passe au premier cycle, une analyse de la situation des étudiants aux 2^e et 3^e cycles a permis de constater que la majorité des étudiants qui abandonnent leurs études le font durant la période de rédaction de l'essai, du mémoire ou de la thèse. Deux ateliers sont maintenant offerts à tous les étudiants de ces cycles, un premier portant sur le contexte de rédaction aux études supérieures (gestion du temps, anxiété de la page blanche, ...) et le second portant sur le contexte de supervision aux études supérieures, notamment quant à la relation avec le directeur de recherche.

En outre, pour accompagner adéquatement le cheminement des étudiants pendant la rédaction de leur thèse de doctorat, les facultés mettent en place des **comités de thèse** qui permettent à l'étudiant de profiter de réactions diversifiées et élargies à chacune des étapes de leur parcours. L'examen de doctorat est maintenant obligatoire dans tous les programmes; il constitue un temps fort du cheminement des doctorants.

Par ailleurs, l'Université s'est dotée de procédures systémiques de gestion des études avancées de manière à assurer la vérification de la régularité de l'encadrement des

étudiants, du déroulement sans entraves des opérations qui doivent mener à leur diplomation. Par exemple: a) observation rigoureuse des délais accordés aux comités de lecture; b) diffusion d'analyses institutionnelles sur la durée des études supérieures, les taux de diplomation, les changements de programme; c) enquête systématique de satisfaction auprès des diplômés de maîtrise et de doctorat quant à la qualité de l'encadrement reçu.

Une Politique en matière de supervision des étudiants des deuxième et troisième cycles a été adoptée en juin 1997. Elle vise d'abord à ce que la relation entre professeur et étudiant soit la meilleure possible. Un deuxième objectif est d'améliorer le taux de réussite des étudiants de ces cycles. La Politique est présentement en révision.

Avec la création de plus en plus fréquente de programmes conjoints, de niveau maîtrise ou doctorat, les normes d'encadrement doivent être réexaminées et, dans la mesure du possible, harmonisées entre les établissements participant à un même programme. Un effort additionnel d'encadrement est exigé de la part des comités de programme afin que les étudiants tirent le meilleur profit de l'ensemble des compétences qui leur sont ainsi accessibles, sans toutefois y perdre du temps. Dans cette perspective, une analyse du fonctionnement des cotutelles de doctorat entre la France et le Québec est en cours de réalisation. Toutes les universités impliquées y participent.

L'observation du fonctionnement du système nord-américain met en lumière certaines tendances, dont celle du passage du baccalauréat au doctorat ou du passage accéléré de la maîtrise au doctorat. Les conditions d'encadrement et de supervision des étudiants sont en voie d'être revues pour que les étudiants qui en ont le goût et la capacité cheminent plus rapidement dans leurs études. Une évaluation est en cours.

Malgré les contraintes financières, l'Université maintient l'enveloppe des programmes de soutien financier aux étudiants gradués et situe cette enveloppe dans le cadre d'une stratégie intégrée de réussite aux études supérieures que doivent se donner les facultés. Les facultés se sont ainsi dotées, au cours des deux dernières années, d'un plan de soutien financier aux 2^e et 3^e cycles qui rassemble les diverses sources de financement accessibles aux étudiants.

2.3 LA VIE ÉTUDIANTE

Il ne faut pas sous-estimer l'importance pour un meilleur cheminement des études, de mesures touchant la qualité plus générale de la vie étudiante. L'événement le plus important des dernières années a été le regroupement de la grande majorité des services aux étudiants aux pavillons Alphonse-Desjardins et Maurice-Pollack. Ce regroupement de services fait de ces pavillons le cœur de la vie étudiante sur le campus.

La politique sur la formation personnelle (voir ci-haut) vient renforcer plusieurs aspects de la vie étudiante. Par ailleurs, l'Université soutient les initiatives étudiantes qui visent l'animation académique, par exemple la Chaire publique de l'AELIÉS, ou l'intégration des étudiants comme les Journées d'accueil de la rentrée, les semaines thématiques ou autres.

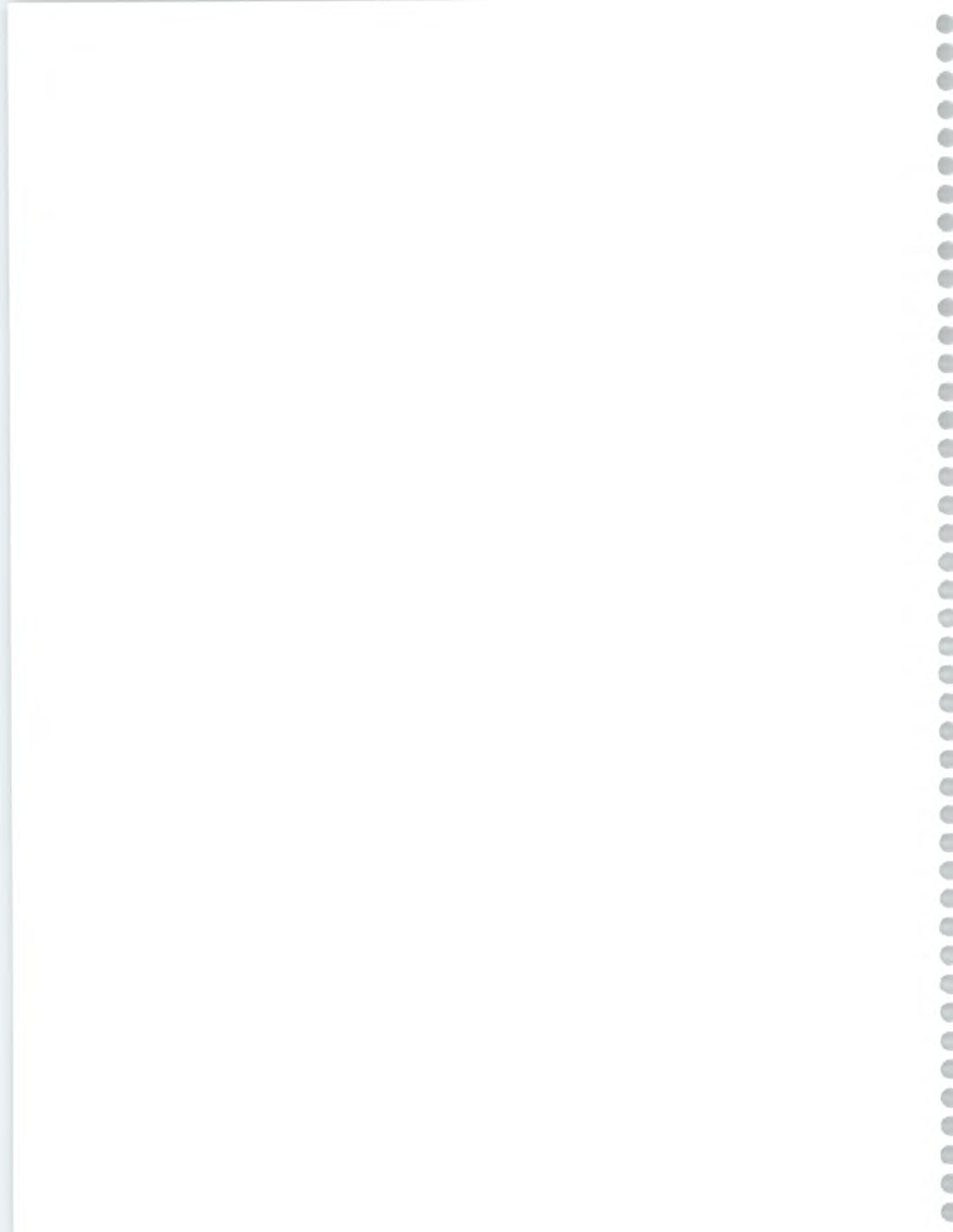
CONCLUSION

L'Université cherche constamment à mieux connaître les étudiants, leur perception des obstacles à leur réussite, leurs attentes quant à la qualité de leur formation et à leur encadrement afin d'adapter continuellement les mesures pour améliorer tous les aspects de la vie universitaire.

Les clientèles étant sans cesse changeantes, l'Université s'est résolument engagée à poursuivre son développement des moyens les plus efficaces pour aider les étudiants à avoir de leurs études et de leur vie à l'université une perception de nature à faciliter la réussite du plus grand nombre possible d'entre eux.

2.3 Programmes d'activités de recherche

Source : Vice-rectorat à la recherche



Subventions et contrats de recherche

Rapport du vice-recteur à la recherche

Partie I : L'Université Laval

Tableau 1 : Données générales sur les fonds de recherche

Tableau 2 A : Fonds externes de recherche selon la source de financement

Tableau 2 B : Nombre de chercheurs selon la source de financement

Tableau 3 A : Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur

Tableau 3 B : Fonds externes de recherche obtenus par chercheur, faculté et secteur

Partie II : Les universités québécoises et les dix universités canadiennes les plus actives en recherche

Tableau 4 A : Fonds de recherche obtenus de l'ensemble des organismes

Tableau 4 B : Fonds de recherche obtenus du sous-ensemble des organismes accrédités pour le calcul de la subvention MEQ

Tableau 5 : Fonds octroyés par le IRSC/CRM depuis 1990

Tableau 6 : Fonds octroyés par le CRSH depuis 1990

Tableau 7 A : Fonds octroyés par le CRSNG depuis 1990

Tableau 7 B : Fonds octroyés par le CRSNG, au programme Subventions de recherche depuis 1990

Tableau 8 : Pourcentage des enveloppes globales des organismes obtenu par l'Université Laval depuis 1990

Partie I L'Université Laval

Tableau 1	Données générales sur les fonds de recherche				
	1998 -1999	1999 -2000	2000 -2001	2001 -2002	2002-2003*
Fonds externes de recherche					
Fonds gérés à l'Université	84 918 309 \$	92 064 808 \$	99 868 608 \$	130 835 985 \$	175 382 865 \$
Fonds gérés dans les hôpitaux	46 772 309 \$	53 855 511 \$	59 243 696 \$	61 785 409 \$	79 404 987 \$
Sous-total	131 690 618 \$	145 920 319 \$	159 112 304 \$	192 621 394 \$	254 787 852 \$
Contributions en nature des entreprises	4 675 542 \$	5 333 924 \$	4 606 188 \$	5 726 107 \$	8 025 561 \$
Contrats pour la coopération internationale	662 445 \$	434 570 \$	619 279 \$	627 891 \$	2 170 421 \$
Grand total des fonds externes	137 028 605 \$	151 688 813 \$	164 337 771 \$	198 975 392 \$	264 983 834 \$
Fonds internes de recherche					
Budget de développement de la recherche	2 214 888 \$	2 357 773 \$	2 835 262 \$	4 152 879 \$	3 905 083 \$
Compléments de salaires des chercheurs boursiers	2 145 439	2 381 443 \$	2 512 635 \$	2 238 783 \$	2 238 783 \$
Total des fonds internes	4 360 327 \$	4 739 216 \$	5 347 897 \$	6 391 662 \$	6 143 866 \$
Total des fonds consacrés à la recherche	141 388 932 \$	156 428 029 \$	169 685 668 \$	205 367 054 \$	271 127 700 \$

* données provisoires

En 2002-2003, l'Université Laval est passée d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice afin d'être comparable aux autres universités québécoises. Si cette méthode avait été appliquée en 2001-2002, les revenus de la recherche auraient été de près de 19 M \$ plus élevés.

Tableau 2 A	Fonds externes de recherche selon la source de financement ¹				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003*
Gouvernement du Canada					
Agriculture Canada	1 051 196 \$	496 137 \$	496 214 \$	413 880 \$	58 500 \$
IRSC/CRM	11 548 244 \$	13 694 269 \$	16 750 178 \$	20 099 816 \$	24 706 051 \$
CRSH	3 705 873 \$	5 391 322 \$	6 083 949 \$	6 965 483 \$	7 529 369 \$
CRSNG	20 705 418 \$	22 043 533 \$	23 116 444 \$	27 753 574 \$	23 798 635 \$
FCI	2 018	3 909	2 647 166 \$	16 528 092 \$	46 795 381 \$
Santé Canada	1 643 814 \$	5 673 134 \$	4 547 543 \$	1 011 480 \$	846 584 \$
Secrétariat inter-conseil du Canada	39	108	88 000 \$	327 919 \$	338 826 \$
Autres	5 384 992 \$	4 268 671 \$	6 157 743 \$	6 284 714 \$	8 714 641 \$
Sous-total Gouvernement du Canada	46 095 998 \$	55 583 319 \$	59 887 237 \$	79 384 958 \$	112 787 987 \$
Gouvernement du Québec					
CORPAQ/MAPAQ	2 379 252 \$	1 899 103 \$	1 294 535 \$	1 883 073 \$	1 183 644 \$
FQRSC/CQRS	1 883 396 \$	1 904 422 \$	1 965 225 \$	2 119 553 \$	5 504 093 \$
FQRNT/FCAR	8 154 852 \$	9 581 373 \$	10 376 275 \$	11 064 640 \$	8 447 356 \$
FRSQ	12 185 368 \$	13 876 733 \$	15 596 535 \$	16 467 384 \$	17 294 605 \$
Ministère de la Santé et Services sociaux ²	1 313 572 \$	3 165 249 \$	2 683 190 \$	6 170 116 \$	18 496 848 \$
Ministère de l'Éducation ²	1 985 645 \$	1 780 965 \$	1 866 473 \$	8 502 276 \$	11 833 007 \$
Ministère des Ressources naturelles	2 047 059 \$	1 724 985 \$	1 806 422 \$	1 269 066 \$	770 526 \$
MRST		5	324 635 \$	2 714 516 \$	2 794 255 \$
VRQ			1 169	4 394 898 \$	2 573 687 \$
Autres	1 994 069 \$	3 174 311 \$	3 376 333 \$	2 736 704 \$	4 862 036 \$
Sous-total Gouvernement du Québec	31 943 213 \$	37 112 141 \$	40 458 321 \$	57 322 226 \$	73 760 057 \$
Compagnies et sociétés¹	41 065 686 \$	43 675 432 \$	45 389 216 \$	39 982 865 \$	45 891 903 \$
Associations et fondations	12 195 442 \$	11 067 773 \$	13 491 065 \$	15 926 051 \$	23 996 149 \$
Autres	5 728 266 \$	4 250 148 \$	5 111 932 \$	6 359 292 \$	8 547 738 \$
Total général	137 028 605 \$	151 688 813 \$	164 337 771 \$	198 975 392 \$	264 983 834 \$

¹ Comprend les contributions en nature

² Incluant la contrepartie pour la FCI

Tableau 2 B	Nombre de chercheurs selon la source de financement				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003*
Gouvernement du Canada					
Agriculture Canada	17	12	12	12	5
IRSC/CRM	192	212	212	244	268
CRSH	197	231	235	225	224
CRSNG	397	389	374	375	370
FCI	45	59	46	87	92
Santé Canada	45	64	63	30	13
Secrétariat inter-conseil du Canada	2	7	4	12	10
Autres	124	105	114	114	118
Sous-total Gouvernement du Canada	824	841	823	832	854
Gouvernement du Québec					
CORPAQ/MAPAQ	72	63	45	38	36
FQRSC/CQRS	52	51	53	58	203
FQRNT/FCAR	463	491	468	496	296
FRSQ	134	161	155	181	207
Ministère de la Santé et Services sociaux	37	44	40	49	45
Ministère de l'Éducation	45	43	34	38	44
Ministère des Ressources naturelles	46	37	35	25	15
MRST		5	14	36	33
VRQ			71	116	85
Autres	71	80	107	97	101
Sous-total Gouvernement du Québec	702	726	705	761	753
Compagnies et sociétés	374	375	365	366	400
Associations et fondations	267	282	274	303	311
Autres	154	121	121	146	144

* données provisoires

Tableau 3 A	Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur ¹									
	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003*	
Sciences santé										
Médecine	66 287 975 \$		78 967 055 \$	19,1%	87 566 394 \$	10,9%	98 930 893 \$	13,0%	127 816 378 \$	29,2%
Médecine dentaire	135 421 \$		194 866 \$	43,9%	169 186 \$	-13,2%	431 893 \$	155,3%	345 608 \$	-20,0%
Pharmacie	1 310 841 \$		1 040 409 \$	-20,6%	759 430 \$	-27,0%	1 559 592 \$	105,4%	936 827 \$	-39,9%
Sciences infirmières	448 766 \$		729 856 \$	62,6%	865 582 \$	18,6%	1 079 252 \$	24,7%	1 216 713 \$	12,7%
Sous-total sciences santé	68 183 003 \$		80 932 186 \$	18,7%	89 360 592 \$	10,4%	102 001 630 \$	14,1%	130 315 526 \$	27,8%
Sciences naturelles et génie										
Forêt et géomatique	8 426 635 \$		6 574 509 \$	-22,0%	6 437 369 \$	-2,1%	9 790 652 \$	52,1%	14 912 394 \$	52,3%
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	17 572 574 \$		15 776 435 \$	-10,2%	16 422 161 \$	4,1%	19 525 345 \$	18,9%	29 620 321 \$	51,7%
Sciences et génie	27 551 819 \$		29 623 155 \$	7,5%	31 584 558 \$	6,6%	40 682 218 \$	28,8%	61 068 648 \$	50,1%
Sous-total sciences naturelles et génie	53 551 028 \$		51 974 099 \$	-2,9%	54 444 088 \$	4,8%	69 998 215 \$	28,6%	105 601 363 \$	50,9%
Sciences humaines et sociales, arts et lettres										
Aménagement, architecture et arts visuels	770 849 \$		1 345 884 \$	74,6%	1 270 058 \$	-5,6%	1 117 916 \$	-12,0%	1 278 101 \$	14,3%
Droit	301 941 \$		329 943 \$	9,3%	308 109 \$	-6,6%	283 131 \$	-8,1%	656 968 \$	132,0%
Lettres	3 128 392 \$		4 103 435 \$	31,2%	4 919 692 \$	19,9%	5 564 550 \$	13,1%	4 791 334 \$	-13,9%
Musique	22 861 \$		6 022 \$	-73,7%	44 808 \$	644,1%	53 600 \$	19,6%	39 296 \$	-26,7%
Philosophie	162 997 \$		166 979 \$	2,4%	75 382 \$	-54,9%	87 354 \$	15,9%	147 812 \$	69,2%
Sciences de l'administration	1 535 341 \$		3 590 447 \$	133,9%	3 348 364 \$	-6,7%	4 393 623 \$	31,2%	3 820 880 \$	-13,0%
Sciences de l'éducation	1 875 614 \$		1 705 990 \$	-9,0%	1 987 129 \$	16,5%	2 124 892 \$	6,9%	2 434 529 \$	14,6%
Sciences sociales	5 958 373 \$		6 475 271 \$	8,7%	7 646 567 \$	18,1%	10 677 945 \$	39,6%	13 349 122 \$	25,0%
Théologie et sciences religieuses	221 214 \$		434 880 \$	96,6%	489 224 \$	12,5%	628 328 \$	28,4%	612 825 \$	-2,5%
Sous-total sciences humaines...	13 977 582 \$		18 158 851 \$	29,9%	20 089 333 \$	10,6%	24 931 339 \$	24,1%	27 130 867 \$	8,8%
Autres	1 316 992 \$		623 677 \$	-52,6%	443 758 \$	-28,8%	2 044 208 \$	360,7%	1 936 078 \$	-5,3%
Grand total	137 028 605 \$		151 688 813 \$		164 337 771 \$		198 975 392 \$		264 983 834 \$	

Comprend les contributions en nature

Tableau 3 B	Fonds externes de recherche obtenus par chercheur, faculté et secteur									
	Nombre de chercheurs* par faculté et secteur ¹									
	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003*	
Sciences santé	<u>\$/chercheur</u>	<u>nb</u>	<u>\$/chercheur</u>	<u>nb</u>	<u>\$/chercheur</u>	<u>nb</u>	<u>\$/chercheur</u>	<u>nb</u>	<u>\$/chercheur</u>	<u>nb</u>
Médecine	176 298 \$	376	192 134 \$	411	226 270 \$	387	246 710 \$	401	302 882 \$	422
Médecine dentaire	27 084 \$	5	48 717 \$	4	33 837 \$	5	53 987 \$	8	34 561 \$	10
Pharmacie	109 237 \$	12	80 031 \$	13	63 286 \$	12	129 966 \$	12	78 069 \$	12
Sciences infirmières	40 797 \$	11	60 821 \$	12	66 583 \$	13	71 950 \$	15	71 571 \$	17
Sous-total sciences santé	168 770 \$	404	183 937 \$	440	214 294 \$	417	233 949 \$	436	282 680 \$	461
Sciences naturelles et génie										
Forêt et géomatique	168 533 \$	50	139 883 \$	47	157 009 \$	41	212 840 \$	46	244 465 \$	61
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	161 216 \$	109	162 644 \$	97	164 222 \$	100	189 566 \$	103	287 576 \$	103
Sciences et génie	116 252 \$	237	127 138 \$	233	138 529 \$	228	176 113 \$	231	255 517 \$	239
Sous-total sciences naturelles et génie	135 230 \$	396	137 862 \$	377	147 545 \$	369	184 206 \$	380	262 038 \$	403
Sciences humaines et sociales, arts et lettres										
Aménagement, architecture et arts visuels	55 061 \$	14	112 157 \$	12	97 697 \$	13	69 870 \$	16	79 881 \$	16
Droit	16 775 \$	18	19 408 \$	17	14 005 \$	22	15 730 \$	18	29 862 \$	22
Lettres	35 550 \$	88	41 872 \$	98	53 475 \$	92	58 574 \$	95	49 395 \$	97
Musique	11 431 \$	2	3 011 \$	2	44 808 \$	1	53 600 \$	1	19 648 \$	2
Philosophie	20 375 \$	8	23 854 \$	7	12 564 \$	6	14 559 \$	6	21 116 \$	7
Sciences de l'administration	30 707 \$	50	79 788 \$	45	76 099 \$	44	97 636 \$	45	103 267 \$	37
Sciences de l'éducation	36 070 \$	52	33 451 \$	51	40 554 \$	49	41 665 \$	51	51 798 \$	47
Sciences sociales	49 243 \$	121	49 055 \$	132	61 666 \$	124	86 112 \$	124	110 323 \$	121
Théologie et sciences religieuses	17 016 \$	13	39 535 \$	11	44 475 \$	11	41 889 \$	15	47 140 \$	13
Sous-total sciences humaines...	38 190 \$	366	48 424 \$	375	55 495 \$	362	67 200 \$	371	74 947 \$	362
Autres	42 484 \$	31	311 839 \$	2	443 758 \$	1	1 022 104 \$	2	645 359 \$	3
Grand total	114 477 \$	1197	127 043 \$	1194	143 027 \$	1149	167 347 \$	1189	215 609 \$	1229

¹ Comprend les professeurs réguliers, les professeurs de clinique, les professeurs subventionnels et les professeurs associés

* données provisoires

Partie II : * Les universités québécoises et les dix universités canadiennes les plus actives en recherche

Les universités québécoises

Tableau 4 A	Fonds de recherche obtenus de l'ensemble des organismes										
	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Montréal**	136 531	164 838	230 072	211 159	177 753	167 147	170 313	171 279	193 804	205 049	312 465
McGill	115 003	160 739	162 691	158 784	164 078	168 148	173 652	165 576	173 966	181 237	200 628
Laval	84 486	111 410	127 160	119 060	110 191	111 514	113 659	124 490	136 637	152 006	168 987
Université du Québec***	70 522	81 924	84 553	90 954	81 621	88 333	94 979	93 612	99 565	107 610	115 223
Sherbrooke	32 797	31 603	33 671	35 782	36 273	35 768	36 778	33 273	39 879	58 292	57 417
Concordia	16 676	15 762	16 705	16 957	16 491	16 527	16 796	16 172	16 790	19 656	24 719
Bishop's	208	137	115	153	192	120	148	118	222	237 879	165
Total	456 223	566 413	654 967	632 849	586 599	587 557	606 325	604 520	660 863	724 813	879 604

Source : La recherche universitaire, Données statistiques de l'exercice financier 1998-2000, novembre 2002 (Tableau 9, SIRU)

Tableau 4 B	Fonds de recherche obtenus du sous-ensemble des organismes accrédités pour le calcul de la subvention MEQ										
	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
McGill	83 519	103 179	111 372	112 641	118 732	107 189	104 069	98 601	101 921	111 295	127 210
Montréal**	89 556	90 665	98 013	97 507	103 325	99 008	89 292	84 695	89 073	103 744	117 801
Laval	52 916	58 775	64 930	66 451	67 595	60 315	59 164	57 418	62 814	73 512	92 510
Université du Québec***	34 952	33 870	36 128	37 230	37 228	31 793	33 177	31 436	33 508	39 835	45 032
Sherbrooke	20 168	20 066	21 892	22 388	23 904	23 340	21 506	20 634	20 627	23 703	29 070
Concordia	14 118	12 660	13 472	13 358	12 905	10 884	10 232	10 955	10 500	10 809	9 842
Bishop's	183	120	95	142	181	56	68	50	118	204	54
Total	295 412	319 335	345 903	349 717	363 869	332 585	317 508	303 789	318 561	363 102	421 519

Source : Profil de recherche des établissements universitaires, ministère de l'Éducation, novembre 2002 (SIRU)

* Tous les montants de la Partie II sont en milliers de \$

** Incluant HEC et École polytechnique

*** Incluant UQAM, UQTR, UQAC, UQAR, UQAH, UQAT, INRS, IAF, ENAP, ETS et TELUQ

Les dix universités canadiennes les plus actives en recherche

Tableau 5	Fonds octroyés par le IRSC/CRM depuis 1990										
	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Toronto	40 352	43 907	46 286	48 708	46 015	44 500	43 900	43 618	54 337	64 171	n/d
McGill	39 530	38 376	39 884	39 608	43 229	38 700	36 000	36 269	35 109	38 528	n/d
Montréal	21 030	21 398	23 272	23 348	23 466	22 100	21 400	20 237	22 662	27 926	n/d
Colombie-Britannique	27 495	27 028	26 204	25 365	28 898	22 900	18 800	18 398	21 423	23 670	n/d
Alberta	13 445	13 663	13 632	14 615	14 800	17 200	15 800	15 936	17 910	20 539	n/d
McMaster	9 779	9 636	10 381	10 660	10 893	11 400	11 800	12 410	12 174	13 961	n/d
Laval	7 752	8 160	9 384	9 933	10 237	10 500	9 400	9 061	11 367	13 549	n/d
Western Ontario	11 754	11 528	11 493	11 198	12 252	11 400	10 800	10 385	12 539	13 225	n/d
Queen's	7 149	6 320	6 485	6 500	6 041	6 000	5 600	5 129	6 229	6 567	n/d
Waterloo	385	337	22	273	273	200	300	229	213	262	n/d
Autres	56 750	60 447	62 282	61 081	61 528	58 300	60 000	56 419	65 224	73 887	n/d
Total	235 421	240 800	249 325	251 289	257 632	243 200	233 800	228 091	259 187	296 285	n/d

Source : IRSC/CRM, Rapports du président (1990-91 à 1999-00) et Rapport de rendement (1999-2000), Ventilation des dépenses dans les universités par programme

Tableau 6	Fonds octroyés par le CRSH depuis 1990										
	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Toronto**	10 661	11 512	11 153	10 713	11 908	11 027	8 835	9 783	10 182	10 833	12 307
Colombie-Britannique	5 242	6 012	5 466	5 596	6 105	5 729	5 880	5 662	6 528	7 679	8 965
Laval	4 708	5 339	5 465	4 759	5 308	5 124	4 523	4 772	5 386	6 227	7 436
Alberta	2 732	3 204	3 347	3 962	3 405	4 340	4 918	5 031	5 309	5 720	7 000
Montréal*	6 424	6 948	7 360	6 407	7 590	6 564	6 677	6 331	5 566	5 808	6 827
Montréal	n/d	n/d	n/d	n/d	7 161	6 020	6 383	5 880	5 251	5 366	6 329
Western Ontario****	2 084	2 605	2 461	2 455	2 212	2 570	2 229	2 319	2 897	2 662	4 837
McGill	3 470	4 501	4 930	4 485	5 035	4 976	3 739	4 063	3 890	4 166	4 379
McMaster	2 101	2 473	2 269	2 595	2 250	2 630	2 949	2 986	3 440	3 766	4 149
Queen's	2 217	2 593	2 469	2 239	2 401	2 439	2 211	2 422	2 730	2 929	3 043
Waterloo***	1 708	1 905	1 703	1 302	1 490	1 443	1 262	1 107	1 101	1 416	2 445
Autres	29 528	33 430	33 331	31 744	33 556	44 737	40 556	42 776	45 560	63 790	67 895
Total	70 875	80 522	79 954	76 257	81 260	91 579	83 779	87 252	92 589	114 996	129 283

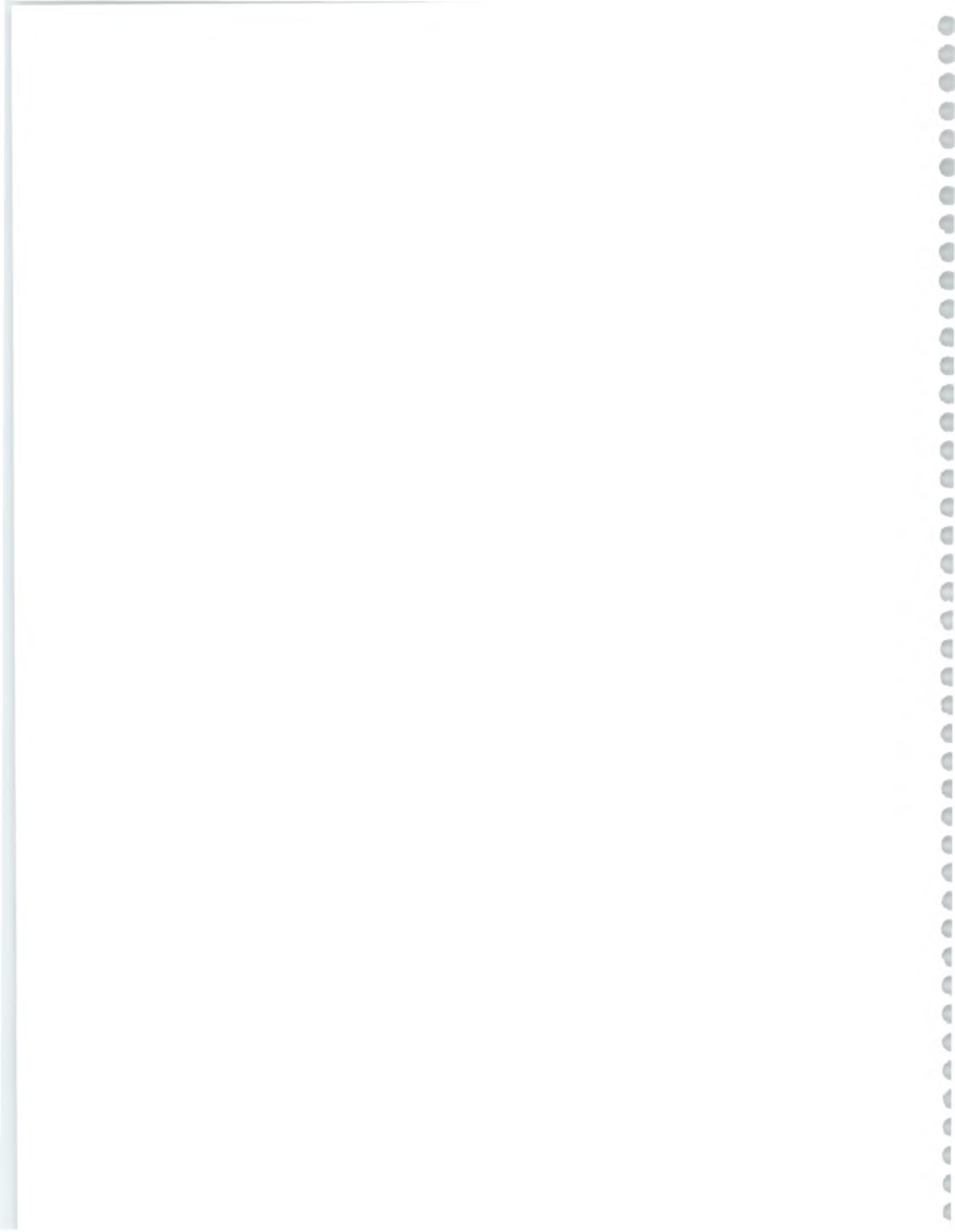
Source : CRSH A-F (1990-91 à 1994-95), CRSH E-F (1995-96, 1996-97, 1997-98, 1998-99) Paiements par catégories de programmes, région, province et institution 1999-2000 et 2000-2001

* Incluant HEC, École Polytechnique

** Incluant OISE, Univ. of St-Michael's College, Pontifical Inst. of Medieval St., Toronto School of Theology, Univ. of Trinity College, Victoria University

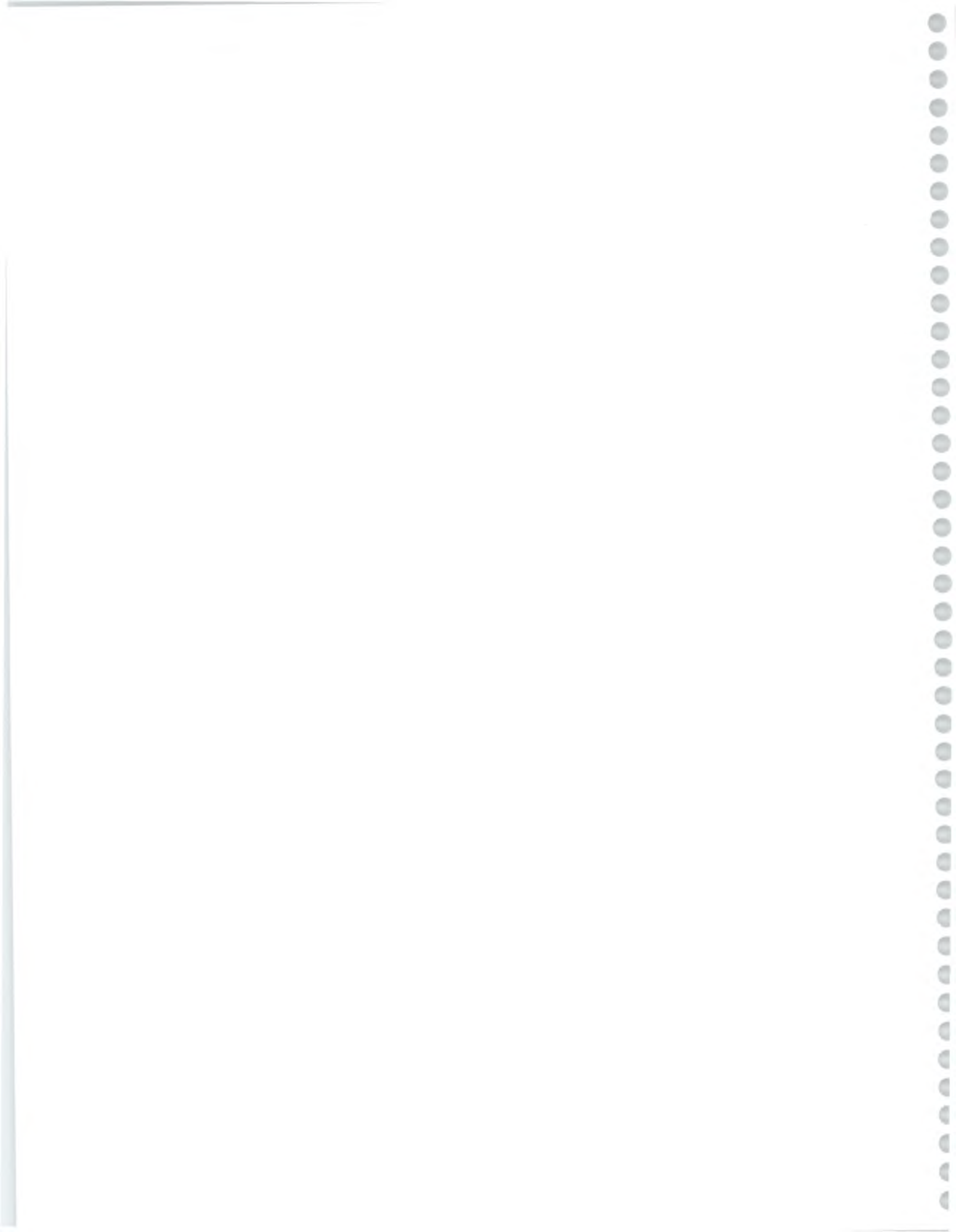
*** Incluant St. Jerome's College

**** Incluant Brescia College, Huron College et King's College



SECTION 3 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

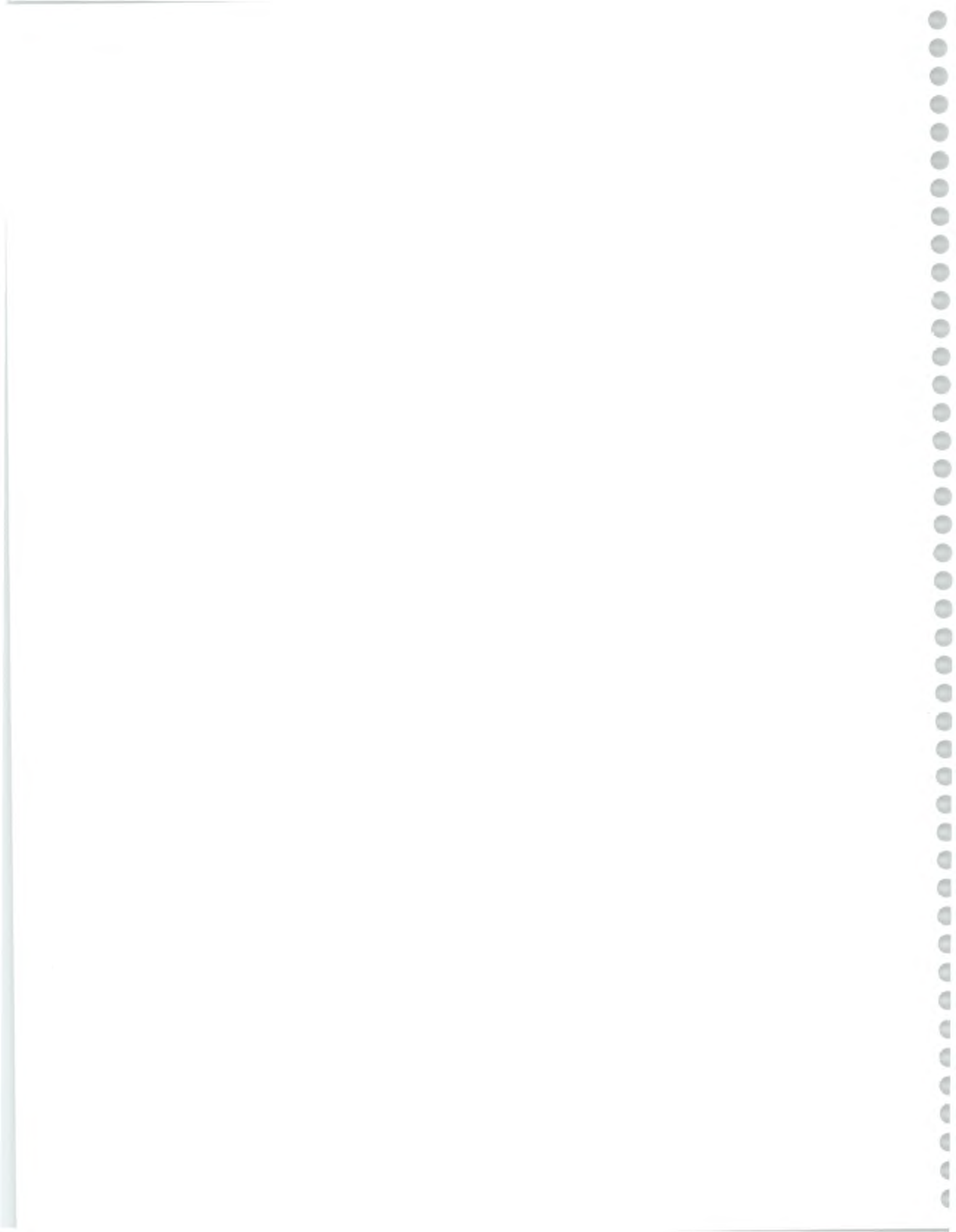
3.1 DISCOURS DE LA RENTRÉE 2003-2004 DU RECTEUR , MONSIEUR MICHEL PIGEON



DISCOURS DE LA RENTRÉE

publié le mardi 9 septembre 2003

Michel Pigeon
Recteur de l'Université Laval



Comme le veut la tradition à l'Université Laval, la première séance du Conseil universitaire est le moment choisi par le recteur pour présenter le bilan de l'année écoulée et les perspectives pour les prochains mois. C'est avec grand plaisir que je m'acquitte de cette tâche cette année. Mais c'est un plaisir qui se double d'une grande satisfaction, car je crois que nous pouvons être fiers des progrès accomplis au cours de l'année 2002-2003, et je profite de l'occasion pour remercier tous ceux et toutes celles qui y ont contribué.

BILAN

Généralités

Avant de présenter les réalisations dans chaque grand secteur d'activité de l'Université, permettez-moi de mentionner deux faits marquants qui ont touché l'ensemble de la communauté universitaire.

Premièrement, le processus d'élection du recteur a été mis en branle en janvier 2002 et devait aboutir, le 3 avril, à la désignation du recteur. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des voix au sens des statuts, le processus a dû toutefois être repris à l'automne 2002. Le recteur Tavenas a terminé son mandat le 5 juillet 2002 et le vice-recteur exécutif, Claude Godbout, a assuré l'intérim jusqu'au 15 octobre, date de mon élection. Au cours des semaines qui ont suivi, mes efforts ont porté sur la constitution de l'équipe de direction. À la séance du Conseil d'administration du 11 décembre 2002, les vice-rectrices, le vice-recteur exécutif (et vice-recteur à l'administration et aux finances) ainsi que le vice-recteur adjoint ont été nommés officiellement. Le vice-recteur à la recherche a pour sa part été désigné à la séance extraordinaire du 4 février dernier. L'équipe est maintenant en fonction depuis quelques mois et, déjà, de nombreux dossiers ont été mis en branle.

Deuxièmement, nous avons clos, en mai 2003, les célébrations des Grandes Fêtes par le colloque international «Quatre siècles de francophonie et d'échanges Europe-Afrique-Amérique». Ces quatorze mois de festivités, avec entre autres des rencontres et colloques internationaux à Paris, à Casablanca et à Guanajuato et des remises de doctorats d'honneur, ont permis de mettre en valeur les multiples facettes de notre communauté universitaire. Parmi les faits saillants des Grandes Fêtes, je voudrais mentionner l'inauguration, en août 2002, d'un buste de l'un de nos grands bâtisseurs, le père Georges-Henri Lévesque, fondateur de la Faculté des sciences sociales.

Quelques chiffres

Quelques chiffres maintenant. À l'automne 2002, la population étudiante de l'Université Laval comptait 36 598 personnes, donnée qui reflète une hausse de 2% par

rapport aux années précédentes. Si le nombre d'étudiants au premier cycle est resté relativement stable, il a affiché des hausses de 13% au deuxième cycle et de 3% au troisième cycle. Ce sont là des chiffres à la fois encourageants et souhaités. Ils sont encourageants si l'on tient compte du fait que la démographie ne joue pas en notre faveur. Je voudrais rappeler que, l'automne dernier, l'Université a présenté à la Commission de l'éducation un mémoire sur les moyens envisagés pour compenser cette baisse démographique. Ce sont également des chiffres souhaités, car ils se trouvent en droite ligne avec notre mission sociale qui est de former plus d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs.

Au terme de l'année universitaire 2002-2003, nous avons décerné plus de 8200 diplômes, soit environ 6300 au premier cycle, 1700 au deuxième cycle et 230 au troisième cycle. Il est intéressant de noter que 154 d'entre eux portaient la mention «profil international», comparativement à 77 en 2001-2002, soit exactement le double. À l'occasion des collations de grades, l'Université Laval a remis cinq doctorats honorifiques et attribué le titre de professeur émérite à treize membres éminents de son corps professoral.

Enseignement

Il y aurait beaucoup à dire sur les actions menées au cours de l'année pour améliorer la qualité de la formation des étudiantes et des étudiants. Je me bornerai à mentionner les plus marquantes.

De nombreux programmes nouveaux ou révisés ont été implantés, tandis que les admissions ont été suspendues dans quelques autres qui avaient perdu leur pertinence. Le temps me manque pour les énumérer tous, mais je voudrais tout de même mentionner la création d'un baccalauréat intégré en mathématiques et informatique et d'un baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales. Cette formule de baccalauréat intégré connaît une grande popularité, si l'on en juge par les inscriptions à l'automne 2003 dans ce type de programmes. Je veux signaler également la restructuration des études supérieures en psychologie, avec la suspension des admissions à la maîtrise et la mise sur pied d'un doctorat donnant accès à la profession.

Les évaluations périodiques des programmes se sont poursuivies ainsi que la reconfiguration des programmes de baccalauréat. Sur ce dernier point, il faut noter que les deux tiers des programmes ont été reconfigurés et que la date d'échéance pour la reconfiguration de tous nos programmes est l'automne 2004. Cette opération permet d'axer nos programmes sur une plus grande multidisciplinarité, par exemple dans les baccalauréats intégrés dont on vient de parler.

La participation à nos programmes de mobilité étudiante internationale a connu une augmentation supérieure à 26% au cours de la dernière année. En effet, plus de 536 étudiants ont effectué des séjours d'études à l'étranger dans 44 pays. De plus, les derniers mois ont été l'occasion d'un développement important des réseaux internationaux de l'Université Laval. À la fin de l'année 2002-2003, 118 programmes tous cycles

confondus ont intégré la dimension internationale, grâce à la signature de 258 protocoles de mobilité avec des universités étrangères. Le caractère international de la formation s'intensifie donc à l'Université Laval, comme en témoignent également le lancement du Centre d'études interaméricaines et du Réseau de centres universitaires des villes hôtes des Sommets des Amériques par l'Institut québécois des hautes études internationales ainsi que les activités de notre École des langues vivantes qui appuie cette orientation devenue l'image de marque de l'Université Laval.

Par ailleurs, nous avons maintenu notre concertation active avec les collèges. Nous avons ainsi signé un protocole d'entente DEC+Bac avec le Cégep de Lévis-Lauzon pour la biologie. Dix-neuf autres ententes sont en voie d'être ratifiées, entre autres un consortium pour l'offre de formation aux infirmières en vue d'un DEC+Bac avec le Cégep François-Xavier Garneau, le Cégep de Sainte-Foy, le Cégep de Limoilou, le Cégep de Lévis-Lauzon et le Cégep de la région de l'amiante. Pour ces cinq collèges, l'entente entrera en vigueur à l'automne de 2004, et des pourparlers sont en cours avec quatre autres collèges.

Au cours de l'année 2002-2003, nous avons amorcé un projet de grande envergure : la modernisation de nos processus de gestion des études. Des groupes de travail ont été formés pour se pencher sur les différents aspects de cette opération qui s'échelonnent sur quelques années. Toutes les dimensions de la gestion des études seront touchées, de l'admission à la diplomation. Nous souhaitons ainsi créer un environnement personnalisé favorisant une meilleure communication avec les étudiantes et les étudiants et des pratiques de gestion simplifiées, convergentes et interactives.

En matière de formation continue, conformément à sa mission de service à la collectivité, l'Université Laval a consolidé son statut de chef de file pour fournir de la formation dans le Réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Le principal secteur d'activités est la formation des cadres, plus précisément la relève des gestionnaires du réseau. La Direction générale de la formation continue a également déployé des efforts pour relancer l'offre de formation non créditée.

En collaboration avec la Bibliothèque, la Faculté des études supérieures a innové en lançant sa collection de mémoires et thèses électroniques. Ces documents sont largement consultés et donnent beaucoup de visibilité aux travaux de recherche des étudiantes et étudiants de notre établissement. La collection vient de remporter un prix de la qualité et de la productivité de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire, l'ACPAU. Je tiens à féliciter les artisans de cette belle réalisation.

Dans le domaine des technologies de l'information, toutes sortes d'initiatives se sont concrétisées. Ainsi, dès la session d'automne de cette année, les étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences et de génie pourront compter sur une nouvelle infrastructure consacrée à l'autonomie informatique : le programme LiberT. Afin de soutenir ceux et celles qui participent à ce programme facultatif, une gamme de services sera implantée, notamment un réseau sans fil et des «metcafés» dans les pavillons de la

Faculté. LiberT simplifie grandement la vie de l'étudiante et de l'étudiant en lui donnant un accès constant à ses outils logiciels, à ses travaux et à ses documents.

Au chapitre de la préparation au marché du travail, l'Université Laval occupe toujours une position avant-gardiste, notamment grâce à son Service de placement toujours aussi dynamique. Action Emploi-Université Laval, en collaboration avec la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, a ainsi inauguré, en mars 2003, Facto Multimédia, la seconde entreprise d'entraînement de l'Université Laval. Les stagiaires peuvent évoluer dans un environnement conforme à la réalité d'une PME où ils se voient confier des mandats réels et participent activement au travail des équipes multidisciplinaires. D'autre part, il faut noter que de nombreux programmes exigent des stages et que, chaque année, plusieurs milliers d'étudiantes et d'étudiants effectuent des stages intégrés à leur cheminement scolaire.

Je m'en voudrais de passer sous silence une première au Québec : l'Université féministe d'été, lancée par le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe. Une équipe professorale réunissant près de 50 spécialistes de nombreuses disciplines s'est donné pour objectif l'analyse féministe d'enjeux sociaux d'actualité dans leurs dimensions locale, nationale et internationale. Les personnes inscrites au premier ou au deuxième cycle obtiennent trois crédits en suivant cette session intensive de cinq jours.

Je rappelle que l'Université Laval, par sa Fondation, a décerné, à l'automne 2002, un prix d'excellence en enseignement à M. Thomas De Koninck, professeur à la Faculté de philosophie.

Pour clore ce survol des réalisations en enseignement, je voudrais dire quelques mots des succès de nos étudiantes et étudiants. Sans les énumérer tous, ce qui me paraît à la fois fastidieux et impossible, je rappellerai que Dessislav Sabev, étudiant à la Faculté des lettres, a remporté le prix «Personnalité Avenir par excellence» au Gala Forces Avenir de l'automne 2002. Je signale également avec fierté que nos étudiantes et étudiants en études comptables, en droit et au MBA, et bien d'autres, continuent de se distinguer dans les concours provinciaux et nationaux de leur discipline.

Recherche

Les résultats obtenus par les chercheurs aux concours des organismes subventionnaires témoignent encore cette année de l'excellence des travaux menés à l'Université Laval. Au terme de l'année universitaire 2002-2003, un relevé préliminaire des revenus de subventions et contrats de recherche affiche un total de plus de 270 M \$, donnée qui permet à l'Université Laval de maintenir son sixième rang à ce chapitre parmi les universités canadiennes.

Le regroupement de chercheurs est, depuis plusieurs années, un objectif prioritaire à l'Université Laval. À l'automne de 2002, deux centres de recherche ont été reconnus par le Conseil universitaire : le Groupe de recherche en santé respiratoire, le GESER, et le Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque, le JEFAR, ce

qui porte le nombre de regroupements évalués par la Commission de la recherche et reconnus par le Conseil universitaire à 36. Par ailleurs, il y a lieu de se réjouir de l'heureux dénouement des discussions avec la Fondation Chagnon, car un Centre de recherche en prévention de l'obésité sera créé sous peu à l'Université Laval.

Sept centres ont fait l'objet d'une évaluation périodique et d'un avis favorablement reçus et adoptés par le Conseil universitaire : le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), le Centre de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines (CREFSIP), le Groupe interinstitutionnel de recherches océanographiques du Québec (devenu Québec-Océan), le Groupe de recherche en inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP), le Centre d'études nordiques (CEN), le Centre de recherche en horticulture (CRH) et le Centre de recherche sur les propriétés des interfaces et la catalyse (CERPIC).

De nouvelles chaires ont été mises sur pied, plusieurs dans le cadre du programme de chaires de recherche du Canada. Je voudrais signaler le lancement de quatre autres chaires importantes : la Chaire Lucie et André Chagnon pour l'avancement d'une approche intégrale en santé, la Chaire Religion, spiritualité et santé, la Chaire d'analyse de la politique agricole et de la mise en marché collective et la Chaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

Nos chercheurs continuent de faire parler d'eux. Parmi les dix découvertes au palmarès de *Québec Science*, trois sont le fruit de travaux menés à l'Université Laval : la démonstration de l'existence d'un système immunitaire dans le cerveau par l'équipe de Serge Rivest du Centre de recherche du CHUL, l'élucidation du lien entre le diabète et l'obésité par le groupe d'André Marette, également du Centre de recherche du CHUL, et la découverte d'une forêt fossile datant de 2 millions d'années sur l'île Bylot par Daniel Fortier et Michel Allard du Centre d'études nordiques.

Je rappelle qu'en avril dernier, lors d'une conférence de presse à laquelle assistaient le ministre fédéral de l'Industrie, Allan Rock, le président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le président de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), on a annoncé l'attribution de deux importantes subventions totalisant 41 M \$ à des équipes de recherche dirigées par un professeur de l'Université Laval. En effet, M. Louis Fortier, professeur au Département de biologie de la Faculté des sciences et de génie, a obtenu 10 M \$ pour mener des recherches dans le Grand Nord. Il est également le directeur d'un consortium d'universités qui a obtenu près de 32 M \$ pour l'équipement scientifique d'un brise-glace qui effectuera des recherches dans l'océan Arctique. Il y a deux semaines, le brise-glace était officiellement inauguré, et on annonçait un supplément de subvention de 26 M \$ pour la mise sur pied du réseau ArcticNet, regroupement de centres d'excellence en recherche sur l'Arctique dirigé par l'Université Laval. Soulignons que ce réseau possède un caractère multidisciplinaire, car il fera appel aux sciences de la santé, aux sciences sociales et aux sciences de l'environnement.

Beaucoup d'autres chercheurs et équipes de chercheurs ont contribué au rayonnement de l'Université Laval au cours de l'année 2002-2003. Permettez-moi de dire quelques mots du projet LANTISS. Grâce au soutien financier de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, nous sommes en effet en voie de mettre sur pied le Laboratoire des nouvelles technologies de l'image, du son et de la scène. Le LANTISS a pour objectif de soutenir la création et la recherche de pointe sur les technologies de scène. La Faculté des lettres et la Faculté des sciences et de génie y collaborent et des projets de maîtrise et de doctorat sont déjà en marche dans l'axe de recherche du LANTISS. C'est le professeur Luis Thenon qui est le maître d'œuvre de ce projet unique au Québec.

Un autre exemple nous est fourni par le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire, qui a annoncé la création de l'Observatoire canadien sur la prévention de la violence à l'école. L'organisme a été fondé lors de la deuxième conférence mondiale sur le sujet tenue à Québec en mai dernier, sous la présidence de M. Égide Royer, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Cela me permet de rappeler que les succès des chercheurs en sciences humaines sont d'une importance cruciale pour l'avenir de notre société et ne se mesurent pas nécessairement en termes de subventions.

Gestion

Venons-en maintenant aux faits saillants qui ont marqué la gestion de l'Université Laval.

Ressources humaines

Au chapitre des ressources humaines, la convention collective du Syndicat des employés de soutien (SEUL) a été renouvelée pour trois ans, soit jusqu'au 31 mai 2006, de même que celle du Syndicat des maîtres de français langue seconde, celle-ci pour un an, soit jusqu'au 31 mai 2004. Le protocole de l'Association du personnel administratif professionnel (APAPUL) a été, pour sa part, reconduit jusqu'en 2006. Une entente de principe a été conclue avec le Syndicat des professionnelles et des professionnels de recherche (SPPRUL) pour la signature d'une première convention collective le 24 octobre 2003, malgré son entrée en vigueur progressive à compter du 18 juin 2003. Les négociations se sont déroulées dans un climat de confiance et de respect mutuels.

Des négociations entre l'Université, le Syndicat des professeures et des professeurs (SPUL) et des représentants étudiants de la CADEUL et de l'AELIES ont porté sur la question de la propriété intellectuelle et des règlements en vigueur à l'Université en cette matière. Les parties n'ont cependant pu en venir à une entente selon l'échéance prévue du 30 avril 2003. Les règlements de 1974 sur la propriété intellectuelle à l'Université Laval et celui de 1980 sur les inventions et brevets demeurent donc en vigueur.

Un travail de fond a aussi été effectué par le Comité sur la santé psychologique du personnel. Une politique a été élaborée et a fait l'objet de consultations auprès de diverses instances de la communauté universitaire. Elle sera présentée sous peu au Conseil universitaire, puis au Conseil d'administration pour approbation. Un plan d'action a également été préparé et sera expérimenté auprès de certains groupes d'employés. Enfin, un dépliant intitulé *Protocole d'accompagnement lors d'un retour au travail* a été mis à la disposition des unités d'enseignement et de recherche et des services pour aider les gestionnaires à faciliter la réintégration au travail des personnes revenant d'un congé de maladie.

Plusieurs décisions que doit prendre le Conseil d'administration sont liées à des questions complexes de ressources humaines, de conditions de travail et de relations de travail. Les membres du Conseil ont besoin d'être mis au courant des dossiers aux principales étapes de leur développement afin de pouvoir faire bénéficier la direction de l'Université de leurs connaissances et de leur expérience en ces matières et de pouvoir formuler leurs avis et commentaires. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un comité du Conseil d'administration pour appuyer et conseiller l'Université sur ces sujets.

Structures et immobilisations

Au chapitre des structures, la Division de reprographie et une partie du Service des communications, soit la Division de la gestion événementielle et protocolaire, ont été rattachées au Bureau du secrétaire général. L'autre partie du Service des communications est désormais rattachée au Vice-rectorat au développement et aux relations internationales.

Au cours de l'année 2002-2003, des investissements immobiliers d'une valeur totale de 108 M \$ étaient en cours de planification ou de réalisation, notamment les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de rénovation du pavillon des services pour y abriter l'Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels, les travaux de construction d'une centrale d'eau réfrigérée et les travaux de mise aux normes et de réfection des systèmes de ventilation et de chauffage du pavillon des sciences de l'éducation. Par ailleurs, l'Université a cédé à Héma-Québec, par bail emphytéotique de 30 ans, un terrain pour y construire un centre de traitement des produits sanguins et mener des activités de recherche et de développement. Les chercheurs et les étudiants de l'Université Laval, principalement ceux des domaines de la microbiologie et de la biochimie, profiteront de la présence de cette infrastructure sur notre campus. D'autre part, l'Université a acquis une propriété à Percé pour y tenir des activités de formation de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels.

Un plan d'action a été mis en branle pour moderniser notre système téléphonique. L'équipement central datant d'environ 15 ans, les pièces de rechange n'étaient plus accessibles. Nous avons acheté un nouveau commutateur compatible qui nous a permis de conserver les appareils téléphoniques et la messagerie vocale actuels. Une nouvelle technologie, la technologie IP (*Internet Protocol*), sera toutefois implantée graduelle-

ment, d'abord au pavillon de l'Est, au pavillon des services, au Séminaire et à l'édifice de la Fabrique, puis dans les pavillons qui seront construits à l'avenir et, par la suite, dans tous les autres pavillons.

Finances

Au chapitre des finances, le déficit de l'année 2002-2003 a été moins élevé que prévu : 4,6 M \$ au lieu de 5,7 M \$. Cette économie a pu se réaliser entre autres grâce à l'ajustement à la hausse de la subvention gouvernementale pour tenir compte de l'augmentation des effectifs étudiants. En mai dernier, la direction de l'Université a présenté au Conseil d'administration un budget équilibré pour 2003-2004. Le plan de résorption du déficit, entériné par le Conseil d'administration en février 2001, est ainsi respecté.

La hausse des frais afférents et l'introduction de frais de gestion ainsi que la campagne d'affiches contre l'Université ont fait l'objet de nombreuses discussions avec les deux grandes associations étudiantes. Comme on l'a dit à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée, en augmentant ces frais l'Université Laval n'a fait que s'aligner sur les autres universités québécoises comparables. À la suite des discussions tenues en novembre et décembre 2002, la direction de l'Université a formulé à la CADEUL, le 7 janvier 2003, une proposition dans le but de clore le dossier. Cette proposition tenait compte des préoccupations des étudiants et renfermait des mesures susceptibles d'atténuer les inconvénients d'une hausse des frais – entre autres un fonds de dépannage – et diverses autres mesures, notamment des mécanismes de consultation permettant aux étudiants d'exprimer leurs points de vue.

Dans un autre ordre d'idées, on se rappellera qu'en février 2001, l'Université Laval a signé avec le ministère de l'Éducation une entente de réinvestissement aussi appelée *Contrat de performance*. D'une part, ce document indiquait certaines cibles que l'Université Laval devait atteindre au cours de la période 2000-2001 à 2003-2004. D'autre part, le ministre précisait ses engagements budgétaires pour la même période. Ces cibles touchaient notamment l'offre de formation, les taux de diplomation, la durée des études, l'internationalisation de la formation, le renouvellement du corps professoral, la recherche subventionnée et l'équilibre budgétaire.

J'ai le plaisir de vous dire que l'Université a atteint et même, dans plusieurs cas, dépassé la majorité des objectifs du *Contrat de performance*. Le ministère de l'Éducation s'est montré satisfait des progrès réalisés et a versé les sommes promises à la signature du contrat.

Les cibles ont été notamment atteintes ou sont sur le point de l'être pour le nombre d'étudiants et d'étudiantes, la proportion des personnes inscrites aux cycles supérieurs, l'embauche de nouveaux professeurs, l'internationalisation, les subventions de recherche, la formation continue et l'équilibre budgétaire. Nous enregistrons des progrès substantiels en ce qui a trait aux indicateurs des taux de diplomation au baccalauréat et à la maîtrise. Ainsi, le taux de diplomation au baccalauréat après 6 ans est

passé de 73,8% pour la cohorte de l'automne 1993 à 76,3% pour la cohorte de l'automne 1996, ce qui se rapproche du taux de 80% que le ministère a fixé à toutes les universités. Cette amélioration s'explique par un meilleur encadrement à toutes les étapes des études. Par contre, nous ne marquons pas de progrès tangibles en ce qui concerne la durée des études tant à la maîtrise et au doctorat. Il s'agit là de la principale ombre au tableau et j'y reviendrai.

Développement

Le Vice-rectorat au développement a vu, en 2002-2003, sa structure modifiée à l'arrivée de la nouvelle équipe de direction de l'Université. Le Vice-rectorat, qui porte désormais le nom de Vice-rectorat au développement et aux relations internationales, s'est en effet vu confier les responsabilités liées au développement international, amenant le rattachement du Bureau international à ce Vice-rectorat. Le passage du Service des communications (hormis la Division de la gestion événementielle et protocolaire) au Vice-rectorat au début de l'année 2003-2004 complète les changements structurels importants liés au développement.

Le Bureau international et le Bureau d'information et de promotion ont travaillé de concert en vue d'élaborer un plan de recrutement institutionnel intégré, en collaboration avec les différentes facultés. Cette démarche vise à favoriser et à soutenir le recrutement d'un nombre accru d'étudiantes et d'étudiants dans les programmes dont les capacités d'accueil le permettent et, dans cet esprit, la venue de plus d'étudiants étrangers constitue un enrichissement de notre milieu par leur apport culturel.

La Fondation de l'Université a poursuivi la phase silencieuse de la Grande campagne de financement auprès des entreprises et une campagne annuelle de financement a été menée auprès de la communauté universitaire. Pour cette dernière campagne, plus de 1,3 M \$ ont été recueillis. De plus, M. Michel Lamoureux a été nommé au poste de président de La Fondation. Il sera chargé, entre autres, de la Grande Campagne.

Le Service de placement a célébré en 2002-2003 son dixième anniversaire et a atteint le cap, toutes sources confondues, de 11 000 personnes placées grâce à ses interventions et de plus de 3 000 offres de stages. Deux points de service – à la Faculté de foresterie et géomatique et à la Faculté d'architecture, d'aménagement et des arts visuels – se sont ajoutés aux quatre points existants. Comme je l'ai mentionné dans la section «Enseignement», Facto Multimédia a ouvert ses portes pour accueillir ses premiers stagiaires.

L'Association des diplômés compte maintenant plus de 22 000 membres cotisants, soit une hausse de plus de 4 000 membres par rapport à l'année 2001-2002. Elle a élargi ses clubs et réseaux de diplômés, portant leur nombre à 45, ce qui contribue de façon substantielle à maintenir le sentiment d'appartenance des diplômés.

Le Vice-rectorat a coordonné les efforts visant à l'implantation du Projet innovation et entrepreneuriat, comprenant notamment la mise en place d'un profil

entrepreneurial en appui au Vice-rectorat aux études. Enfin, Entrepreneuriat Laval a poursuivi ses activités de soutien aux étudiants entrepreneurs en encadrant 50 entreprises démarrées ou en démarrage et en présentant 37 dossiers au Concours québécois en entrepreneurship.

Au moment d'amorcer une nouvelle année universitaire, je crois que nous pouvons trouver dans les progrès accomplis une source d'encouragement dans la poursuite de nos efforts.

PERSPECTIVES

L'année 2003-2004 promet d'être des plus stimulantes et elle sera décisive à bien des égards.

Très vite après son entrée en fonction, la nouvelle équipe de direction a entrepris une réflexion sur la planification stratégique. Dans un premier temps, elle s'est réunie à quelques reprises pour proposer les valeurs, préciser les enjeux de même que les forces et les limites de l'Université Laval et mener une première réflexion sur les orientations à suivre pour les prochaines années. Après cette première étape, le document de travail a servi de base de discussion pour la Journée des administrateurs tenue le 19 août 2003, qui a réuni plus de 130 personnes de tous les secteurs de l'Université. À la suite de cette riche et fructueuse discussion, une nouvelle version de ce document d'orientation est actuellement en préparation.

L'objectif de la direction, après une autre ronde de consultation élargie à toute la communauté universitaire et à tous les groupes intéressés, sera de présenter ce document d'orientations stratégiques aux instances décisionnelles de l'Université Laval avant la fin de l'automne 2003.

Par la suite, pour chacune des orientations retenues, une table d'action stratégique sera formée. Présidée par un membre de la direction, chaque table comprendra des représentants des unités, poursuivra la réflexion amorcée dans le document d'orientation et proposera progressivement des stratégies d'actions appropriées et adaptées. Il s'agit donc véritablement d'un processus continu qui permettra à l'Université de raffiner constamment sa planification stratégique et de faire face aux changements. L'Université Laval sera ainsi dotée d'une assise solide pour assurer son développement dans le respect des orientations acceptées par toute la communauté universitaire.

Dans un autre ordre d'idées, les difficultés qui ont jalonné l'élection du recteur l'an dernier ont fait surgir le besoin de revoir l'ensemble du processus. Un groupe de travail a donc été formé au printemps dernier, sous la présidence de M. Vincent Lemieux, professeur retraité du Département de science politique et spécialiste bien connu du processus électoral. Ce comité devrait siéger tout l'automne, consulter la communauté universitaire et présenter ses recommandations en décembre 2003.

Enseignement

La qualité de la formation à l'Université Laval doit rester l'objet central de nos préoccupations. C'est en ce sens que le Vice-rectorat aux études et la Commission des études feront porter leurs efforts au cours de la prochaine année.

Parmi les projets du Vice-rectorat aux études, mentionnons l'allègement de la procédure d'élaboration des nouveaux programmes et l'arrimage du rôle de la Faculté des études supérieures et de son Conseil avec celui de la Commission des études. Au chapitre de l'évaluation des programmes, la cadence sera maintenue.

La réussite scolaire de nos étudiantes et étudiants demeure au cœur de nos priorités. Au cours de l'année 2003-2004, nous voulons élaborer un plan d'action pour la réussite et la persévérance dans les études. L'avis de la Commission des affaires étudiantes sur le décrochage scolaire – qui sera déposé au Conseil universitaire au cours de l'année – nous guidera dans cette opération. Nous prêterons également une attention particulière à la durée des études aux cycles supérieurs en espérant atteindre les cibles fixées dans le *Contrat de performance*, soit de diminuer d'une session la durée des études de maîtrise et de deux sessions celle des études de doctorat.

Au cours de l'année 2003-2004, la Commission des études se penchera entre autres sur la multidisciplinarité dans les programmes de formation. Elle examinera les obstacles au décloisonnement et les pistes de solution à ce chapitre. La Commission donnera également son avis sur la continuité de la formation entre les cycles d'études et sur les facteurs qui influencent la durée des études et le taux de diplomation. Enfin, les membres de la Commission mèneront une réflexion sur l'élaboration d'une politique linguistique à l'Université Laval.

L'internationalisation a donné beaucoup de visibilité à l'Université Laval. Nous voulons accentuer cette orientation en augmentant le nombre de programmes de baccalauréat offrant le profil international, en intensifiant la fréquentation des cours de langues et en multipliant les activités de mobilité étudiante aux cycles supérieurs. Des efforts seront donc déployés pour que le profil international se développe davantage et atteigne le but fixé, soit qu'au moins 10% des étudiantes et étudiants de chaque nouvelle cohorte intègrent ce cheminement dans leurs études.

Depuis quelques mois, l'Université travaille à mettre en place le profil entrepreneurial afin d'éveiller et de développer de nouvelles compétences chez les étudiantes et étudiants. Unique au Québec, ce cheminement est élaboré en concertation avec des conseillers en réalisation de projets à vocation économique, communautaire et culturelle d'Entrepreneuriat Laval et les directions de programme. La Commission des études examine actuellement ce dossier, et on envisage la possibilité de réserver environ 12 crédits de cours et projets à ce profil qui devrait être implanté au cours de l'année 2003-2004. À l'instar du profil international, la mention «profil entrepreneurial» figurera sur le diplôme.

Les activités de la Direction générale de la formation continue continueront de se développer en accentuant la concertation avec les facultés.

La valorisation des initiatives étudiantes dans les activités artistiques, sportives, pédagogiques, etc., est l'un des dossiers inscrits au programme des travaux de la Commission des affaires étudiantes. En collaboration avec la CADEUL et l'AELIÉS, la Commission a commencé l'élaboration d'une politique en cette matière.

Enfin, la Direction générale des programmes de premier cycle souhaite instaurer une «heure pédagogique» hebdomadaire. Organisée selon une plage horaire fixe, cette rencontre permettra aux différentes instances de traiter de dossiers liés à la pédagogie.

Recherche

Au chapitre de la recherche, nous souhaitons maintenir le rythme de croissance remarquable des dernières années. De nos progrès en recherche dépendent, en effet, la qualité de l'encadrement des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs, la richesse et le caractère stimulant de notre enseignement au premier cycle et notre capacité de contribuer au progrès socioéconomique de notre région et de notre pays par l'innovation et le développement de nouvelles connaissances.

Le Vice-rectorat à la recherche vise deux objectifs principaux pour la prochaine année universitaire : accroître la visibilité de l'Université Laval en tant que lieu d'excellence en recherche et assurer le respect de la politique de propriété intellectuelle. Pour ce faire, il entend entre autres rendre plus claire la politique en matière de partage des redevances entre les chercheurs et l'Université. De plus, pour que la société puisse disposer des résultats des recherches menées dans tous les domaines, le Vice-rectorat à la recherche veillera à améliorer les mécanismes de valorisation de la recherche afin de faciliter cette valorisation.

La multidisciplinarité et le réseautage des activités de recherche au plan interfacultaire, national et international seront au cœur des interventions du Vice-rectorat à la recherche et de la Commission de la recherche. Il apparaît essentiel de pouvoir évoluer vers une mise en commun des ressources professorales et matérielles permettant une plus grande convergence et le regroupement de masses critiques de chercheurs capables d'assurer un leadership intellectuel et organisationnel. À ce propos, on examinera le rôle que peuvent jouer les instituts en matière de coordination et de rayonnement. L'Université cherchera également des moyens de soutenir les chercheurs individuels dont l'apport à la production et à la transmission des connaissances est considérable.

Par ailleurs, la Commission de la recherche reverra le mode d'évaluation des centres de recherche dans le but de l'alléger. En outre, elle examinera le financement des regroupements de recherche et proposera des méthodes budgétaires qui pourraient, d'une part, tenir compte davantage des besoins particuliers au moment de l'émergence des

centres et, d'autre part, prévoir un financement régressif au fur et à mesure de l'atteinte des objectifs stratégiques et de l'obtention de soutien financier d'autres sources.

Gestion

Ressources humaines

Le Vice-rectorat aux ressources humaines et le Service des ressources humaines comptent parmi leurs objectifs pour 2003-2004 la promotion de la politique sur la santé psychologique auprès de toutes les instances de l'Université. Cette opération implique entre autres le soutien aux gestionnaires de tout niveau dans l'instauration de conditions favorisant à la fois l'efficacité et le bien-être au travail pour toutes les catégories de personnel. Une attention particulière sera portée à l'accueil des nouveaux membres du personnel, qu'ils fassent partie du corps professoral ou administratif, et à leur intégration à l'Université. De même, une politique sur le harcèlement psychologique est actuellement en élaboration. La mise en place d'un programme de communication interne fait aussi partie des priorités du Vice-rectorat.

L'amélioration de la communication, tant à l'interne qu'à l'externe, occupera d'ailleurs une place prépondérante parmi les priorités de l'année 2003-2004. C'est entre autres sur cette dimension qu'il faut miser pour rehausser le sentiment d'appartenance de tous les membres de la communauté universitaire. Une conseillère en communication, M^{me} Micheline Savoie, a été nommée récemment au Cabinet du recteur pour s'occuper de la planification stratégique des communications à l'Université. Par ailleurs, je continuerai de rencontrer, de façon informelle, des représentants du personnel enseignant, des étudiants et du personnel administratif. Dans le même ordre d'idées, l'équipe de direction entreprendra cet automne une tournée des départements et facultés.

Les négociations avec le Syndicat des chargées et des chargés de cours (SCCCUL) se poursuivent dans un climat que nous voulons ouvert et serein et visent la ratification d'une convention collective dans les meilleurs délais. Des pourparlers se poursuivent aussi avec l'Association des cadres (ACSIUL) et avec l'Association des directrices et des directeurs de service en vue de la révision des règlements régissant leurs conditions d'emploi. Les travaux portant sur l'équité salariale et l'égalité en emploi font également l'objet de travaux soutenus. Les conventions collectives du Syndicat des professeures et des professeurs (SPUL) et du Syndicat des maîtres de français langue seconde venant à échéance le 31 mai 2004, les négociations en vue de leur renouvellement devraient commencer en mars prochain. Par ailleurs, il faudra réamorcer les discussions sur la propriété intellectuelle, interrompues depuis avril 2003.

Enfin, à la suite des évaluations actuarielles du 31 décembre 2001, nous surveillons, de concert avec les représentants des diverses catégories de personnel, l'évolution des caisses de retraite, et diverses mesures devraient être prises pour atténuer les répercussions des faibles taux de rendement, notamment sur la solvabilité des régimes.

Immobilisations

Un dossier important sera examiné en 2003-2004 : l'aménagement physique de l'Université Laval. On a confié ce mandat à la Commission d'aménagement de l'Université, groupe de travail constitué pour définir un plan directeur d'aménagement et de développement du campus en tenant compte des nouvelles réalités. La Commission remettra son rapport en décembre 2004. La Ville de Québec jouera un rôle important dans ces travaux, car elle a délégué une représentante qui siège à la Commission à titre de vice-présidente. Je mentionne par ailleurs qu'un comité mixte Ville de Québec/Université Laval a été mis sur pied l'hiver dernier pour traiter de dossiers communs, tels l'aménagement du campus, les stages et les relations internationales.

Un comité sur l'avenir du Centre muséographique explore actuellement diverses avenues pour mettre en valeur les collections de l'Université.

Au chapitre des constructions et rénovations, quatre grands chantiers devraient s'ouvrir en 2003-2004. La construction du Centre de transformation sur le bois ouvré devrait s'amorcer sous peu et celle du Centre de recherche en optique et photonique est prévue au début de l'année 2004. Le programme de rénovation des résidences se poursuivra pour que celles-ci soient conformes aux besoins.

Enfin, un grand projet devrait démarrer en 2003-2004 : la rénovation et l'agrandissement du pavillon Vandry. Le nouveau pavillon abritera les activités d'enseignement et de recherche de trois facultés – médecine, pharmacie et sciences infirmières – dont les effectifs étudiants ont récemment augmenté et augmenteront encore au cours des prochaines années. La synergie qui découlera de cette proximité aura assurément des effets bénéfiques sur la qualité de la formation en sciences de la santé. L'Université Laval pourra ainsi mieux remplir sa mission de formation dans le secteur de la santé pour tout l'Est du Québec et attirer des scientifiques de haut calibre. De nombreux partenaires appuient ce projet de grande envergure, notamment la Ville de Québec et la Chambre de commerce. Nous espérons recevoir sous peu une réponse du gouvernement, car le Comité d'agrément des programmes de médecine est attendu en septembre 2003.

Finances

Comme on l'a dit dans la section «Bilan», en mai dernier, la direction de l'Université a présenté au Conseil d'administration un budget équilibré pour 2003-2004, en se basant sur les modalités de financement du ministère de l'Éducation telles qu'elles ont été appliquées en 2002-2003.

La situation financière reste difficile et, à cet égard, l'Université Laval subit le même sort que les autres universités québécoises. Une étude de la CREPUQ sur les ressources financières des universités québécoises par rapport aux universités canadiennes révèle en effet qu'entre 1995 et 2002, l'écart s'est accentué et atteint maintenant 375 M \$. Si cet écart était comblé, l'Université Laval recevrait environ

70 M \$ annuellement. L'Université Laval souhaite donc fortement que le gouvernement réinvestisse dans l'enseignement supérieur.

Développement

Le rehaussement de la notoriété et du prestige de l'Université Laval est un axe prioritaire pour la prochaine année au Vice-rectorat au développement et aux relations internationales. La diffusion des réalisations de nos professeurs, de nos étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire à l'interne et auprès du grand public mettra en relief la qualité de nos programmes de formation et de nos travaux de recherche.

Plusieurs activités et projets spéciaux seront mis de l'avant au cours de l'année 2003-2004 afin de promouvoir l'Université auprès de ses étudiants potentiels. Notons, entre autres, l'accueil de la finale provinciale de l'Expo-sciences et la poursuite de l'association avec les grands concours provinciaux de bourses.

Le Bureau international poursuivra l'objectif d'augmenter le nombre d'étudiants qui feront un stage à l'étranger et mettra sur pied, dans le cadre de la stratégie institutionnelle d'internationalisation, un plan intégré de soutien aux facultés en fournissant notamment un appui logistique et organisationnel aux professeurs et facultés désirant établir des partenariats à l'international et obtenir des fonds auprès d'établissements financiers internationaux.

Enfin, la Grande campagne de financement, dotée d'un objectif de 150 M \$, sera officiellement lancée en avril 2004.

CONCLUSION

Voilà donc, brossé à grands traits, le tableau de nos préoccupations au cours des prochains mois. L'année 2003-2004 devrait nous donner des occasions de fierté et d'encouragement. Bien sûr, notre situation financière n'est pas idéale, mais l'Université doit continuer de se développer et l'ouverture sera la clé de voûte de son développement.

Dans une université «ouverte», la formation est imprégnée d'une vision multidisciplinaire et en contact avec le milieu. Une université «ouverte» est accueillante, tant pour les étudiantes et étudiants d'ici et d'ailleurs que pour la population environnante qui souhaite mieux profiter de sa présence et de son action. Elle est aussi plus sensible aux besoins exprimés par la société, qu'il s'agisse de formation continue, de partenariats avec divers groupes ou de valorisation de la recherche. Elle est enfin capable de changer ses façons de faire lorsque cela est nécessaire.

L'année qui s'amorce ne manquera ni de défis ni d'action. Premièrement, après la consultation auprès de la communauté universitaire et, nous l'espérons, après son approbation par les instances décisionnelles, notre plan stratégique sera mis en œuvre. Deuxièmement, nous nous préparerons avec soin à la Commission parlementaire sur le

financement des universités et l'accessibilité aux études supérieures qui devrait siéger à l'hiver 2004. Notre intervention, tout comme celle des autres universités, sera cruciale pour faire valoir l'importance de l'enseignement supérieur dans une société où le savoir est la principale richesse.

Je suis conscient de l'ampleur de la tâche qui nous attend. Je suis tout aussi conscient de la qualité et de la créativité des membres de la communauté universitaire qui, tous, doivent travailler dans la liberté et la concertation. Je suis convaincu qu'ensemble nous créerons de multiples occasions de développement dans notre poursuite de l'excellence.



